

ELABORATION D'UNE METHODE D'EVALUATION DES CONSEQUENCES
POUR L'ENVIRONNEMENT DES GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT

LE CAS DU MARAIS POITEVIN

Laurent MERMET (S.C.O.R.E.)

Novembre 1981

MER / Ministère de
l'Environnement -

L'évaluation des conséquences sur l'environnement des grands
projets d'aménagement

Le Cas du Marais Poitevin

I - Le déroulement de l'étude

- 1) De quoi s'agit-il ?
- 2) Quel est le problème ?
- 3) La critique de la question posée
- 4) Les logiques d'acteurs
- 5) Les évaluations
- 6) Le projet d'aménagement; les problèmes d'environnement.

II - Présentation du Marais Poitevin

III - Les acteurs

- 1) Réflexions méthodologiques
- 2) Les agriculteurs, la Chambre de Vendée, les services chargés de l'agriculture
 - 2.1 les exploitants agricoles
 - 2.2 la chambre de Vendée
 - 2.3 les services chargés de l'agriculture
 - 2.3.1. le projet
 - 2.3.2. l'argumentaire
 - 2.3.3. les représentations
 - 2.3.4. les relations
- 3) Le Parc naturel régional

IV - Les évaluations

- 1) Les difficultés de l'évaluation physique
 - 1.1 les problèmes techniques
 - 1.2 leurs "racines" sociales
- 2) Analyse de deux évaluations économiques existantes et de deux méthodes américaines
 - 2.1 les évaluations du Schéma d'Aménagement
 - 2.2 les évaluations du rapport "Marais Communaux"

2.3 la méthode d'évaluation des zones humides de
J.S. Larson

2.4 la méthode hiérarchique de E.P. Odum

V - Conclusion

- 1) Comment améliorer les évaluations ?
- 2) Que faire pour améliorer la concertation dans le
Marais Poitevin ?

INTRODUCTION

Le travail présenté ici est une étude de cas. Elle doit servir à étayer une recherche qui a pour but l'élaboration d'une méthode d'évaluation des conséquences sur l'environnement des grands projets d'aménagement. Cette recherche s'assigne pour objectif essentiel de dégager des moyens pour un meilleur dialogue entre les institutions chargées de l'environnement et celles qui ont pour mission l'aménagement du territoire et le développement économique.

Il nous a paru indispensable d'étudier un cas de grand projet d'aménagement agricole. L'importance des huit projets d'aménagement du Marais Poitevin, et de leurs effets possibles sur l'environnement a orienté notre choix. Celui-ci s'est confirmé au vu de l'actualité et de l'intérêt du problème général des zones humides. L'existence sur place d'une institution qui se charge de problèmes d'environnement, le Parc Régional, nous a également paru intéressante.

Deux autres études de cas effectuées en même temps portent sur un choix de tracé autoroutier (Orléans-Clermont) et sur le choix d'un site pour une décharge industrielle près de Rouen.

*

Nous avons cherché à dégager quel type de compréhension et donc de présentation de la situation serait utile pour un "décideur" en matière d'environnement et serait éventuellement reproductible ailleurs par lui. Une telle démarche se doit d'être économe de temps et de moyens, malgré l'extrême complexité des problèmes.

Il ne s'agit pas, dans cette étude, d'étudier par le menu les tenants et aboutissants sociologiques, techniques, administratifs, etc... des problèmes d'aménagement du Marais Poitevin.

Dans le même esprit, nous nous sommes fixé pour but de mettre en évidence quelle était ou pourrait être la place d'une évaluation économique, quels problèmes pose l'évaluation des impacts. Nous voulons arriver à définir à quelles conditions doivent répondre de meilleures méthodes d'évaluations, et à proposer des lignes à suivre pour commencer à améliorer les évaluations actuelles. Ces éléments doivent servir à une phase ultérieure de réflexion méthodologique qui est seulement esquissée ici. Cette étude n'est pas non plus une évaluation pilote ou un modèle.

La ligne préalable de notre recherche, c'est l'amélioration de la négociation et de la décision en matière d'environnement. Les décisions prises résultent finalement des interactions entre de nombreux acteurs qui défendent l'environnement, promeuvent des aménagements, représentent tel ou tel groupe de pression. Entre ces partenaires qui agissent autour du territoire - et qu'on pourrait appeler les partenaires territoriaux comme on parle des partenaires sociaux - se tissent des "réseaux d'incompréhension" plus ou moins importants. Ceux-ci entravent la décision à chaque fois qu'il n'y a plus, entre les partenaires, suffisamment de volonté commune - ou que se perd le sentiment d'un intérêt général local par rapport auquel tous ont et des droits, et des devoirs.

A ce réseau, tous participent, et tous en sont collectivement responsables, de par leurs activités ou leurs possibilités. Nous ne présentons dans cette étude que deux acteurs importants. Nous avons choisi, en particulier, de concentrer surtout notre attention sur le projet d'aménagement - puisque ses conséquences sont le sujet de l'étude - et sur ses promoteurs. De fait qu'ils soient au centre de notre étude il ne faut pas conclure qu'ils porteraient plus que les autres la responsabilité des problèmes d'environnement dans le Marais Poitevin.

I- Le déroulement de l'étude.

Voici une description de la manière dont s'est déroulé mon travail sur le Marais Poitevin. Au delà du compte rendu et du "point" à faire, il peut être intéressant d'y voir les tribulations d'un "décideur fictif" confronté aux "problèmes" des Marais de l'Ouest. Si ma démarche trahit mes biais d'"environnementaliste", je pense aussi qu'elle reflète les problèmes que pose l'éco-sociosystème Marais à celui qui veut mieux le comprendre pour y exercer une activité dans le domaine de l'environnement.

1) De quoi s'agit-il ?

J'ai commencé, à Paris, par rechercher des documents sur le drainage (côté agricole) et sur les zones humides (côté "nature") pour me faire une idée générale des problèmes des zones humides et des grands points de vue en présence.

Puis je me suis attaqué à des documents plus spécifiques du Marais Poitevin, en particulier la thèse de J.P. Billaud (Aménagement de l'espace et reproduction des sociétés locales Paris X, 1980)

- le Schéma d'Aménagement des Marais de l'Ouest (Paris 1980)
le dossier (1977) de la Chambre d'Agriculture de Vendée,

- des articles divers comme :

- . le complexe écologique Sud-Vendée (Fournier, ONC)
- . Des Marais et des Hommes (M.L. Moinet , Science et Vie)

etc.....

En même temps j'ai commencé à recueillir des points de vue divers.

Je me suis rapidement trouvé dans la confusion : de quoi s'agit-il ? Les uns présentent le Marais comme une Beauce potentielle, les autres comme une seconde Camargue. Est-ce un milieu biologiquement foisonnant et le drainage un " crime écologique", ou est-ce un terroir agricole handicapé, ou encore, tout à la fois ?

Malgré mon expérience de terrain . d'autres zones humides, les présentations des différents rapports n'ont pas pu m'éclairer. J'ai alors passé deux jours et demi à parcourir lentement le Marais en tous sens, appris à reconnaître ses divers composants, à observer et localiser les terroirs très différents qui le constituent.

Pour moi, cette première étape et ses difficultés concrètes illustrent bien la distance qui sépare la perception concrète du territoire et les définitions qui en sont données et des présentations qui en sont faites. Un paragraphe consacré à la "présentation" du Marais Poitevin me permettra de dire en quoi cette distance me paraît intéressante dans les problèmes d'évaluation (et de négociation), particulièrement dans le cas du Marais. Il répondra aussi à la question : "de quoi s'agit-il?"

2) Quel est le problème ?

Seconde Beauce, deuxième Camargue, espace naturel ou aménagé, espace "à développer" ou "à protéger". Finalement, le Marais est sans doute tout cela à la fois. Pendant plusieurs semaines j'ai essayé d'accéder à une représentation de la situation cohérente qui englobe toutes les représentations diverses ou opposées de la situation : je considérais les différents points de vue comme partiellement vrais. Une telle représentation globale me permettrait de poser de façon solide les problèmes conflictuels d'aménagement.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai assimilé progressivement les informations contenues dans les différents documents. A ce moment, j'ai également discuté longuement avec différentes personnes du Parc National Régional, chaque fois que je faisais mine d'avoir une vue d'ensemble du "problème", on me répondait " C'est plus compliqué que cela parceque..." Suivait une nouvelle information, une nouvelle analyse que j'avais à "avalier" puis à intégrer, parfois à grand peine, en remaniant ma vision de la situation.

Finalement il est apparu que j'avais assimilé de la sorte un grand nombre d'informations et d'analyses. Par contre, je

n'avais toujours pas l'impression de "comprendre le problème " d'aboutir à une vision des choses qui me satisfasse, c'est-à-dire qui me permette d'éclairer un peu les questions que je me posais : " Comment "désamorcer" le conflit agriculteur-environnement ? Comment concilier développement et conservation ?" Je n'arrivais pas non plus à "bien voir la situation" c'est-à-dire à en avoir une perception qui me permettrait de bien classer toutes les informations et de les traiter sans peine. Plus surprenant encore, je n'avais qu'une faible notion du projet technique d'aménagement, et une connaissance insuffisante des problèmes concrets d'environnement qui étaient posés.

D'ailleurs les personnes su Parc me disaient : " Je suis là depuis X années, et je n'ai toujours pas "compris"; c'est très compliqué".

J'ai donc renoncé à me faire une image globale du "Problème Marais Poitevin". A posteriori, cette seconde étape et l'impasse dans laquelle elle a débouché me parait être l'illustration pratique d'une étude déjà réalisée par SCORE, qui concluait à l'impossibilité de trouver, en général, un métalangage qui intègre les préoccupations des divers groupes en présence.

Que faire alors ? A posteriori, je vois que j'ai emprunté, à ce moment, deux voies d'investigations différentes:

- la critique de la question posée,
- l'exploration des logiques d'acteurs.

3) La critique de la question posée

Je viens de le dire, ni les documents, ni les explications, ni la visite du territoire ne m'ont permis de me faire une vision cohérente et simple - c'est-à-dire qui permette une bonne décision - de la situation. Ceci m'a ramené à la question posée, au sujet de la recherche : puisqu'il n'était pas possible d'avoir une représentation cohérente de l'ensemble de la situation, peut-être pourrais-je au moins tirer de mes informations une réponse cohérente à une question précise.

Qu'est-ce qu'une "évaluation", une "évaluation économique". A quoi sert-elle? Comment peut-on, en fonction de cet usage, l'améliorer ?

Qu'est-ce que l'environnement dans le Marais Poitevin ?
Pour qui cet environnement est-il important ?

Peut-on dire que le schéma est un projet ? Peut-on techniquement prévoir ses conséquences ? Parle-t-on seulement des conséquences directes (impacts, laires), ou aussi des conséquences secondaires (impacts secondaires) et des effets cumulatifs, des synergies ?

S'il n'est pas possible d'avoir un point de vue "méta" de quels points de vue faut-il faire cette évaluation ?
Qu'est-ce qui légitime ces évaluations ? Que faire avec des évaluations différentes ?

Ces questions semblent être au coeur de la démarche de recherche. D'une part, elles permettent de confronter la grille de questionnement de départ - contenue dans la question - avec le "cas" Marais Poitevin pour évaluer ses possibilités. Il s'agira alors de la modifier ou de la remplacer pour mieux répondre aux préoccupations qu'elle nous parait exprimer. D'autre part, elles amorcent, pour moi, la réflexion ultérieure sur le sujet général de la recherche : l'évaluation des conséquences sur l'environnement des grands projets.

4) Les logiques d'acteurs

C'est en abandonnant l'espoir de trouver un point de vue "définitif" que je me suis aperçu combien je comprenais mal la cohérence de chacun des points de vue en présence, la logique de chacun des groupes d'acteurs. D'abord j'étais rentré dans la logique des personnes du Parc avec lesquelles j'étais en contact : je ne pouvais pas bien la percevoir de l'intérieur. De plus, c'est une logique "globalisante".* Une telle logique recherche les incohérences des autres logiques -c'est-à-dire des logiques des autres - pour pouvoir les expliquer par rapport à un modèle global. Il m'était alors difficile de comprendre la logique des autres acteurs, par exemple les promoteurs du Schéma d'aménagement (Chambre d'Agriculture, DDA,...).

*C'est à dire qui a pour but d'englober toutes les informations, toutes les exigences des divers groupes dans une synthèse globale cohérente et unique.

Comprendre la logique d'acteurs ce n'est pas analyser les causes des discours et des gestes de chacun; c'est pouvoir voir le problème avec leur point de vue et sentir en quoi celui-ci est valide.

J'ai alors effectué une deuxième tournée sur le terrain, au cours de laquelle j'ai interviewé le chef du SRAE Poitou-Charentes, un ingénieur de la DDA de la Rochelle, le vice-président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée, vice-président du Parc. J'ai également rencontré un protecteur de la Nature indépendant, un représentant d'association de chasse, le subdivisionnaire de la navigation (équipement) de Niort, et le chargé des problèmes de protection de la Nature au Parc Régional

J'ai également assisté à une réunion qui rassemblait le Directeur Départemental de l'Agriculture de la Vendée et des représentants des Associations de Protection de la Nature concernées par le Marais et du Parc Régional. Cette réunion avait pour objectif d'organiser une étude d'environnement sur le Marais Poitevin et le Schéma d'aménagement, étude financée par le Ministère de l'Agriculture et dirigée par le Parc.

Enfin, la lecture des différents documents sur le Marais éclaire fortement la logique de leurs auteurs et des institutions qu'ils représentent.

J'ai du m'en tenir là en ce qui concerne les acteurs, faute de crédits et de temps. L'étude de la logique d'acteurs est commencée; le paragraphe qui lui est consacré présente une réflexion méthodologique et ce que j'ai pu appréhender de la logique de deux acteurs; les agriculteurs et leurs représentants, le Parc Naturel Régional.

L'étude complète de la logique d'acteurs demande autant que du temps de travail, du temps de maturation. En effet, cela nécessite que l'on prenne du "recul" et qu'en même temps on prenne une position, qu'on s'intègre en tant qu'acteur^{*}. Une bonne étude de ce type sur un problème nettement plus limité, a demandé 5 ou 6 séjours de quelques jours sur un terrain de 5 communes. (P. Bertier, J.M. Natali, Les acteurs sociaux et la gestion du patrimoine naturel Corse - Le cas des Venacais Mars 1981)

* Un acteur moins impliqué, mais qui n'est pas un simple observateur. Cela suppose qu'il clarifie la nature des liens qui se créent, de ses positions et objectifs personnels. La subjectivité de l'intervenant n'est pas à évacuer, ni à emprisonner, mais à intégrer de

Je résume comme suit ma démarche : en ce qui concerne la perception des acteurs

- j'arrive sur le terrain avec du recul, mais dépourvu d'informations, je n'ai pas non plus beaucoup d'idées à priori, ni une méthode "solide", qui me permettraient de bien en collecter confortablement,

- je me mets donc dans le sillage d'un acteur : le Parc. En même temps que je me plie à sa logique, je peux engranger de l'information. Mais mon attitude est "marquée", en particulier vis-à-vis d'acteurs comme les organismes agricoles,

- je me dégage de ce sillage, ma position concrète se clarifie. En même temps je prends de la distance par rapport au Parc et je rectifie mon attitude par rapport aux autres acteurs.

Cependant ce mouvement n'est pas terminé et je conserve des restes de méfiance, parfois de rébellion envers certains acteurs. En ce qui concerne la logique d'acteurs, les attitudes inportent autant que les informations.

Cette attention à des attitudes, des aspects subjectifs correspond à une hypothèse de travail et à une conviction. L'hypothèse est celle que le but de notre étude est de proposer une démarche d'évaluation qui permette une aide à la décision et à la négociation. Notre conviction est qu'une telle démarche demande une intervention non seulement au niveau du droit et des procédures, au niveau de la production d'information, mais aussi au niveau de la volonté des personnes et des institutions, de leur attitude, et au niveau de leurs relations.

Une recherche sur les "conflits dans le domaine de l'environnement" nous a mené là. Pour nous la réflexion en ce domaine et ses applications aux problèmes de gestion des espaces naturels en est à ses débuts, appuyée sur les travaux de Berne pour l'étude des interactions entre acteurs, sur ceux de F.M. Alexander, de Simonton et Creighton, de Rogers, de Watzlawick, pour ce qui concerne l'amélioration du processus de négociation et de décision.

5) Les évaluations et les méthodes existantes

La proposition d'étude prévoit une bibliographie. J'ai obtenu un certains nombres d'articles américains concernant des méthodes d'évaluation de zones humides. Deux de ces méthodes m'ont paru particulièrement intéressantes et représentatives.

J'ai procédé à une première analyse de ces méthodes, et des possibilités qu'elles offrent. Cette réflexion sera à poursuivre lors de la deuxième phase de la recherche.

Par ailleurs, notre démarche a pour but une évaluation "dans des termes tels qu'ils permettent un meilleur dialogue... avec les organismes chargés du développement". Il m'a donc paru important de dégager dans le Schéma d'Aménagement des Marais de l'Ouest tous les éléments d'évaluation, implicites et explicites, et de commencer à en analyser les termes. J'ai procédé de même pour les évaluations contenues dans une étude dirigée par le Parc Régional : "Quel avenir pour les Marais Communaux de la partie occidentale du Marais Poitevin ?" Dans chacun des cas il faudra, par la suite, analyser les logiques d'évaluation en présence, les problèmes de dialogue qu'elles posent. Après avoir élargi la base de réflexion, en particulier par des comparaisons avec les autres études de cas, il faudra rechercher quelles améliorations des méthodes d'évaluation seraient possibles et comment les réaliser.

Si l'on voulait faire aboutir cette réflexion de façon concrète dans le Marais Poitevin, il serait bon de garder à l'esprit que les différences d'évaluation sont liées aux logiques d'acteurs; les deux aspects du problème s'éclairent mutuellement. Par ailleurs, dans les deux rapports cités ci-dessus, les évaluations me semblent présenter de nombreuses "amorces" de conflits entre les acteurs*. Il me paraîtrait également souhaitable d'aborder les conflits dans le Marais Poitevin c'est-à-dire, au-delà des logiques des acteurs, les mécanismes de leur interaction et les points de blocage pratique dans la négociation.

* Ces amorces apparaissent dans notre analyse du Schéma d'aménagement. Nous avons privilégié celui-ci car il est au centre de la situation étudiée et des conflits possibles. Les textes ou interviews des autres acteurs sont riches en "amorces (ou points faibles)" complémentaires.

6) Le projet d'aménagement, les problèmes d'environnement

Comme je l'ai dit plus haut, quand je suis revenu du Marais la première fois, je n'avais qu'une faible idée des projets concrets d'aménagement. Après avoir rencontré les acteurs mentionnés ci-dessus, je n'en savais guère plus. Interrogés sur cette question, tous étaient restés allusifs; on m'a dit de façon unanime en des termes divers : " il n'y a pas de projets précis". Chacun est resté au niveau général : analyse des problèmes, "philosophie" des projets, etc... Est-ce seulement parceque j'étais là pour analyser des problèmes généraux, "sociologiques" ? Toujours est-il que je m'en suis retourné convaincu "qu'il n'y avait pas de projets".

Deux facteurs m'ont fait revenir sur cette impression :

- l'insistance des directeurs d'étude, C. Henry et P. Bertier,
- une expérience d'analyse d'un problème très différent par une méthodologie analogue. Celle-ci m'a montré à quel point les aspects concrets "solides", des problèmes, peuvent être dissimulés par les acteurs de façon à continuer leur jeu.

J'ai donc lu avec soin le Schéma d'Aménagement et les fiches d'investissement qui viennent en annexe, de façon à pouvoir exposer les projets concrets mis en avant et les sommes concernées. Leur connaissance est utile pour "ancrer" dans les faits la réflexion sur les acteurs, les conflits, les évaluations.

Pour continuer dans cette voie, il faudrait répondre à la question : Comment ces projets ont-ils été élaborés, rafraichis ou sortis du tiroir ?

Il faudrait également confirmer et préciser l'analyse des projets, leur localisation, etc..., et faire de même pour les problèmes précis d'environnement. Comme on le verra dans la conclusion, ceux-ci sont posés de manière assez floue, probablement trop floue pour permettre une étude techniquement satisfaisante.

II - Présentation du Marais Poitevin

Tout rapport bien conduit commence par une présentation du Marais. Il existe donc déjà un certain nombre de présentations du problème, à la fois concises et riches en informations. Nous en donnons cinq en Annexe :

- celle du Schéma d'Aménagement,
- celle de la charte du Parc,
- celle de O. Fournier (Bulletin de l'ONC) qui donne un point de vue de protection de la Nature,
- celle de J.P. Billaud qui donne un point de vue sociologique,
- celle de M.C. Moinet qui donne un point de vue "global."

Nous nous sommes refusés à faire notre propre présentation : cela nous paraît incompatible avec les objectifs fixés à notre recherche. En effet, une présentation, c'est à la fois des informations et une synthèse, c'est-à-dire une conclusion. On verra cela à l'évidence en lisant les cinq textes en annexe. Présenter la situation, c'est exprimer une logique d'acteurs, c'est se situer soi-même. Nous ne sommes pas là pour conclure, mais pour voir comment aider des discours différents, à composer différemment entre eux.* Cette situation nous amène à laisser les acteurs présenter eux-mêmes leur vision des choses.

En lisant les textes présentés, le lecteur trouvera ce qu'il attend d'une présentation, c'est-à-dire les informations utiles pour comprendre la suite. Il pourra, en plus voir et comprendre combien les points de vue sont différents, comment chacun a sa cohérence. Il pourra deviner à quels types d'action -ou d'inaction- mène chaque point de vue, et quelles sont ses possibilités opérationnelles. Il pourra, enfin, s'il le veut, s'épargner le piège de la vision "globalisante" dont nous avons parlé plus haut.

*L'image est celle de vecteurs (acteurs et leurs logiques) orientées dans des directions différentes. Le problème est de trouver une direction (langage, négociation) qui permette aux vecteurs de se composer au mieux, compte tenu des angles qui les séparent.

III - Les acteurs

1) Réflexions de méthode

Nous avons vu plus haut qu'il existait sur le Marais des points de vue différents, contradictoires, différences et contradictions qui manifestent celles des préoccupations des groupes sociaux, des acteurs institutionnels. Il s'agit maintenant d'examiner quels sont les acteurs en présence, quelles relations existent entre eux.

Pour nous, l'action de l'homme sur l'espace, sur l'environnement, est inséparable des interactions entre les hommes. Les problèmes que l'on y rencontre ne peuvent être résolus si l'on ne tient pas compte du fait que les décisions, et donc les évaluations sont une composition entre les impératifs techniques et une dynamique sociale.

Comprendre cette dynamique, tel est l'objet de la démarche qu'on appelle "logique d'acteurs". Celle-ci se heurte à une difficulté : les différences de nature entre les acteurs. Comment comparer la D.D.A, une Fédération de Pêche, et "les propriétaires"? Les uns sont diffus, les autres concentrés et bien organisés; les uns sont des personnes agissant pour elles-mêmes, les autres représentent les intérêts de l'Etat; les uns sont riches et influents, les autres pauvres et sans droit à la parole.

Pour résoudre cette difficulté, nous proposons l'hypothèse suivante : le terme "acteur" recouvre en fait trois genres de groupes très différents quant à la manière dont ils se constituent, se définissent, et agissent :

- les groupes sociaux, c'est-à-dire les familles de préoccupations autour desquelles se retrouvent de grands groupes de personnes. Exemple : les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs à la ligne, les "écoles". Une personne peut être à cheval sur deux groupes, agriculteur et chasseur à la fois. On dit qu'elle a deux "casquettes"; le groupe social, c'est l'ensemble constitué par un modèle de casquette, et par les gens qui les portent de façon permanente ou occasionnelle,

- les institutions représentant les groupes sociaux. Si les membres d'un groupe social sont suffisamment puissants, leurs intérêts particuliers additionnés deviennent un intérêt général local. Des organismes comme la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale de Pêche, se définissent comme défendant un intérêt général d'une part, légitimement mandatés pour le faire par un groupe social d'autre part,

- les organismes qui représentent l'Etat, ou la Région, le Département si le problème est plus local encore. La D.D.A la D.D.E, représentent ainsi au niveau départemental des niveaux supérieurs d'organisation de l'espace. Une de leur caractéristiques essentielles est d'avoir accès aux deniers de l'Etat pour les distribuer à d'autres.

Ainsi dans ce qui suit, avons-nous nettement séparé les agriculteurs, la Chambre, et la D.D.A.

Nous proposons un second point de méthode pour comprendre les logiques d'acteurs : la distinction entre plusieurs niveaux du discours :

- les projets concrets :

- * objectifs physiques : tant de m. de chemins, de fossés, de canaux; telle surface en réserve, à tel endroit,
- * moyens financiers, réglementaires envisagés : tant de MF, payés pour $x\%$ par la commune, pour $y\%$ par l'E.P.R, pour $z\%$ par l'Etat; réserve naturelle selon l'article tant de la loi du tant.

- les finalités explicites du projet : développer l'agriculture, assurer le maintien de la richesse biologique et par la même celui d'un potentiel économique local, etc.

- les représentations sous-jacentes du problème. Dans un problème d'aménagement : les représentations de l'espace. Nous considérons que ces représentations sont à double détente :

- * l'espace - tel - qu'il - est
- * l'espace - tel - qu'il - devrait-être.

Comprendre la tension qui existe entre ces deux représentations chez les différents acteurs, c'est percevoir leurs motivations, pouvoir évaluer l'intensité de celles-ci, les lignes de force de leurs actions. Pour nous, les acteurs sont peu conscients au départ de la relativité de ces représentations; il y a d'ailleurs une certaine difficulté, pour l'intervenant, à les percevoir, et ceci en fonction de sa propre logique. Il lui faut donc se situer clairement dans le "jeu" qui se joue. Il nous semble qu'il ne peut pas se situer en observateur : qu'advient-il dans ce cas de ses observations . Ou bien elles sont récupérées par l'un des acteurs impliqués, et il est alors peu probable qu'elles contribuent à résoudre le problème ou à clarifier la situation. Ou bien il se les garde, elles resteront extérieures à la situation, et ne seront pas plus résolutoires. L'intervenant peut être actif en situation, il lui devient possible d'aider les différents acteurs à mieux prendre conscience de leurs représentations... au fur et à mesure que la sienne devient de plus en plus claire, et que le jeu se "dédramatise".

Distinguer les trois niveaux du projet, des finalités et des représentations permet de dépasser dans la compréhension un certain nombre de bloquages comme : "vous dites que vous oeuvrez pour... et en fait vous faites...". Cela permet aussi de voir plus clair dans les conflits, en tirant au clair le jeu des oppositions et des convergences de vue. Les rapports entre les finalités affirmées par les différents acteurs évoluent, d'après moi, selon des dynamiques qu'il est possible de comprendre de façon utile. Il en va de même des rapports entre les buts concrets, et de ceux entre les représentations. Mais il s'agit à chaque fois de dynamiques très différentes. Confusion et court-circuits entre les différents niveaux du discours piègent par contre l'intervenant dans son parcours vers une vision résolutoire du problème. Il peut rester longtemps enfermé, par exemple dans la couche des contradictions apparentes de chaque acteur, au "niveau" du "Vous dites que ..., mais vous....!"

2) Les agriculteurs, la chambre d'Agriculture de Vendée, les services chargés de l'agriculture

2-1) Les exploitants agricoles

C'est le groupe social le plus nombreux, le mieux implanté. Les moyens dont nous disposions ne nous ont pas permis d'aborder directement leurs attitudes sur le terrain. Nous avons pu nous en faire une idée d'après une enquête très lourde (au 10è , avec de nombreuses questions) de l'I.N.R.A, (SEI) terminée en 1978. Cette enquête s'intitule : " Attitude des agriculteurs habitant le Marais Poitevin vis à vis de l'agriculture et de l'hydraulique". Elle a été commandée par le Syndicat Mixte d'étude du Parc (devenu, depuis, le Parc).

L'enquête a distingué 8 zones, selon leur nature géographique et agronomique. Nous avons consulté les grilles de dépouillement du questionnaire. Le tableau (n° 1) rassemble les réponses à la question : "Qu'est-ce qui vous bloque le plus aujourd'hui ?" en pourcentages. Le tableau (n°2) les donne par ordre d'importance, à l'intérieur de chaque zone.*

Il ressort du questionnaire une grande variété des situations réelles des agriculteurs. La séparation des zones met bien cette diversité en valeur. On trouvera en annexe des tableaux sur les réponses à l'enquête qui illustrent bien ces différences.

Il ressort aussi du questionnaire une grande variété dans l'attitude des agriculteurs face à leur métier, à ses problèmes, à son avenir. Cette variété apparaît mal dans la synthèse, par suite de la priorité absolue que celle-ci accorde à ceux qu'elle appelle les "jeunes agriculteurs dynamiques" et à l'obligation qu'ils rencontrent d'augmenter la production selon 2 manières possibles seulement : l'agrandissement et l'intensification.

**

Le tableau (n°3) montre comment sont perçus les désaccords entre agriculteurs sur la question de l'hydraulique.

*Nous avons réexploité nous-même les dépouillements de questionnaires pour établir ces tableaux en effet, l'exploitation de la question concernée dans la synthèse de l'enquête ne reprend que 4 des 7 réponses possibles (voir tab. 5) perdant ainsi la place relative de l'hydraulique dans les difficultés générales des agriculteurs.

** Outre les trois tableaux, nous en donnons quelques autres, extraits de l'enquête, qui nous paraissent intéressants.

Qu'est-ce qui vous bloque le plus aujourd'hui ?	1	2	3	4	5	6	7	8
manque de surface	21	24	10,5	14	13	11	17	23%
bâtiments à agrandir	18,5	18	2,5	7	15	26,5	15,5	9%
excès de travail	26,5	11	10,5	7	32,5	28	9,5	26%
problèmes hydrauliques	21	9	24	14	27	11	8	14,5
moyens financiers	34	15	16	31	44	50	23,5	20
manque d'informations techniques	2,5	-	5	-	15	10	1,5	6
absence de successeur	13	11	8	7	15	16,5	12,5	12
manque de terres hautes	8	20	13	3,5	27	8,5	11	3
autres (surtout âge)	2,5	4	21	14	-	10	8	17

TABLEAU N° 1

Qu'est-ce qui vous bloque le plus aujourd'hui ?	1	2	3	4	5	6	7	8
manque de surface	3	1	5	2	8	5	2	2
bâtiments à agrandir	5	3	9	5	5	3	3	7
excès de travail	2	5	5	5	2	2	6	1
problèmes hydrauliques	3	7	1	2	3	5	7	5
moyens financiers	1	4	3	4	4	4	4	3
manque d'informations techniques	8	-	8	-	5	7	9	8
absence de successeur	6	5	7	5	5	4	4	6
manque de terres hautes	7	2	4	8	3	9	5	9
autres (souvent l'âge)	8	8	2	2	-	8	8	4

TABLEAU N° 2

TABLEAU N° 4

(% d'agriculteurs pensant que la solution consisterait à définir un zonage à niveau d'eau.)

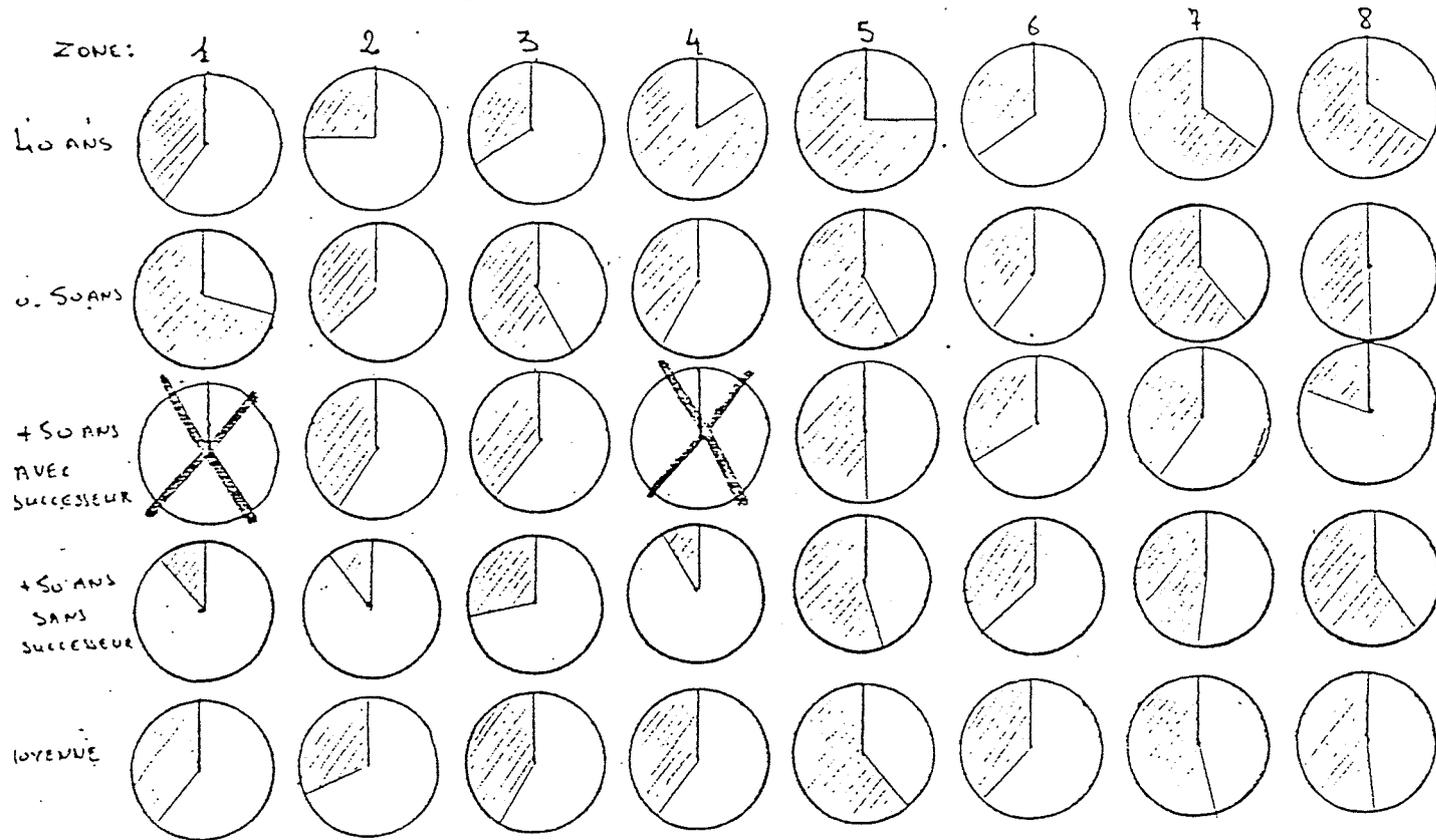
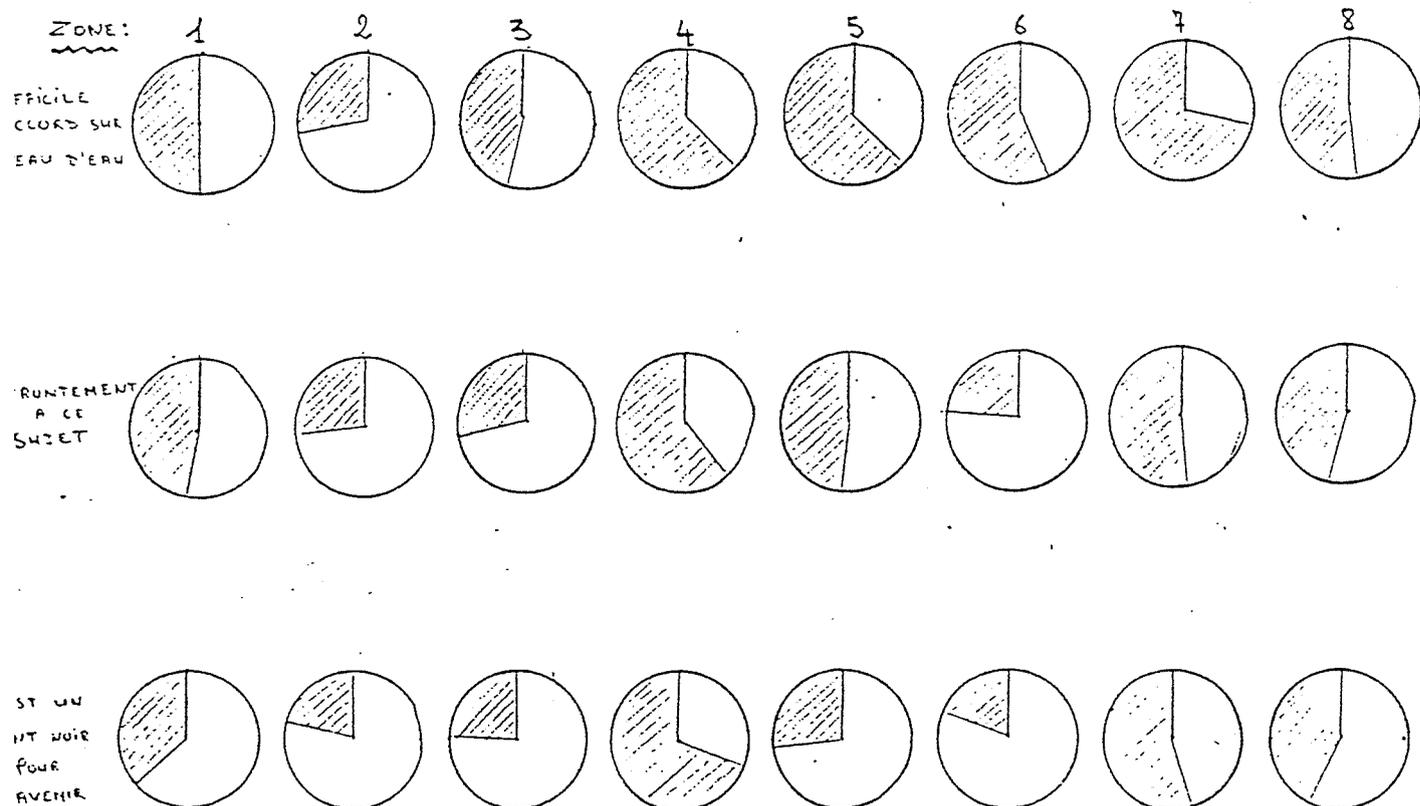


TABLEAU N° 3 - Hydraulique
(% d'agriculteurs ayant dit.....)

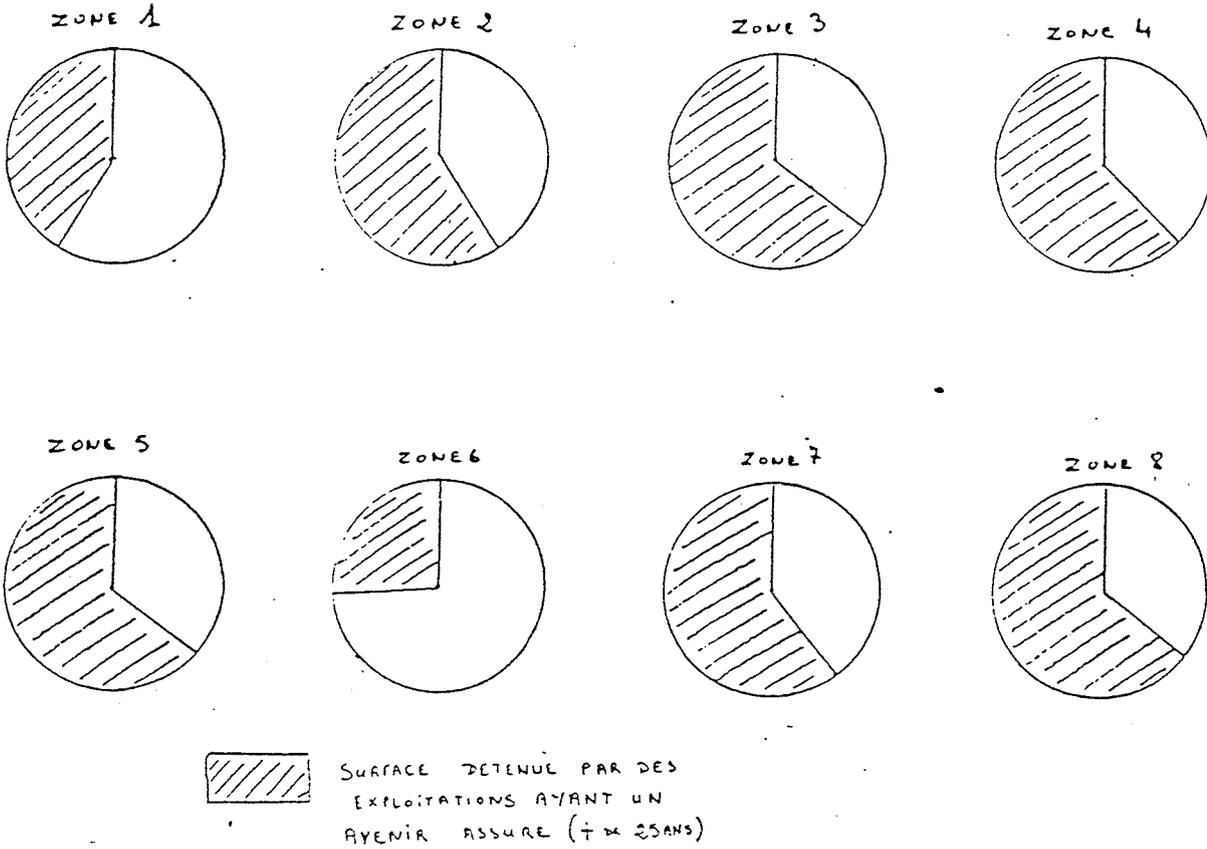


oui : + non : - NSP : ?

	1	2	3	4	5	6	7	8
la surface des exploitations est assez satisfaisante	+	+	+	+	+	-	+	+
les marais y occupent une place importante (+ de 50%)	++	+	+	++	++	+	++	-
il y a-t-il beaucoup d'agriculteurs jeunes	+	+	++	-	++	-	+	+
les blocages "globaux" sont :								
le manque d'argent	+		+	+	+	+	+	+
l'excès de travail					+			
le manque de surface							+	
les bâtiments vétustes		+						
la réponse notée si majoritaire, si "égalité"								
le système de production dominant								
en marais								
pacage		+	+			+		+
culture	+			+	+		+	
					surtout fourragère			
le chargement sur :								
structure des marais								
bonne (B) moyenne (M), mauvaise (m)	B	M	M	M	m	B	B	M

TABLEAU 5 (suite 1)

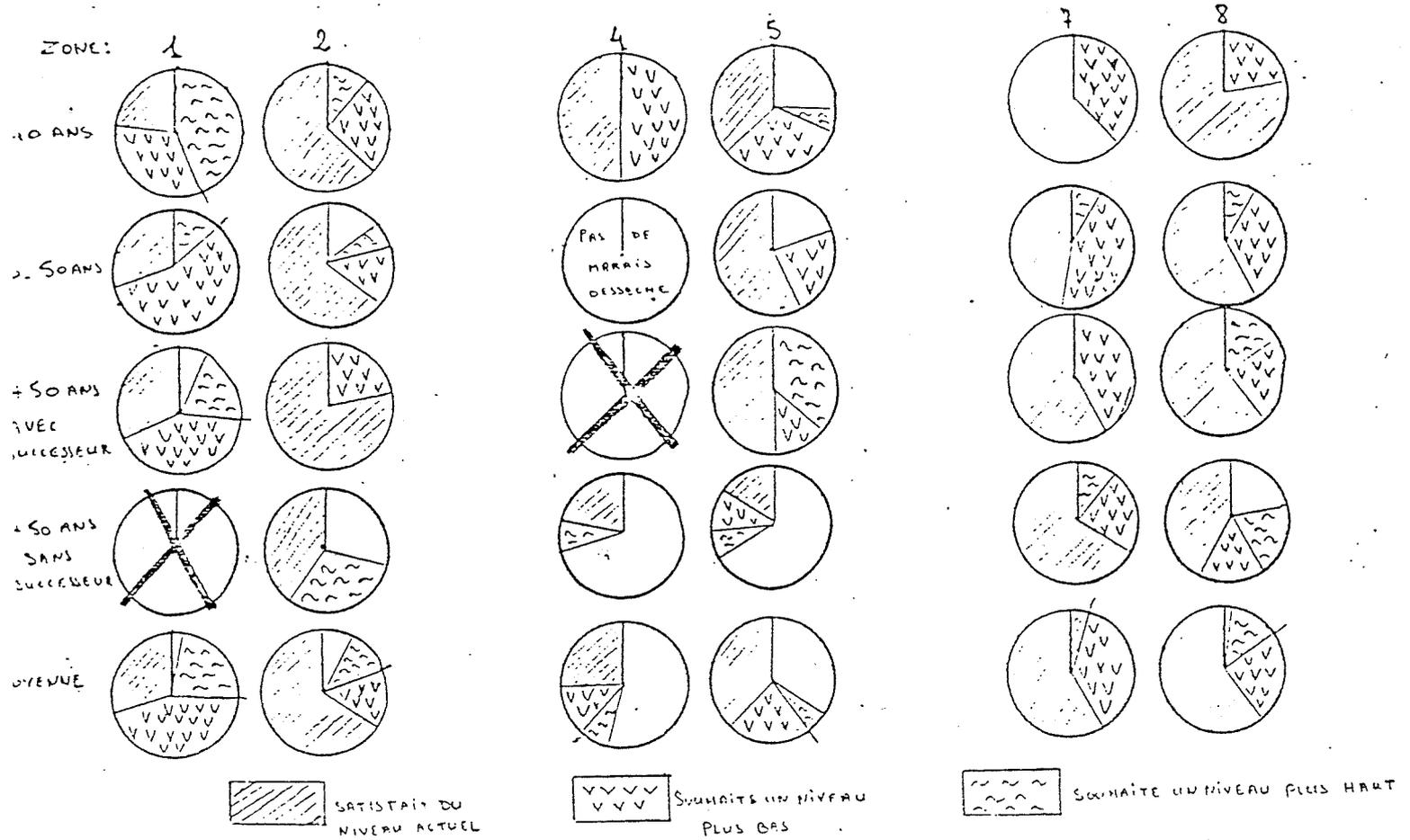
	1	2	3	4	5	6	7	8
l'accès	B	M	M	M	B	M	B	M
la submersion : longue (L), courte (C)	C	L	L	C	L	L	C	L
l'évacuation des eaux : B, M, m	B	M	B desséché mouillé	M	m	B	M	m/M
l'état des fossés individuels : B, M, m	m	M	M	M	m	B	M	m
l'importance de la mise en culture : forte (F), faible (f)	F	nette	f	F	F	F	F	f
la poursuite de cette mise en culture	-	-	-	-	+	+	-	f
les handicaps à la mise en culture :								
submersion	+	++	++	++	++	++	++	+
dimension	-	-	++	-	++	++	-	-
nature du sol	+	+	-	-	+	+	+	-
la mise en culture est rentable	+	?	+	+	+	?	?	+
Si on améliorerait les structures, on pourrait améliorer la prairie permanente (PP), la maïs grain (MG), les céréales d'hiver (C)	PP, MG, C	PP unique	PP, MG, C	PP, MG	PP, MG	PP, MG	PP, MG, C	PP, MG
Si on améliorerait les structures, on pourrait accroître le chargement UGB	? UGB	- UGB	+ UGB	+ UGB ?	+ UGB	+ UGB	? UGB	+ UGB
On est au maximum de production du marais	++	+	-	+	+	++	+	++
le remembrement indispensable	-	-	+	-	+	+	-	-



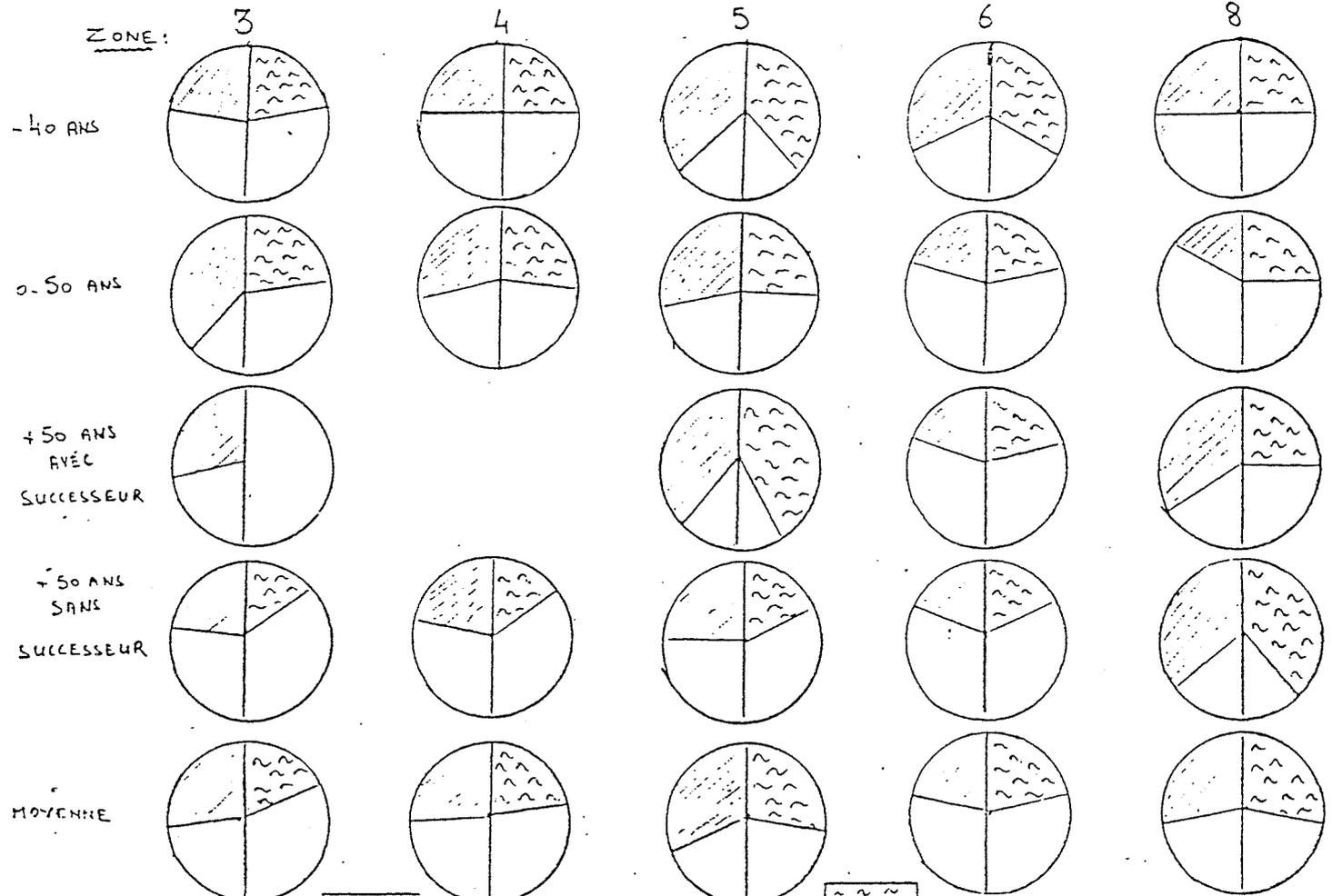
TABEAU 5 (suite 2)

	1	2	3	4	5	6	7	8
Satisfaction vis-à-vis du niveau d'eau actuel	-	+	////////	-/?	-/?	////////	+	+
gêne des crues de printemps et d'automne	////////	////////	+	+	++	+	////////	+
l'accord sur un niveau d'eau est collectivement possible	-	+	-	-	-	-	--	-
il y aura des affrontements à ce sujet	+	-	-	++	+	-	+	+
les agriculteurs qui s'isolent pour drainer gênent	+	-	-	+	-	-	+	-
importance des agriculteurs qui désirent s'isoler	F	f/M	f	F	f	f	F	f
intérêt d'un zonage des niveaux d'eau	+	+?	+	+	++	-	++	++
intérêt porté au syndicat de marais : l, H, m	M	m	O	B	m	m/M	B	B
fréquentation des réunions de syndicat de marais	M	m	O	B	M	m	B	M.
la gestion de l'association syndicale de marais est bonne	?+	-	////////	?+	?+	+	+	++

(% d'agriculteurs étant plus ou moins satisfait du niveau d'eau en hiver - en marais desséché)



(% d'agriculteurs étant gênés par les crues de printemps ou d'automne - en marais mouillé.)



Réponses à la question : " Les crues sont-elles utiles ?"(en %)

Zones	1	2	3	4	5	6	7	8
OUI			63	41	38	79		45
NON	pas d'information		34	62	62	19,5	pas d'information	35

Cette perception vague des différences d'objectifs entre agriculteurs est très liée à la place que l'enquête occupe dans la logique d'acteurs. Elle tient à deux caractéristiques successives de l'enquête.

La première tient au contenu du questionnaire, qui semble viser deux objectifs :

- . connaître la situation objective et les caractéristiques des exploitations,

- . sonder l'écho que rencontre chez les agriculteurs, la perception du problème par les D.D.A et les Chambres (les questions sont fermées, beaucoup sont "orientées"), et leurs propositions.

La seconde intervient au stade de la synthèse, qui retient du questionnaire les informations qui peuvent cadrer avec, et enrichir, la perception que les Chambres et les D.D.A ont du problème.

Cette enquête permet de bien saisir la situation de l'agriculture dans le Marais. Elle ne peut, par contre, explorer dans leur variété les attitudes des agriculteurs du Marais; elle ne peut pas saisir vraiment les démarches de ceux-ci pour construire leur avenir en dehors des voies suggérées dans l'enquête. Cette limite est normale : cette enquête, c'est l'INRA parlant de l'agriculture et des agriculteurs; elle est centrée sur les problèmes que rencontrent les organismes agricoles.

Si l'on veut comprendre le groupe d'acteurs "agriculteurs", il faudra donc apporter à cette enquête un complément sous forme d'interviews moins directives, d'autres formes d'approche directes des agriculteurs individuellement ou en groupe, sur le terrain. Ce complément permettrait de lever la confusion qui prévaut encore entre le groupe social "agriculteur", les acteurs institutionnels qui les représentent, et les administrations qui s'occupent d'agriculture. Cette précision permettrait de distinguer les évaluations des uns et des autres et de les placer chacune à son niveau. La négociation s'en trouverait sans doute facilitée, et le contrôle des conflits modifié dans un sens qui rendent ceux-ci plus résolutoires, plus productifs.

Il nous paraît possible que les désaccords sur l'hydraulique puissent être source, sous des formes qui restent à rechercher et préciser, d'une dynamique qui permette de trouver de nouvelles solutions au problème.

Par ailleurs, l'évacuation "à priori" des agriculteurs résidant hors-marais diminue la valeur informative de l'enquête. Les liens fonctionnels plaine-marais ne peuvent ainsi être pris en compte et un certain nombre d'options de développement sont évacuées a priori sans discussion. Pourtant, le Marais n'est pas, comme y insiste d'ailleurs le Schéma, un système fermé; en ce sens, la prise en considération des mouvements de l'activité agricole par dessus les frontières est important, et peut, elle aussi, ouvrir des horizons.

2-2) La Chambre d'Agriculture de la Vendée

La Chambre d'Agriculture de la Vendée tient un rôle essentiel sur la scène de l'Aménagement des Marais de l'Ouest.

Un dossier spécial, réalisé à la suite d'une session extraordinaire tenue le 25 mars 1977 à Chaillé-les-Marais expose sa conception de l'aménagement. Celle-ci est éclairée plus avant par l'interview du Vice-Président de la Chambre (cf. Annexe)

Pour la Chambre, l'Aménagement consiste en travaux hydrauliques très importants; qui permettent aux agriculteurs qui veulent intensifier de le faire, en supprimant les obstacles hydrauliques à la mise en culture. Ces travaux doivent être payés par tous les syndicats du Marais, les communes doivent y participer; l'Etat la Région, le Département doivent le subventionner de façon importante. La finalité de ces aménagements est, pour la Chambre, d'assurer la survie de l'agriculture locale donc le maintien de la population, et l'entretien du milieu. Les moyens doivent reposer sur l'unanimité et la solidarité de tous les agriculteurs, des propriétaires et des communes autour des positions de la Chambre d'Agriculture et la reconnaissance de ces positions comme étant d'intérêt national, ce qui justifie les subventions.

La représentation implicite du Marais dans cette position est celle d'une terre riche, pour laquelle le fait hydraulique (c'est-à-dire le fait d'être un Marais) est une contrainte, quelque chose d'ajouté. Il convient alors évidemment de supprimer cette contrainte comme il faudrait réparer un dommage. Dans cette représentation, l'aménagement a pour but d'atteindre une situation "normale" c'est un travail de "reconstitution" de l'espace "tel qu'il aurait dû être". Cette explication peut paraître floue ou étrange. Elle rend cependant compte de l'attitude qui consisté à considérer par exemple comme "calamité naturelle" l'inondation décennale d'un terrain inondable.

C'est une logique très forte. Le fonctionnement normal de l'écosystème (inondation) est représenté comme une anomalie, une monstruosité. Alors l'aménagement proposé s'impose tout seul :

il est difficilement défendable de ne pas aider les populations à surmonter les conséquences d'une catastrophe naturelle, d'une anomalie accidentelle. Cette évidence de l'aménagement maximum comme acte minimum de solidarité légitime la décision du Ministère de l'Agriculture de le financer largement.

Du point de vue de l'évaluation l'aménagement ne se donne pas comme ayant pour but de procurer des bénéfices, de promouvoir des intérêts, d'en léser d'autres. Il n'y a donc pas besoin d'évaluer les bénéfices, les intérêts en cause. La seule démarche importante est d'évaluer la possibilité de réaliser les projets. La situation visée par l'aménagement est normale a priori; la normalité - le "non-changement" - n'appelle pas de questionnement : c'est la "moindre des choses".

Les richesses écologiques doivent augmenter avec l'assainissement ("améliorer les conditions de vie des vers de terre"). Par ailleurs, le Marais est fréquenté par des espèces rares : il faut garder les héronnières et conserver des parcelles communales en l'état lors du lotissement. Comme cette conservation correspond à une survivance de situations locales anormales (humides), elle appelle une indemnisation (provenant, a priori, de la puissance publique).

La Chambre représente un bon nombre d'agriculteurs modernistes, qui veulent -ou que les conditions contraignent à - intensifier. Par ailleurs, il est probable que la majorité des agriculteurs désirent un aménagement, une amélioration physique du milieu. Cependant, les attitudes révélées par l'enquête diffèrent notablement, avec leurs contradictions et leurs différences locales de la position "unanime" de la Chambre. Où s'expriment les agriculteurs qui sont opposés à la modernisation ou qui préconisent d'autres voies ?

Cette question est à approfondir par une étude plus poussée (voir groupes sociaux). Sur le plan pratique, il est sans doute possible d'améliorer cette expression, et par là d'enrichir et de diversifier les options d'aménagement.

2-3) Les services de l'administration chargés de l'agriculture
(D.D.A. service régional Poitou-Charentes)

Nous disposons d'un document excellent sur les positions de ces organismes : le Schéma d'Aménagement des Marais de l'Ouest. L'interview de M. Tessier (SRAE Poitiers) est très proche du Schéma. Voit aussi l'interview de M. Mercier (de la D.D.A de la Charente Maritime).

Le projet d'aménagement agricole est au centre de notre démarche.* Par ailleurs la profession agricole domine l'économie du Marais et sa vie sous tous ses aspects. Les moyens mis en oeuvre dans le Schéma sont infiniment supérieurs à ceux dont disposent les autres acteurs. De ces deux faits, il résulte que la logique du schéma et son langage dominant le débat.

Il est nécessaire, pour que d'autres acteurs puissent atteindre leur objectif, qu'ils comprennent cette logique. Il faut qu'ils se situent clairement par rapport à elle. Cette compréhension et cette position permettent de situer le champ des actions possibles. Une politique réaliste d'environnement doit donc en procéder. Cette compréhension permet aussi de repérer les opportunités qui s'offrent pour se constituer des champs d'action futurs; d'où son utilité pour orienter les recherches écologiques. Enfin, il est bon pour les autres acteurs de bien gérer le dialogue donc d'en repérer les règles et les pièges.

Nous allons décrire ce que nous pouvons percevoir de la logique du Schéma en prenant soin de ne pas confondre les différents niveaux logiques (projet, argumentation, représentation : voir plus haut).

*Puisqu'il s'agit d'évaluer les conséquences des projets.

2-3-1) Le projet : objectifs physiques, moyens

-1) Les objectifs sont modulés en fonction des potentialités des différents types de Marais et des fonctions non agricoles à remplir.

C'est le zonage :

- * les marais salés sont réservés pour un développement ultérieur de l'aquaculture,
- * les "marais- gâts". Leur destination est à préciser,
- * les marais-mouillés resteront nécessaires à l'expansion des crues. On améliorera cependant leur évacuation. Il faut aussi améliorer le soutien d'étiage. Il faut trouver des cultures appropriées,
- * les marais-desséchés. L'hydraulique y sera maîtrisée par l'établissement d'un bon réseau collectif qui permette les aménagements parcellaires pour une pratique moderne de l'agriculture .
- * espaces naturels : les espaces prévus par le plan M.A.R sont à préserver.

-2) En fonction de ce zonage, on procédera à des travaux hydrauliques, dont les objectifs ultimes sont :

a) pour l'évacuation des eaux en excès deux solutions existent : le pompage et la gravité.

Chaque fois que possible la seconde sera préférée à cause du prix de l'énergie nécessaire à la première et des incertitudes qu'il comporte.

Il convient alors de :

- * séparer les écoulements d'eau d'origine extérieure (bassins versants entourant le marais)
 - en construisant ou améliorant les canaux de ceinture pour les eaux de ruissellement et d'infiltration,
 - en améliorant l'écoulement des rivières (Sèvre, Vendée, Lay , Autize) et leur débouché à la mer.
- * aménager les périmètres de dessèchements isolés des eaux extérieures pour évacuer les eaux intérieures.
 - en améliorant les débits possibles, en fonction de la tranche d'eau à évacuer,

- selon la cote inférieure de la nappe couramment atteinte de la sorte, il faudra selon les endroits, procéder à des pompages supplémentaires.

b) A partir de juillet, l'approvisionnement en eau est insuffisant. Les émissaires qui évacuent les eaux extérieures sont à un niveau supérieur à celui des Marais. Ils constituent la ressource en eau. Pour assurer le volume de cette ressource, la tendance actuelle est d'y favoriser au printemps un niveau d'eau élevé, donc de diminuer les possibilités d'évacuation.

Il convient donc de dissocier les deux fonctions : une partie du réseau sera maintenue au plus bas, pour une évacuation optimale. L'autre partie sera maintenue très haute pour améliorer les ressources estivales.

Le système est compatible à la fois avec l'agriculture et l'élevage; il pose les bases du futur réseau d'irrigation. Il garantit une souplesse maximum des productions et structures possibles

c) Pour l'assainissement des parcelles,

- il faut arrêter l'isolement, qui "produit du Marais Mouillé", et qui gèle les structures de production,
- pour cela, il faut pouvoir brancher tout le monde sur le réseau décrit ci-dessus. Il faut pouvoir le faire, sans pompage, trouver de nouveaux moyens pour empêcher le colmatage des drains enterrés (qui représentent l'équipement ultime visé).

3) Aller vers la réalisation de ces objectifs selon une progression rationnelle.

a) L'assainissement comporte trois stades :

- stade 1 : non submersion garantie
- stade 2 : nappe à - 0,4 à - 0,6
permet culture avec ados et l'élevage reste correct
- stade 3 : nappe plus bas que - 1,0m
réseau dissocié chaque parcelle a accès à l'émissaire et à la ressource, idéal pour l'élevage et la culture

Le stade 3 atteint ponctuellement permet la démonstration de sa possibilité, de son efficacité; il peut alors se répandre.

b) Le mouillé :

- importance de la hauteur d'eau en été.

c) Les bassins versants

Il faut coordonner les aménagements à l'intérieur des bassins versants;

- revoir les dispositifs internes de protection. Ceux qui sont inutiles peuvent être reconvertis en canaux d'amenée d'eau
- coordonner les aménagements en fonction d'objectifs de qualité de l'eau,
- résoudre les problèmes posés par les sites d'exhaure (par exemple: compatibilité avec la survie des activités conchylicoles autour de ces sites)
- estimer, stocker et répartir équitablement les ressources d'eau en été, dans tout le bassin, y compris l'amont du Marais
- réserver et répartir l'emprise de tous les équipements (canaux, barrages, digues, etc...)
- réaliser des aménagements structurants.

-4) Le projet technique présente :

a) une amélioration générale de l'écoulement à la mer des eaux de crues par les rivières et deux grands canaux;

-sur la Sèvre

- * construction d'un barrage-écluse au Pont de Brault 22 MF
- * ouvrages hydrauliques sur le cours 5 MF
- * études 1,2 MF

- sur l'Antize : construction d'un ouvrage écreteur dont la conception est à l'étude		
* étude		0,5 MF
* travaux		2 MF
- sur la Vendée :		
* modification du Gouffre d'Enfer		8 MF
* endiguement de la Vendée, recalibrage des canaux, ouvrages divers		6 MF
- sur le Lay :		
* aménagement de l'embouchure		15 MF
* études		4 MF
* autres ouvrages		15 MF
- sur le canal du Curé :		
* recalibrage, rejet à la mer, 6 stations de pompage		19,5 MF
- sur les canaux de Luçon, des Cinq Abbés, des Hollandais :		
* déversement et ouvrage à la mer pour le canal de Luçon		8 MF
* travaux sur les autres		11 MF
* études		1 MF

b) Amélioration des périmètres des Marais du Département de la Vendée, selon les cas par :

- recalibrage et dévasage des canaux, construction d'écluses, de vannes, de station de pompage,
- réfection et électrification d'ouvrages , forage (pour l'irrigation)

- Marais de Moricq	4.500ha	4 MF
- " " St Michel en l'Herm	9.200ha	3,2MF
- " " Triaize	5.600ha	1,8MF
- " " La Claye	3.300ha	1,4MF
- " desséchés de la Vendée	12.800ha	2 MF
- " mouillés de la Vendée	5.300ha	5,4MF
- " de Vix	5.270ha	5 MF

c) Au total : environ 139 MF de travaux et d'études pour les gros travaux hydrauliques, dont 116 pour l'amélioration de l'écoulement;

68,5 (Lay, Autize, etc...) intéressent le département de la Vendée

28,2 (Sèvre) la Vendée et les Deux-Sèvres

19,5 (Curé) la Charente Maritime

et 22,8 pour l'amélioration des marais en Vendée.

Les réalisations seront étalées sur une dizaine d'années.

Vendée : $\geq 66 \%$		La somme totale pour le VIIIème plan
2 Sèvres: $< 20 \%$		serait de :
Char.: $< 14 \%$		87,8 MF dont
		45,46 de subvention de l'Etat

Total de ces travaux pour l'ensemble des Marais de l'Ouest : 300 MF

d) A côté de ce projet, existe un programme spécial séparé de protection contre la mer.

Pour l'ensemble des Marais de l'Ouest ce programme représente 100 MF

Pour le 8ème plan et le Marais Poitevin : 21 MF
(nous n'avons pas le total Marais Poitevin)

e) Aux travaux hydrauliques doivent s'ajouter des travaux sur les structures foncières (remembrement, chemins,) et les équipements individuels (drainages au champ).

Ces travaux ne sont abordés que brièvement dans le schéma.

Le coût pour le 8ème plan est évalué à :

pour l'ensemble des Marais de l'Ouest	}	48 MF pour la restructuration foncière et la voirie
		107 MF pour les assainissements et irrigation.

f) Enfin des études générales sont prévues :

- cartes pédologiques :	2 MF) pour l'en- semble des Marais de l'Ouest
- préétudes d'aménagements fonciers et études d'impact	0,9MF	
- mutations agricoles	2 MF	
- termes de référence	1,6MF	
	<hr/>	
	6,5MF	

2-3-2) L'argumentaire

Pourquoi un tel programme technique ? Le schéma donne au projet des justifications de plusieurs ordres, que nous allons passer en revue en citant abondamment les passages correspondants du rapport.

-1) Le projet d'aménagement est la suite logique, naturelle de 1000 ans d'histoire du Marais.

L'histoire du Marais est présentée de manière à montrer que le projet d'aménagement représente la tradition, le non-changement. Les commentaires qui suivent et qui sont en caractères droits dans l'histoire racontée en italiques l'illustrent bien.

" Sur les plans économique et social, la situation actuelle des marais relève tout autant de leur histoire, car leur utilisation possible a toujours été étroitement conditionnée par les aménagements réalisés, leur maintien en fonction ou leur transformation. Contrairement aux apparences, les marais ne sont pas des régions naturelles, mais des régions hautement artificialisées et ceci en vue d'y exercer des activités économiques spécifiques" (p. 11)

Suit la description de l'ancienne économie du Marais, avec des aménagements de base puis :

" C'est dire que ces aménagements se situaient dès l'origine dans une économie de marché".

Suit la description de la progressive "décadence" du marais vers l'élevage extensif depuis la première guerre mondiale puis :

" Les conséquences, dans les marais, de la substitution de l'élevage aux anciennes spéculations sont nombreuses et accroissent les difficultés d'une reconversion.

On peut les résumer comme suit :

- ruine de l'habitat et dégradation des structures foncières
- défaut d'entretien des réseaux d'hydraulique et désaffectation des ouvrages
- dégradation des sols
- retard dans les équipements structurants

- . découragement des exploitants qui ne peuvent résoudre seuls les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Il est difficile d'en chiffrer les conséquences économiques."

Il s'agit donc, par l'aménagement, de maintenir la continuité en rétablissant la qualité traditionnelle des aménagements : c'est une action naturelle. Au contraire, abandonner le projet serait de l'ordre de l'abandon, de la condamnation du réseau hydraulique à la ruine.

-2) Le projet est indispensable pour assurer l'entretien du milieu naturel.

L'adoption du projet est présentée comme un choix entre :

- un bon entretien du milieu naturel, si le projet est réalisé,
- une dégradation du milieu, si le projet est abandonné.

Le passage suivant du schéma illustre bien la logique des services chargés de l'agriculture; on pourra aussi consulter en annexe l'interview du chef du SRAE de Poitiers.

" - LES PROBLEMES QUI SE POSENT -

" Dans leur état actuel bien des marais semblent ou sont à l'abandon et donnent l'impression d'être des espaces bons à prendre, sans que, quoi qu'on en fasse, l'économie régionale ou nationale n'ait à en souffrir

Ce sentiment, s'il existe vraiment, ne résiste pas à un examen objectif des données.

En effet, étant des territoires artificialisés, leur dégradation est inéluctable si on ne les maintient pas en état en effectuant en temps utile les créations ou les modifications d'ouvrages que rendent indispensables les incessantes transformations du littoral. Il est manifeste que leur économie actuelle n'y suffit pas. Aussi, la seule solution à ce problème, qui paraisse à chacun acceptable est de les amener à un niveau de production tel qu'il puisse permettre, à ceux qui en profitent, de compenser les coûts d'entretien, tout comme ceux de rénovation en fonction de la durée de leur efficacité : en fait, pour certains ouvrages sur plusieurs générations. Ceci n'enlève évidemment rien à la valeur propre de la production ni à son intérêt sur le plan national.

" Toutes les occupations non productives particulières ou collectives effectuées ou envisagées sont consommatrices d'espace et la plupart des productions qui s'y font ou sont projetées ont des résultats économiques proportionnels à la surface couverte. En conséquence, si l'on ne veut pas accroître inutilement les charges des communautés régionales et nationales ou taxer exagérément tous les types d'établissements du marais, il faut amener les occupations productives, dont la variété n'est pas extrême, à un niveau suffisant de productivité; et, compte tenu de celui-ci, leur réserver et leur partager au mieux, l'espace nécessaire pour atteindre ou approcher au plus près cet objectif. Ce qui n'exclut aucune des occupations envisagées car il apparaît tout aussi indispensable d'y maintenir la vie à son plus haut niveau et d'accroître l'habitat permanent, nécessaire à la surveillance et au maintien en état de ces régions.

Autrement dit, le territoire du marais doit, pour que son entretien soit assuré, assumer des fonctions soit de qualité, soit de production, qu'il faut maintenir, améliorer ou susciter et dont il s'agit en outre d'assurer la cohabitation : c'est le but d'un aménagement." (p. 20)

Cette vision des choses est difficilement superposable à celle des "protecteurs de la Nature" pour qui le choix se pose de la façon suivante :

- bouleversement de la situation et destruction du milieu si le projet est adopté sans modification

- continuité et entretien possible si rien n'est fait ou si un développement alternatif est envisagé.

A deux reprises, il est précisé dans le schéma que développement et protection sont compatibles ;

" Les actions à entreprendre doivent donc viser avant tout

- l'augmentation de la production de quelque type qu'elle soit, pourvu qu'elle puisse être commercialisée,
- et les moyens de la poursuivre tout en n'altérant pas le milieu naturel dont on a vu le grand intérêt". (p. 91)

Il nous semble cependant que jusqu'ici les moyens concrets d'atteindre cet objectif ne sont pas précisés. La pétition de principe a quand même son poids dans l'argumentaire.

En effet comment refuser un projet qui garantit le progrès économique, et ne dégrade pas le milieu naturel. C'est un si beau programme que si l'on en manque une moitié... on aura toujours réalisé l'autre !

-3) De toutes façons il n'y a pas d'autres solutions.

Le long passage cité plus haut (-2)) affirme qu'il n'y a pas d'autre solution, affirmation répétée avec force ci-dessous.

" Quoiqu'il en soit, il ne peut pas y avoir d'issue aux problèmes que posent les marais sans intensification de production sur tout l'espace réservé à l'activité agricole. Cette intensification passe obligatoirement par une réorganisation de l'hydraulique aboutissant à une meilleure maîtrise de l'eau dont on peut, en continuité pourrait-on dire avec ce qui s'est fait autrefois, énoncer les règles ".

L'affirmation n'est pas démontrée, en effet, comment démontrer la non possibilité de solutions que l'on a pas envisagées ? Elle exprime cependant une logique forte qui domine le débat et des impératifs réels d'amélioration hydraulique. Faut-il pour autant dévaloriser les hypothèses alternatives ou au moins les étouffer concrètement ? La dynamique du débat rappelle celle du Nucléaire et des énergies nouvelles.

-4) Le "tout ou rien".

S'il est acquis qu'il n'existe qu'une seule voie pour agir, il reste à aller, dans cette voie, le plus loin possible.

D'abord en présentant la situation comme grave,

" On peut poser comme principe que la valeur de la production des marais devrait permettre d'assurer leur entretien ainsi que leur rénovation, dans la mesure où des dispositions financières permettraient d'en étaler les charges, sur les générations devant en bénéficier. Il faut en effet rappeler que les aménagements faits au XVIIIème siècle sont encore fonctionnels et ont permis longtemps un niveau de production comparable à celui d'autres régions. Ce potentiel s'est détérioré depuis les deux guerres mondiales; il en résulte un rattrapage plus difficile à atteindre ." (p. 23)

Puis en faisant remarquer que l'on a déjà commencé l'action et qu'il est trop tard pour reculer, c'est le quitte ou double.

"Actuellement, grâce à ces travaux, l'assainissement général s'est sensiblement amélioré, mais reste insuffisant dans la majorité des cas pour avoir un effet bénéfique sur la production du marais. En outre, là où la maîtrise du plan d'eau dans les canaux est effective, elle n'a pas été souvent prolongée d'un drainage qui représente la condition essentielle à toute démarche d'intensification agricole au niveau de la parcelle ". (p.34)

Ce raisonnement se retrouve dans l'interview du V.Prés.de la C.A. de Vendée : "il faut faire des travaux pour rembourser ceux des années 60".

Le chemin déjà fait depuis la guerre est précisé dans le paragraphe suivant :

" 21 - Réalisations récentes

Le décret 55 552 du 20 mai 1955 portant ouverture d'autorisation pour un programme pluriannuel d'investissement agricole au titre du IIème Plan de Modernisation et d'Equi-
pement, a permis l'engagement de certaines opérations importantes comme les Grands Aménagements Régionaux.

Parmi ces derniers figurent les Marais de l'Ouest. La loi de programme 60 775 du 30 juillet 1960 relative aux investissements agricoles a approuvé et financé un programme triennal qui a confirmé et prolongé le précédent.

Ces dispositions complétées par les dotations résultant des lois de finance annuelles ainsi que par celles prélevées sur les enveloppes régionales mises à la disposition de MM. les Préfets de Région et depuis leur création par les dotations des Etablissements Publics Régionaux, ont permis des réalisations importantes dont les principales sont mentionnées sur les listes annexées. Leur valeur peut en être estimée très approximativement à environ six cents millions en francs 79.

Ces opérations ont essentiellement eu pour objectifs de protéger les zones de marais contre la mer, d'assurer l'écoulement normal des grands émissaires et d'aborder la réalisation d'ouvrages ayant pour rôle une maîtrise de l'eau en période d'excès ou de pénurie. Elles ont été souvent complétées par les réalisations de réorganisation foncière et de voirie ". (p.99)

Rappelons que les sommes prévues pour le schéma sont de l'ordre de 400 MF; les travaux précédents ne sont donc pas négligeables. On notera les contradictions entre les trois citations précédentes .

-5) Une intervention technique est indispensable pour éviter des problèmes humains ou sociaux.

Le premier problème concerne les difficultés économiques que rencontrent les exploitants agricoles :

"343 - Modification du contexte économique

Les transformations incessantes actuelles de l'économie mondiale ou les progrès accomplis par l'agriculture de certains pays pèsent sur les marchés auxquels notre agriculture a accès. Coûts de production et prix de vente oscillent d'une manière désordonnée obligeant les exploitants à revoir avec une célérité égale leurs orientations.

Leur adaptation à ces transformations ne peut être réussie et durable que si l'outil dont ils disposent est adaptable, ne reste pas confiné à des utilisations non rémunératrices et si son coût de fonctionnement ne grève pas, d'une manière absolue, la valeur des productions possibles. L'issue de ce problème se trouve dans un aménagement rendant pleinement effectives, au moindre coût, les potentialités agronomiques des marais et leur adaptation aux évolutions du marché des produits" (p. 17-18)

Le second concerne les différences d'intérêts entre éleveurs et agriculteurs

"23 - Compétition, agriculture, élevage

Celle-ci a sans doute toujours existé. Mais depuis que l'élevage extensif est devenu prépondérant elle a pris des proportions accrues car les éleveurs ont beaucoup d'exigences alors qu'ils continuent à sous estimer les soins constants que nécessitent les marais. La manière rationnelle de résoudre ce problème sans passer par de laborieuses tractations et surtout sans perturber le fonctionnement du réseau collectif d'émissaires est sans doute de dissocier celui-ci en deux parties suivant les fonctions qu'on leur demande d'assurer. La première prenant en compte, à elle seule la fonction d'assainissement, la seconde exclusivement spécialisée dans la réalimentation en eau du réseau; l'une et l'autre servant les ilots parcellaires. Cette disjonction de la double fonction traditionnelle des réseaux de manière à mieux assurer l'une et l'autre, est plus ou moins facilement réalisable dans un certain nombre de marais desséchés où il ne s'agit que de parfaire leur aménagement initial." (p.24-25)

Nous voudrions faire à ce sujet, une remarque générale en matière d'aménagement de l'espace : décider d'une opération d'aménagement physique. C'est estimer que le problème technique est plus facile et moins coûteux à traiter que le problème humain ou social. Le choix semble être presque systématique dans le contexte français actuel. Il nous semble utile de garder à l'esprit que même s'il est souvent justifié, il reste relatif et dépendant de multiples conditions, donc susceptible de remise en cause.

-6) Intérêt économique de l'opération

Nous citons dans leur intégralité (en annexe) les passages du schéma ayant trait à l'évaluation économique du projet. Outre sa place dans l'argumentaire, cette évaluation sera en effet analysée, plus en détail de façon à indiquer quelle direction peut emprunter une évaluation économique des impacts pour permettre un meilleur dialogue avec la logique des "aménageurs".

Du point de vue de l'argumentation, il nous semble que l'intérêt économique n'est que peu mis en avant dans le Schéma qui montre la "nécessité et l'intérêt économique" du projet. Puisque le projet est nécessaire, l'intérêt économique n'a plus à intervenir que comme appui pour emporter la discussion. Et en effet, il se présente avant tout comme une étude de faisabilité économique. Ce qui est évalué, c'est l'augmentation de marge brute pour les exploitants. Celle-ci conditionne leur capacité à payer leur part des travaux. Elle détermine aussi la possibilité pour l'administration de faire accepter - et de promouvoir - le projet.

L'évaluation économique ne sert pas à justifier le projet mais à lui donner un feu vert : "faisable et raisonnable".

2-3-3) Les représentations

Nous parlons plus haut du contenu concret du projet et de son argumentation.

Dans un opéra, les grands thèmes mélodiques sont résumés dans l'ouverture. Dans le schéma d'aménagement, les grands thèmes de la représentation subjective du problème se trouvent dans l'introduction.

Plus ou moins indépendamment des fiches d'investissement, de l'argumentation qui justifie le déblocage des fonds, tout projet contient un liant qui laisse transparaître la vision du monde ou du problème de ses auteurs. Pour eux le projet est un moment fort de la Réalité, et non plus le projet relatif qu'un groupe a formé pour réaliser sa propre conception du progrès. C'est pourquoi ils le présentent comme la seule solution, celle de tous. Comment cela est-il fait dans le schéma : voyons l'introduction :

" Introduction

" La mise en valeur des marais littoraux s'est développée dans l'Ouest de la France, comme partout ailleurs en Europe, à partir du 11^{ème} siècle, après diverses tentatives, souvent condamnées par la montée continue des flots.

Ce furent des entreprises collectives d'envergure, dont l'initiative revint en général au pouvoir seigneurial ou royal et la maîtrise à des abbayes qui bénéficièrent à cet effet des concessions et privilèges nécessaires. La guerre de Cent ans, puis celles de Religion, ruinèrent bientôt les premiers aménagements.

Au début du XVII^{ème} siècle, le roi Henri IV prit les dispositions qu'imposait la situation d'abandon dans laquelle se trouvaient alors ces régions et leur population. Moyennant concessions et avantages substantiels, il confia la direction des travaux à Humphrey Bradley, originaire du Brabant, lequel associa financièrement à sa tâche des entrepreneurs hollandais et des gentilhommes du Royaume.

Sous l'ancien Régime les travaux se poursuivirent. Les rois intervinrent à maintes reprises pour régler les conflits, réglementer les usages ou permettre de nouveaux dessèchements dans les marais restés sauvages.

Toute période de troubles politiques ou de déclin économique ayant dans ces régions des conséquences graves, les gouvernements successifs de la République, de l'Empire puis de la Restauration durent continuellement faire de même. Les privilèges et avantages constitués par les concessions des terres assainies ou l'exemption d'impôts furent remplacées par l'octroi de subvention de l'Etat.

" Tout au long de leur histoire, des interventions continues du Pouvoir ont ainsi été nécessaires pour susciter et soutenir dans les Marais une activité économique et préserver les populations. Ces régions sont en effet tributaires de phénomènes naturels de grande ampleur et connaissent de perpétuelles transformations physiques. Elles nécessitent des interventions constantes qui ne peuvent être assurées qu'en période de paix et de prospérité et doivent être l'objet de réaménagements collectifs périodiques ."

Cette introduction nous en dit beaucoup sur la vision du monde dans laquelle s'insère ce projet. A la lire comme un texte non-directif qu'elle est, elle peut se passer de commentaire. Relevons cependant quelques éléments essentiels :

- la "mise en valeur" est la seule alternative au "rien" il n'y avait rien avant; on ne peut rien faire d'autre;

- la preuve; ça fait 900 ans qu'on fait ça, et les autres (européens) font ça aussi;

- les moyens matériels, il n'y en a pas 50, il n'est donc pas utile de préciser que le moyen de mettre en valeur c'est de dessécher, de faire des travaux;

- quand aux moyens institutionnels, l'histoire a montré qu'il n'y a qu'une solution :

11ème siècle : seigneurs, abbayes, pouvoir royal + "concessions et privilèges nécessaires"

17ème siècle : "concessions et avantages substantiels" gentilhommes du Royaume et entrepreneurs hollandais

Aujourd'hui :-privilèges et avantages sont remplacés par les subventions de l'Etat
-les gentilhommes du Royaume et les entrepreneurs hollandais sont remplacés par les Corps de l'Etat et les entrepreneurs privés de chez nous.

- sans ces moyens, le territoire serait abandonné et retournerait au "rien" (c'est le thème de la désertification)

- pis encore : a moins "d'interventions continues du

pouvoir", les populations ne sont pas "préservées", elles se retrouvent "abandonnées", livrées à elles-mêmes;

- il s'impose donc de "préserver" les populations, d'éviter l'abandon du territoire; en effet, les pauvres sont tous deux menacés par des "phénomènes naturels de grande ampleur".

Il nous semble que le thème essentiel est exposé dans le paragraphe sur le XVIIème siècle :

Au début du XVIIème siècle, le roi Henri IV (le bon roi le roi qui a fait du bien au peuple, qui a compris, par un ministre éclairé, l'importance de l'agriculture) prit les dispositions qu'imposaient la situation d'abandon dans laquelle se trouvaient alors ces régions (1980 : "ce potentiel s'est détérioré depuis les deux guerres mondiales; il en résulte un rattrapage plus difficile à atteindre") et leur population (1980 : on ne peut pas les abandonner : elle sont "chargées d'assumer les diverses fonctions du territoire") Moyennant concessions et avantages substantiels (1980 : 91 millions de subventions pour l'hydraulique, une partie des 100 MF pour la protection contre la mer, 31 pour les aménagements fonciers et individuels), il confia la direction des travaux à Humphrey Bradley, originaire du Brabant (1980 : à M. L'ingénieur général * originaire de Y) lequel associa financièrement à sa tâche des entrepreneurs hollandais et des gentilhommes du Royaume (les maîtres d'ouvrage, des élus départementaux et locaux , les mairies...).

Nous nous sommes risqués à imaginer une autre présentation qui donnerait, avec des éléments similaires, une présentation opposée du problème. Ni plus vraie, ni plus fausse : c'est une vision des choses parmi d'autres, toutes relatives.

Elle devrait montrer ainsi combien la représentation de base est importante et conditionne le reste, projet, etc... En effet il n'est pas difficile d'imaginer ce que contiendrait un projet dont le texte qui suit serait l'introduction.

* et justifier le choix fait plus haut de laisser les différents acteurs présenter le Marais.

"Il y a environ 2000 ans, le golfe du Poitou commence à se combler, créant de grandes surfaces de Marais. Milieu de transition entre les eaux douces, la mer, la terre, ce nouveau milieu se signale pas sa variété et sa productivité qui lui confèrent une richesse remarquable. De plus, ces espaces s'étendent en surface et en qualité par un processus naturel : le comblement de la baie de l'Aiguillon augmente la superficie totale, il rend aussi de plus en plus difficile l'écoulement des eaux douces.

Après les Pictons habitant les rives du Golfe, les Seythes et les Teifales* établissent là leurs demeures lacustres. Ils deviennent des Colliberts ou Têtes-libres; ces noms reflètent l'autonomie qui leur permet de trouver le Marais. Les Colliberts sont sans doute les prédécesseurs des hutteurs. Comme ceux-ci plus tard, ils obtiennent facilement du Marais par la pêche, la chasse, la cueillette des ressources indispensables. Ils pratiquent aussi, sans doute, sur les hauts, une agriculture simple et peu exigeante.

Contrairement à d'autres populations du Marais (comme les indiens Palicour du département de la Guyane), les populations se heurtent dès le 11ème siècle à une aliénation progressive de leur territoire. En effet des organismes puissants (Abbayes, Seigneurs) commencent dès cette époque leurs efforts afin de dessécher les Marais pour en faire des terrains où ils puissent transposer des pratiques agricoles adaptées à d'autres milieux et permettre la colonisation par des personnes exogènes, les "cabanniers".

Cette destruction du marais s'est poursuivie depuis, avec des périodes de progression plus nettes et des moments de recul. En particulier, à chaque renforcement du centralisme, le Marais a subi des interventions continuelles du Pouvoir. Sous l'ancien régime, des Hollandais bénéficiaient pour l'aliénation des terres de Marais, de privilèges et avantages substantiels. Ils furent par la suite remplacés par les Services de l'Etat, gratifiés pour leur travaux, de subventions considérables.

*garnisons de mercenaires installés par les Romains en Poitou.

Aujourd'hui, les écosystèmes de Marais originels n'existent plus et la plus grande partie de leurs produits n'est plus là pour les habitants. Les écosystèmes intermédiaires apparus avec les siècles régressent progressivement. Ceci est le résultat de l'interférence opiniâtre du Pouvoir avec les phénomènes naturels de grande ampleur et les perpétuelles transformations physiques qui sont à l'origine de la richesse de ces milieux. Ils sont à nouveau menacés par une nouvelle vague d'interventions, d'implantation de systèmes de cultures exogènes.

2-3-4) Les autres acteurs vus par les services chargés de l'agriculture : "le problème, c'est eux !"

Nous avons relevé dans le Schéma les passages concernant les autres acteurs, les "interrelations". Ils nous ont paru intéressants pour donner une idée des sources éventuelles de conflits, et aussi pour voir comment s'annoncent des négociations. Pour améliorer la négociation, il faut arriver à ce que chaque partenaire perçoive les autres et leurs problèmes d'une façon que ceux-ci acceptent. Il s'agit aussi d'être attentif à cette perception aussi bien au niveau de l'implicite de la manière de le dire, qu'au niveau de ce qui est dit et des garanties qui en sont données.

-1) Les éleveurs

" 23 - Compétition, agriculture, élevage

Celle-ci a sans doute toujours existé. Mais depuis que l'élevage extensif est devenu prépondérant elle a pris des proportions accrues car les éleveurs ont beaucoup d'exigences alors qu'ils continuent à sous estimer les soins constants que nécessitent les marais. La manière rationnelle de résoudre ce problème sans passer par de laborieuses tractations et surtout sans perturber le fonctionnement du réseau collectif d'émissaires est sans doute de dissocier celui-ci en deux parties suivant les fonctions qu'on leur demande d'assurer." (p. 24)

-2) Les exploitants qui ne souhaitent pas d'aménagement hydraulique

" Mis à part les secteurs où s'est implanté une agriculture spécialisée, (rive des dunes, marais de Donge), ceux restés en dehors du progrès le sont, soit pour des raisons hydrauliques (submersion ou niveau trop élevé) soit parce qu'ils sont principalement utilisés par des éleveurs éloignés ou ne possédant des prairies qu'en marais. Dans ces secteurs les exploitants n'ont de ce fait, que peu d'intérêt actuellement à ce que la situation existante soit changée." (p.17)

Si l'on se réfère à ce qui a été dit plus haut au sujet de l'enquête sur les agriculteurs, il apparaît que ce passage cité inextenso, consacre sept lignes et demi à un tiers ou une moitié des exploitants utilisateurs du marais. Leur intérêt contradictoire est reconnu, puis évacué sans explication. Ils ne sont pas cités ailleurs dans le rapport.

-3) Les syndicats de marais

" 23 - Relations entre ces organismes

Ces organismes ne sont pas tous et toujours indépendants les uns des autres, aussi bien en ce qui concerne l'évacuation des excès d'eau hivernaux que la réalimentation estivale. Ce qui, malgré de nombreux exemples de solidarité, a été cause de conflits fréquents que le Pouvoir a dû, autrefois, ou plus récemment, arbitrer.

La transformation des conditions d'évacuation à la mer, la nécessité du partage des ressources en eau, la réorganisation des réseaux hydrauliques en vue d'une meilleure utilisation, donneront dans l'avenir l'occasion à cette solidarité de s'exercer, et fourniront des raisons de restructurer ces organismes." (p.10)

-4) Les aquaculteurs

Les programmes pour le développement d'activités productrices non agricoles

"posent également le problème de la constitution d'une zone tampon entre l'espace occupé par ces activités et celui de l'agriculture intensive, jugée polluante : celle des marais comme bien entendu celle des bassins versants extérieurs, plus difficile à contrôler. Cela fait que la consommation d'espace envisagée est grande malgré une productivité des installations sans doute importante et un type de production très intéressant. Mais cette productivité est encore pour partie du domaine de la prospective. Par conséquent si on la rapporte à l'hectare du territoire occupé et annexé, elle apparaît sans doute moins intéressante. Les risques de déboire ne sont d'ailleurs pas absents." (p.22)

"Compétition, aquaculture, agriculture

Celle-ci ne porte peut être pas tant sur l'appropriation de l'espace, le plus souvent des marais gâts, que sur l'utilisation commune des exutoires : retenues d'eau par les utilisateurs de l'aval, qualité des eaux issues du territoire amont." (p.24)

-5) Le tourisme

" La fonction tourisme et loisirs

Chasse, pêche, bains, promenades, activités culturelles, séjours reposants, telle est esquissée la variété des loisirs qu'à l'état actuel les marais, leur littoral ou les régions, les villages et les villes avoisinantes peuvent offrir. Ces possibilités ne sont pas encore toutes et partout utilisées ou exploitées.

Le secteur balnéaire, surtout concentré sur les dunes littorales et dans les îles, a connu depuis quelques vingt ans un développement retentissant. Il a suscité un certain nombre d'emplois : bâtiment, services, fournitures, mais aussi posé beaucoup de problèmes : circulation routière, approvisionnement, distribution d'eau, assainissement. Dans son extension actuelle il demeure une gêne permanente pour le milieu naturel sur lequel il s'est implanté ou empiète, ainsi que pour la pêche côtière et la conchyliculture : pollution et déprédation.

Les activités tourisme et loisirs peuvent être étendues à l'espace agricole, mais avec beaucoup de prudence car la gêne causée pourrait être aussi grande et parce qu'il faudrait d'abord être assuré de l'intérêt réel de ce que l'on y peut offrir.

Toutes ces activités étant source de revenus particuliers et procurant des emplois ont été depuis longtemps encouragés mais leur impact sur le milieu naturel, ou sur les activités non concernées doit être plus soigneusement examiné; de même que ce qui incombe à la gestion des marais. Dans le passé ce dernier point a été parfois négligé. L'extension des centres urbains, la construction des voies de communication, en un mot de développement des autres activités utilisant l'espace, s'est dans bien des cas effectué dans l'ignorance des nécessités d'assainissement agricole. Au point qu'il sera parfois difficile de rétablir la situation ".(p. 21 - 22)

-6) Les agglomérations (et leurs effluents)

" D'une manière générale sur cet ensemble ou plus particulièrement sur certaines de ses parties, les eaux apparaissent depuis une quinzaine d'années de plus en plus eutrophisées. Celles des nappes, des rivières, des canaux ou de la mer proche sont affectées. Or cette eutrophisation aux conséquences néfastes et multiples obéit à la loi du facteur limitant, bien connue des agronomes. L'activité agricole ne peut à elle seule être tenue pour responsable de la dissémination dans le milieu naturel d'un de ces éléments indispensables, le phosphore, sans la présence duquel l'azote ne serait pas recyclé mais dénitrifié.

" Si le problème de la présence du phosphore était réglé l'intensification agricole des marais ne devrait pas porter préjudice aux autres activités sinon peut être par l'emploi des pesticides. Question qui est actuellement étudiée par l'I.N.R.A. dans le périmètre des marais de Brouage." (p. 26)

Autrement dit "sans leurs effluents, les nôtres ne seraient pas nocifs...donc qu'ils enlèvent les leurs, nous ne sommes pas concernés."

-7) Les protecteurs de la nature

" 1 - Les fonctions à assumer

11 - La fonction d'espace naturel

De par leurs qualités physiques, présence de terre et d'eau, de par les relations qu'ils ont avec la mer proche, comme avec l'arrière pays, et de par leur position géographique sur le continent, ces régions bien qu'artificialisées ont conservé des qualités naturelles d'une valeur exceptionnelle et irremplaçable.

Il ne s'agit pas simplement de leurs divers aspects sensibles mais d'un rôle biologique dont l'intérêt dépasse de beaucoup le cadre local ou national. Outre leur flore et leur faune spécifique qui doivent être conservées, ces régions agissent comme filtre ou espace intermédiaire assurant des relations multiples entre les milieux continentaux et marins. Elles interviennent ainsi dans la nutrition et la reproduction de nombreuses espèces exploitées ou sauvages. De plus, elles servent de refuge ou de lieux d'étapes pour les oiseaux marins ou migrateurs. L'accomplissement du cycle biologique de plusieurs d'entre-eux comme celui de certains poissons dont en particulier les anguilles, s'effectue pour une bonne part par leur intermédiaire.

Pour qu'elles puissent, dans l'intérêt général, continuer à assumer ces fonctions un programme minimum de conservation appelé M.A.R a été bâti au niveau européen et le gouvernement français a souscrit aux engagements correspondants. La mise en oeuvre de ce programme dans les marais engagera une certaine portion du territoire dont il faudra bien concrètement envisager la gestion sans qu'elle pèse trop sur les autres utilisations." (p. 21)

Cet extrait nous suggère plusieurs remarques :

- la première est l'absence de toute référence aux personnes concernées plus particulièrement par les espaces naturels. Personne n'est reconnu par les auteurs comme qualifié pour défendre les espaces naturels ; éventuellement, il est donc logique que les services de l'agriculture s'en occupent eux-mêmes tout seuls. Ceci recoupe la remarque d'une personne du SRAE Poitiers : " Nous n'avons pas d'interlocuteurs valables." Ceci en dit long sur la position du Parc Naturel Régional : ici il n'est pas mal perçu, il n'est pas perçu du tout. On peut se représenter ce qu'est une telle méconnaissance en imaginant dans la citation du (-1)) que : " la compétition agriculteurs éleveurs" soit remplacée par : " la compétition vaches-agriculteurs".

Nous avons d'ailleurs constaté que sur les cent vingt sept pages du Schéma, le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin n'est pas mentionné une seule fois;

- la seconde est le contraste entre les grands mots (intérêt dépasse de beaucoup le cadre local ou national) et les petites propositions (respecter les engagements qu'a pris le gouvernement pour un programme minimum de conservation).

" Compétition espaces naturels, agriculteurs

Ce problème paraît beaucoup plus délicat à résoudre. Les surfaces à réserver ne sont pas négligeables et sont dispersées. D'autre part, si l'utilisation des produits industriels, engrais et pesticides, devait être restreints dans les zones périphériques, la production agricole de ces dernières en serait diminuée. Ces contraintes et les frais de gestion des réseaux hydrauliques propres aux espaces naturels improductifs entraînent un handicap et un surcroît de charges pour les exploitations voisines; une compensation devra être trouvée d'une manière ou d'une autre". (p.24)

-8) Les chasseurs, les pêcheurs, les résidents secondaires

" Empiètement de diverses activités

Outre les compétitions évoquées ci-dessus, il en existe d'autres qu'il suffit de mentionner rapidement, car elles ne sont pas propres aux zones de marais. Mais en raison de la sensibilité du milieu, l'impact de certaines activités comme la chasse, la pêche ou le tourisme est plus marquant. En outre, l'affectation de parcelles de terres à l'habitat permanent ou secondaires

" ou à des activités de loisirs, doit rester cohérent avec le souci de préserver l'évolution normale des structures agricoles." (p.25)

Il nous paraît difficile à admettre que l'impact de la chasse sur l'agriculture soit redouté, et que l'on ne mentionne pas du tout l'impact catastrophique du développement agricole sur la chasse. Nous faisons la même remarque sur les compensations demandées pour les espaces restés naturels (cf. : "compétition espaces naturels-agriculteurs") n'y aurait-il pas de compensation pour les espaces naturels devenus agricoles ?

Les deux citations qui précèdent remettent en perspective le problème de l'évaluation des impacts : en effet, l'existence d'une valeur de l'impact n'est pas elle-même reconnue. Ce problème est prioritaire par rapport à celui de l'évaluation de cette valeur.

Elles proposent un second paradoxe : celui qui ne fait rien, qui ne change rien à sa pratique, devrait verser des compensations à celui qui est l'agent actif du processus. Le raisonnement peut se caricaturer de la façon suivante : "si vous ne nous versez pas de compensation, nous nous approprions l'ensemble du bien (nous rendons tout l'espace productif au maximum). Nous voulons bien vous laisser une part, mais il faut nous verser une compensation". C'est un racket: "normalement, on casserait tout, mais... moyennant finances on peut en laisser un peu". **

-9) Conclusion

Une lecture soignée du Schéma d'aménagement des Marais de l'Ouest nous a montré que les conditions d'un dialogue satisfaisant et concrètement efficace entre les organismes chargés de l'aménagement agricole et leurs partenaires ne sont pas réunies*. Le problème ne se pose pas seulement au niveau des évaluations et des bases d'accord, mais aussi à un niveau

* toutes les relations et les négociations concernées n'apparaissent pas, et de loin, dans le Schéma. Celui-ci révèle cependant un état d'esprit fondamental. En outre, sa valeur officielle et publique nous a amené à lui accorder une grande importance.
** au sujet des compensations, voir les statuts du Parc, cités ci-dessous p.

plus profond : les autres acteurs sont niés (le Parc) ou leur perception et leur problèmes dévalorisés (les "traditionnalistes" les chasseurs,...)

Cependant une volonté de concertation pour un aménagement de qualité existe :

" Autrement dit, le territoire du marais doit, pour que son entretien soit assuré, assumer des fonctions soit de qualité, soit de production, qu'il faut maintenir, améliorer ou susciter et dont il s'agit en outre d'assurer la cohabitation : c'est le but d'un aménagement."
(p. 20)

Comment la faire aboutir ?

3) Le Parc Naturel Régional

Le Parc a été fondé début 1979. C'est un syndicat mixte, dont les membres sont :

- Les régions de Poitou-Charente et Pays de Loire,
- les départements de Vendée, des Deux-Sèvres et de Charente Maritime,
- 108 communes rurales, dont 52 en Vendée, 37 en Deux-Sèvres, 19 en Charente Maritime
- 5 agglomérations urbaines (Niort, La Rochelle, Fontenay-le-Comte, Luçon, St Maixent l'Ecole,
- le district de Fontenay-le-Comte
- les Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, et des Métiers, des 3 départements concernés.

Les deux premiers articles de la Charte précisent, si l'on peut dire, les objectifs de cette structure :

" Article 1

Il est décidé de réaliser conjointement sur le territoire entier des 108 communes rurales précédemment citées, auquel il convient d'ajouter le secteur de marais de la commune de Luçon, un Parc Naturel Régional dénommé Parc Naturel du Marais Poitevin-Val de Sèvre et Vendée. L'emprise géographique du Parc est précisée dans le document cartographique 1 ci-joint. (en Annexe)

Article 2

Le Parc Naturel Régional : une structure et un lieu pour la coordination et la concertation intercommunales, interdépartementales et interrégionales :

Structure et lieu privilégiés pour la coordination et la concertation intercommunales, interdépartementales et interrégionales, le Parc Naturel Régional a une double mission :

1 - Contribuer et orienter dans le respect des dispositions de l'article 5 du décret du 24 octobre 1975 et en accord avec les administrations concernées, un aménagement du territoire qui "concilie l'efficacité avec la qualité de la vie, dans la poursuite d'une croissance conçue pour l'homme" (Charte de la Qualité de la Vie). A cet effet, le Parc Régional expression et outil des collectivités locales et des organisations professionnelles concernées :

. prendra en compte les objectifs et les orientations des schémas et documents d'aménagement intéressant le littoral et l'arrière-pays.

. sera appelé par les administrations à participer à la définition des aménagements, des équipements ou des réglementations susceptibles de modifier l'organisation superficielle souterraine ou aérienne de son territoire;

. pourra prendre, en coopération avec les administrations concernées, les initiatives en matière d'aménagement que le Comité Syndical ou le Bureau jugeront souhaitables.

2 - Mettre en oeuvre une politique d'animation en milieu rural, reposant sur :

. le développement d'activités pédagogiques menées avec des scolaires de la région mais aussi avec des classes transplantées ou des stagiaires et fondées sur la découverte et la compréhension du terroir favorisant ainsi le respect et la mise en valeur de celui-ci;

. le développement de la vie associative, dans le respect de la diversité de ses formes et de ses structures;

. le développement d'une politique d'accueil et d'animation touristique, concourant à l'essor de l'économie locale."

Les articles 3 à 9, donnés en annexe, précisent les règles de fonctionnement et les circuits de l'action du Parc.

La lecture de ces articles montre combien la situation du Parc est ambiguë. Les trois catégories (projet, argumentation, représentation) que nous avons utilisées pour exposer la logique des services chargés de l'Agriculture ne peuvent pas ici être utilisées aussi facilement telles quelles. Elles peuvent cependant, par l'analyse de cette difficulté, aider à comprendre la logique du Parc et les difficultés qu'il rencontre dans son interaction avec les autres acteurs. Nous nous concentrons ici sur le rôle du Parc en matière de gestion du territoire, et non sur son rôle d'animation (art.2 - § 2)

Quel(s) projet(s) ? Le Parc n'a pas de grand projet. Il intervient ponctuellement de multiples manières; mais à l'échelle des problèmes généraux, comme celui des Marais Communaux, il ne fait qu'étudier, recommander et critiquer. Le début de la Charte est révélateur quant à la difficulté pour le Parc d'avoir ses objectifs propres.

" A cet effet, le PNR expression et outil des collectivités locales et des organisations professionnelles.....:

. prendra en compte.....

. sera appelé par les administrations à participer.....

. pourra prendre, en coopération avec les administrations, les initiatives que..... jugeront souhaitables."

" Art.8 - Le Parc n'a pas pour objet de se substituer aux services techniques de l'Administration ou aux structures locales existantes.....

· Le comité syndical ne sera maître d'ouvrage qu'à titre exceptionnel....."

" Art. 9 - Le Parc n'a pas pour objet de susciter des réglementations particulières, spécifiques à sa zone de compétence.....

(Il).....mettra en place des mesures de compensation chaque fois que seront prises des décisions se traduisant pour certains individus ou certaines collectivités par des contraintes jugées trop lourdes....."

Prendre en compte, être appelé à participer, coopérer, tout cela n'est pas agir, ni décider. Comment une expression, un outil, pourraient-ils d'ailleurs décider ou agir ?

Aussi bien les moyens de l'action sont-ils refusés au Parc : il ne peut pas être normatif ; il ne peut pas non plus être le promoteur d'un projet, il ne peut que participer à son financement.

Il convient également de remarquer que dans l'article 2 définissant les missions du Parc, les termes Environnement, milieu naturel, faune, flore, ressources naturelles, etc... sont soigneusement évités.

Le Parc ne peut avoir d'objectifs propres. Il n'a guère d'interventions non plus dans le domaine de l'environnement. Cependant les personnes qui composent l'équipe du Parc ne manquent pas de projets, d'intentions, d'énergie. La situation du Parc ne permet pas à ce potentiel de déboucher comme il le pourrait, sur une efficacité commune, et de jouer au niveau régional le rôle -nécessaire pensons-nous - qu'il pourrait avoir dans le domaine de l'environnement.

L'argumentation

Le Parc ne peut pas non plus tenir n'importe quel discours. Les extraits de la Charte déjà cités, montrent bien qu'il ne peut opposer son point de vue ni aux rationalités des collectivités locales, ni à celles de l'administration, ni à celles des organisations professionnelles. L'article 2 parle abondamment de développement, d'aménagement, d'économie et pas du tout - nous l'avons vu - d'environnement.

Que dire face à quelqu'un qu'on ne peut contredire ? Il n'y a guère que deux possibilités : le "je serais plus nuancé ou plus prudent" et le " je dirais même plus " Quand un projet d'équipement ou d'aménagement menace l'environnement, le Parc a deux solutions : appeler à la modération des effets par les mécanismes dits : "de prise en compte de l'environnement" (études d'impact, études d'environnement etc...), ou prouver qu'il est encore plus positif pour l'économie de ne pas procéder aux aménagements ou de les remplacer par d'autres.

Face au Schéma d'aménagement, le Parc agit dans deux directions :

- en coordonnant une étude d'environnement financée par le Ministère de l'Agriculture (100.000Fs pour le Marais Poitevin) et qui a pour but :

- * de proposer un zonage qui mette en relief les zones fragiles, riches ou menacées rapidement, pour permettre la "prise en compte"...
- * d'établir une monographie et une cartographie de ces zones
- * de fournir un cadre précisant les conditions à remplir et les lignes à suivre pour les études d'impact à venir et pour la réalisation des aménagements.

Cette étude n'est sans doute qu'un début dans cette direction. Elle doit d'ailleurs indiquer les recherches complémentaires restant à mener. Une réunion tenue le 19 juin à Niort rassemblant tous les chercheurs qui travaillent sur l'aménagement du Marais, a donné le coup d'envoi d'une campagne plus large pour mieux comprendre le milieu et les effets possibles des aménagements.

- En réalisant deux études sur les Marais Communaux. La seconde s'intitule : "Quel avenir pour les marais communaux de la partie occidentale du Marais Poitevin ?" Elle inclut une comparaison soigneuse entre les marais "aménagés" et ceux restés en état pour examiner si l'aménagement, et en particulier du point de vue de la Commune. En substance sa conclusion est : attention ! il n'est pas sur que l'aménagement soit rentable à terme. Cette étude est résumée et

et commentée plus loin.

Au cours de la même réunion du 19 juin, le Professeur Lefeuvre a longuement expliqué que, si à court terme, il ne fallait pas s'opposer au schéma, mais bien renforcer les mécanismes de "prise en compte de l'environnement", il fallait à plus long terme développer l'idée que peut-être des zones humides peuvent devenir plus rentables humides qu'asséchées.

Le double point de vue n'est donc pas propre au Parc. De manière plus ou moins nette, c'est toujours celui de l'environnement. Comme nous l'avons vu, c'est un discours réactionnel: il se structure par rapport à un projet dominant qui impose les éléments de la négociation, hypothèse que nous avons posé en parlant du Schéma d'aménagement. Ni le Parc, ni en général ceux qui "défendent" l'environnement, ne peuvent dire leur point de vue propre : ils ne peuvent qu'exprimer leurs réactions.

Les représentations

Confrontée à la difficulté d'agir, à l'obligation de "tenir sa langue" en public, l'équipe du Parc interrogée de façon informelle ne tarit pas sur le Marais Poitevin, ses problèmes, ses perspectives d'avenir, etc... Les représentations que chacun se fait des problèmes sont multiples, riches en informations et en analyses. Quelques caractéristiques nous semblent ressortir de nombreuses discussions avec les membres de l'équipe du Parc :

- l'extrême richesse en informations. Celle-ci tient sans doute, entre autres, à l'attention que le Parc (faible) est obligé (nous l'avons vu plus haut) d'accorder à son environnement, aux autres acteurs, à l'ouverture de la formation de chacun et au caractère pluridisciplinaire de l'équipe. Avec de faibles moyens, peu d'autorité, il reste au Parc une "monnaie d'échange" pour vivre : l'information et la communication; c'est d'ailleurs ce que prévoit la Charte (coordination, concertation, etc...)

- une vision des choses globale : chaque espace est replacé dans son écosystème, chaque problème dans son contexte socioéconomique large, etc... Les différents problèmes sont reliés entre eux, souvent jusqu'à l'inextricable. Nous avons évoqué, dans le compte rendu qui ouvre le rapport, la dynamique du "c'est plus compliqué", qui correspond à cette manière de poser les problèmes.

- la place importante de l'analyse critique. Les actes et discours des autres acteurs sont examinés en détail, critiqués, remis en perspective, et finalement estampillés : "peut et doit mieux faire". Les actes et discours du Parc n'échappent pas à sa propre critique. La critique correspond d'ailleurs à la place "réactive" du Parc (cf. argumentation), place qui explique aussi

- une certaine difficulté à atteindre une vision porteuse, cohérente, du problème : "Après 4 ans, je n'ai toujours pas compris". La difficulté d'agir empêche la vision des choses de se solidifier; la curiosité persiste et aussi l'inquiétude; la capacité à voir le problème large cohabite avec la difficulté de proposer ou d'accepter des solutions limitées; le sens critique fait perdurer le manque de confiance en soi.

Point par point, ces caractères de la représentation du Parc contrastent avec ce que nous avons vu pour le Schéma d'aménagement. La richesse d'informations s'oppose au cantonnement dans la technique hydraulique et dans une analyse économique très partielle; la vision globale à une proposition unique : augmenter la productivité par le drainage; l'analyse critique à une ignorance et une dévalorisation des autres acteurs accompagnées d'une autocritique limitée l'écartèlement à la force porteuse de projet et du discours agricole. C'est le dialogue de l'adolescent pas encore émancipé et du quadragénaire trop responsable.

IV - Les évaluations

1) Les problèmes posés par l'évaluation physique de l'impact

1-1) Les difficultés techniques

Les projets d'aménagement agricole, et en particulier les projets de drainage posent un certain nombre de problèmes spécifiques quand il s'agit de prévoir leurs conséquences physiques et biologiques sur l'environnement. Les données techniques du problème le rendent différent de celui posé par un autre type d'équipement, par exemple une autoroute. Examinons quelques unes de ces difficultés :

- La première tient à la séparation entre l'impact des travaux hydrauliques (impact primaire) et celui des décisions que chaque agriculteur prendra sur son exploitation (impact secondaire) . Le premier peut être faible et localisé. Cependant les travaux permettent aux agriculteurs de modifier le milieu profondément sur de grandes surfaces, à la suite de décisions individuelles. La question se pose en particulier à l'occasion des études d'impact réglementaires. Faudra-t-il évaluer l'impact des travaux, ou l'impact prévisible de l'aménagement ? D'autre part, le caractère ponctuel des décisions arrivera-t-il à se dispenser généralement d'études d'impact ?

- La seconde difficulté tient au caractère cumulatif et au caractère synergique des impacts. De façon simple, le drainage d'un centième de marais est de peu d'effet si ce n'est pas un centième très sensible. Cependant, si l'on procède à cent fois ce drainage, cela équivaut à une destruction complète du Marais : l'impact est cumulatif. L'évaluation séparée des projets distincts, marais par marais qui font le Schéma par exemple sous forme d'une série d'étude d'impact pourrait-être dépourvue de sens* : ces évaluations ne sont pas "additives". Par ailleurs, le drainage d'une partie des marais peut être sans gravité excessive en soi, mais si cet

*ainsi, l'étude de l'impact d'une tranche de travaux ne peut être faite que si le contexte, c'est à dire l'état final de l'ensemble du Marais est spécifié d'avance.

espace servait, par exemple, de stockage saisonnier d'eau pour une partie très sensible, ses conséquences seront fortes. Egalement, il est des fonctions que remplit le Marais, considéré comme un tout : effets sur le climat régional, effets sur la production de poissons du plateau continental, etc...

Le problème est : *peut-on évaluer globalement l'intérêt du Marais, et ensuite voir dans quelle mesure des aménagements sont possibles ?

*peut-on conclure dans les évaluations partielles qui sont en fait demandées par la réglementation, sur les problèmes réels posés par la survie du marais dans son ensemble ?

Nous pensons que si les deux problèmes : impacts locaux et zonage d'une part, impact général et totalité du projet d'autre part, ne sont pas reconnus et posés clairement, les études sur l'impact physique et biologique de l'aménagement n'ont pas, techniquement, de sens .

- L'impact d'un équipement industriel ou routier est en général facile à établir : le milieu est soit détruit tout à fait (remblaiement d'une zone humide), soit partiellement aliéné, soit altéré au point de vue physique (visuel, etc...) L'action sur le fonctionnement intime des systèmes biologiques est souvent secondaire. Ici au contraire, l'aménagement agricole est une action directe sur le coeur de l'écosystème : cycle de l'eau, des nutriments, remplacement des phytocénoses . Cette intervention a des conséquences plus difficiles à évaluer que celles de l'amputation de l'écosystème.

- Les zones humides et leurs fonctions sont mal connues. Les possibilités de les exploiter de façon rentable le sont également. Si l'on fait une étude d'impact, l'"Etat 0" n'est pas facile à établir : quelles sont les fonctions que remplit aujourd'hui telle zone dans le système dont elle fait partie ? Par exemple : quel rôle le Marais Poitevin joue-t-il dans la richesse de la mer en aval ? L'impact est dès lors difficile à prévoir : par exemple; en quoi sera affectée la productivité des pêches après l'aménagement ? Enfin, l'exposé et l'analyse des variantes correspondantes en sont à leurs balbutiements.

- Enfin les projets sont flous, l'état final visé n'est pas précisé. Le résultat physique de l'aménagement étant peu clair, son impact biologique est d'autant plus difficile à apprécier. Ce flou est lié à la première difficulté que nous avons signalée : la différence entre l'impact des travaux et celui de l'état final de l'aménagement.

On fera un bon chemin vers la solution de cette difficulté en répondant à la question :

- s'agit-il d'évaluer l'impact des travaux et aménagement prévus (ce qui est pratiquement difficile et très imprécis)
- ou faut-il évaluer l'état de l'environnement correspondant aux intentions des projets d'aménagement, c'est-à-dire à l'état final du territoire qui est posé comme hypothèse pour calculer la rentabilité économique du projet ? *

- Outre les difficultés de prévoir les impacts, se pose le problème de leur importance biologique relative. La notion de "richesse" du milieu est subjectivement évidente et même assez précise. Par contre, les tentatives d'y associer des critères objectifs uniformes aboutissent en général à un demi-échec. Une explication de ce fait est la nature synthétique de la "richesse" biologique : c'est la richesse d'un système. Celle-ci ne résulte pas d'un ou plusieurs, mais de nombreux paramètres et de leur combinaison. De même son évaluation est difficile à ramener à quelques unités représentatives; la recherche des indicateurs est délicate. Ceux-ci trouvés, il faut ensuite effectuer des comparaisons.

Pour cela, le fait d'avoir plusieurs critères impose le choix de méthodes subtiles et bien choisies.

Il faut remarquer que ces difficultés techniques ont également un fondement social. L'évaluation, c'est déjà un début de négociation et ses difficultés techniques - en particulier ce qui tient au flou des données et aux questions peu claires - reflètent les malentendus et les attermolements du dialogue entre promoteurs de l'aménagement et défenseurs de l'environnement.

* Pour pouvoir réaliser cela, il faut une idée précise des objectifs physiques (gestion des niveaux et flux dans l'état final) de l'aménagement. Il faudrait se faire une image claire de l'état physique avant et après aménagement. Sans cette information, l'effet biologique de l'aménagement est difficile à établir au vu des seuls projets de travaux.

2) Analyse de deux évaluations existantes et de deux méthodes d'évaluation

Comme il est précisé dans le projet de recherche, le but de l'évaluation "économique" est de permettre un meilleur dialogue entre l'évaluation des acteurs à logique environnementale et ceux qui se chargent de l'aménagement. Il nous a donc paru utile d'analyser les éléments d'évaluation contenus dans le Schéma d'aménagement et ceux que contient l'étude réalisée pour le Parc sur les Marais Communaux par E. Richard. Nous analyserons ensuite deux méthodes d'évaluation des zones humides utilisées aux Etats-Unis.

2-1) Les évaluations du Schéma d'aménagement

Nous donnons en annexe tous les passages du Schéma ayant trait à l'intérêt économique de l'aménagement. Il s'agit d'une part de l'analyse économique que contient le rapport, d'autre part, des passages du texte où est mentionné l'intérêt économique de l'opération.

Ce qui est précisé dans le rapport, c'est d'abord le coût de l'ensemble des opérations, et la part du coût à prendre en charge par l'Etat. C'est ensuite, dans l'analyse économique une évaluation du gain, à terme, de marge brute que permettra l'aménagement dans le Marais desséché de Charente Maritime et dans le Marais mouillé des Deux Sèvres (qui représentent environ un tiers des investissements prévus). Le rapport mentionne aussi la nécessité de préciser ces estimations cas par cas au fur et à mesure que seront programmés chacun des aménagements envisagés. Enfin, il est fait allusion, çà et là, à l'intérêt économique régional et national de l'opération, sans tentative d'évaluation.

Ces évaluations correspondent bien aux objectifs du Schéma et aux informations qu'il lui faut fournir pour les atteindre :

- il s'agit d'obtenir un financement. L'évaluation chiffrée du montant des sommes demandées est indispensable;
- il faut vérifier que les aménagements dégageront des sommes suffisantes pour que les agriculteurs puissent assurer leur part du financement des travaux, de l'entretien des ouvrages, et des équipements. Il faut ici un ordre de grandeur;
- il faut montrer que le projet amènera un gain économique réel à la population locale. C'est un "feu vert" nécessaire à tout projet d'aménagement. Les marges brutes prévues représentent des chiffres impressionnants.

- Le projet doit être reconnu, c'est un de ses objectifs premiers, comme d'importance nationale. Son intérêt économique national est affirmé. Celui-ci est établi par la conformité entre les objectifs poursuivis ici, et les lignes directives de la politique d'aménagement du Ministère. Le projet est d'intérêt national parce qu'il fait avancer le projet général du Ministère dont les coûts et avantages ont été discutés au niveau gouvernemental. Il n'est pas utile de procéder à une évaluation de l'intérêt économique global de l'aménagement des Marais de l'Ouest. Celle-ci serait indiquée seulement s'il s'agissait d'évaluer sur un cas particulier les choix de la politique agricole; ce n'est pas l'objet d'un projet d'aménagement.

2-2 Les évaluations du rapport "Marais Communaux"

Pour l'équipe du Parc, la sauvegarde des Marais communaux est un objectif de première importance. Il lui faut donc prouver à ceux qui décident de l'avenir de ces espaces que les maintenir dans un état proche de l'actuel est possible et même souhaitable.

Ceux qui décident, ce sont les communes; de plus, ce sont elles qui décident de l'avenir du Parc, qui a pour mission de les aider.

L'évaluation est donc centrée sur le rôle des Marais communaux dans les finances communales. Une présentation résumée du rapport est donnée en Annexe.

Reprenons, comme pour le Schéma, les faits sur lesquels ont porté l'analyse :

- d'abord sur les finances communales qui occupent près de cinquante pages. Ceci répond, comme nous l'avons annoncé, à l'objectif premier du rapport : prouver aux communes que la rentabilité du remembrement mérite d'être questionnée, que finalement la conservation est sans doute aussi rentable et peut être même plus, moyennant quelques mesures d'accompagnement;

- sur la possibilité de solutions alternatives ou complémentaires, dont la faisabilité et l'intérêt sont évalués. "Non seulement l'intérêt du lotissement n'est pas établi, mais il existe d'autres solutions qui peuvent être préférables".

- sur l'intérêt social des Marais pour la "vie villageoise". Celui-ci ne peut être chiffré mais est analysé. Il répond à la même préoccupation que le point précédent;

- sur l'intérêt écologique des Marais, et leur importance locale, nationale et internationale. Cette importance est plusieurs fois affirmée, mais ne fait l'objet ni d'une évaluation, ni d'une argumentation plus nourrie. Il suffit que les défenseurs de l'environnement reconnaissent l'intérêt général, régional et national de la conservation des Marais communaux, et ceci est déjà acquis. L'évaluation n'aurait de sens que s'il fallait évaluer les objectifs des protecteurs de la Nature. Ce n'est pas l'objet de ce rapport.

2-3) Analyse d'un "Modèle d'évaluation pour la gestion publique des zones humides" proposé par J. Larson (Université du Massachusetts)*

Les valeurs publiques des zones humides du Massachusetts sont protégées par la loi depuis 10 ans. Il faut, pour l'application de cette loi, des critères clairs : c'est l'objet de ce modèle. L'évaluation proposée passe par trois niveaux :

- Niveau I : Si la zone étudiée est d'un intérêt "remarquable", l'évaluation est inutile, et la protection s'impose. Dix critères sont proposés, si un au moins est rempli, la zone est remarquable. A titre d'indication, les Marais communaux remplissent 4 ou 5 de ces critères.

- Niveau II : Il concerne donc les zones d'intérêt moyen. Des moyens sont proposés pour évaluer numériquement :

- * l'intérêt de l'habitat pour la faune et la flore
- * l'intérêt paysager et culturel
- * l'intérêt de la ressource en eau

- Niveau III : Ce niveau propose une évaluation économique fondée :

- * pour la faune et le paysage, sur les prix versés ailleurs par la puissance publique pour préserver des zones équivalentes
- * pour l'eau, sur le coût qu'entraînerait pour la collectivité locale le remplacement de la ressource.

* Evaluation models for Public management of freshwater Wetlands, J.S. Larson, 40th N Amer , Wildlife and Nat. resources conference, 1975.

Les points suivants nous paraissent importants dans cette méthode d'évaluation :

- la reconnaissance immédiate des zones riches, sans études compliquées (Niveau I)

- la possibilité de comparer les zones moyennes, de façon à permettre des choix : une partie sera dénaturée, une autre conservée (Niveau II)

- le caractère très réaliste de l'évaluation de la valeur "faune-paysage" (Niveau III).

Ici, encore, ces caractéristiques sont en rapport avec les buts du modèle et avec son environnement, constitué par la loi, et par les rapports sociaux entre aménagement et environnement.

D'abord la reconnaissance immédiate de la richesse est non seulement celle de son existence et de sa valeur élevée (reconnaissance qui en France n'est pas vraiment acquise encore). Elle correspond à la volonté réelle exprimée par une loi spécifique, de protéger cette richesse.

Ensuite, la possibilité de comparer la valeur est liée à une possibilité concrète de négocier le devenir des zones "moyennes". Le problème d'évaluation se pose là où existe une négociation claire dans un cadre institutionnel précis, largement expliqué dans l'article de J.S. Larson. Ce n'est pas, non plus, le cas en France.

Enfin, une évaluation de valeur économique est possible par ce que la valeur économique des zones humides est reconnue, puisque de l'argent est dépensé pour leur protection, ce qui n'est guère le cas en France. La difficulté de trouver une voie d'évaluation économique théorique est insurmontable, s'il n'existe pas de valeur économique pratique.

2-4) Le "Modèle hiérarchique" par E.P. Odum

E.P. Odum est un des "grands" de l'écologie scientifique au niveau international. Il a beaucoup travaillé sur les zones humides, sur leur valeur en général, et cherché à évaluer, au niveau économique, cette valeur (The values of Wetlands : hierarchical approach, E.P.Odum, Wetlands Functions and values; the state of understanding; Amer. Water resources Associations, Washington, 1979)

Il propose pour cela un modèle hiérarchique qui intègre trois types de valeurs :

- les valeurs des composants (ex: tant de canards, qui valent tant de francs le canard)
- les valeurs systémiques (ex: qualité de l'eau, modération des crues, etc...)
- les valeurs globales, liées au rôle global, pour la biosphère que joue un écosystème.

Les premières sont relativement faciles à calculer, puisqu'elles concernent des productions commercialisables (gibier, poisson, loisirs). Pour prendre un exemple dans le Marais Poitevin, en 1980, un groupe d'agriculteurs traite à l'anticoagulant, entraînant la mort de 600 lièvres. A 50F minimum le Kilo, et 4kg par lièvre, le coût du dégat peut être évalué à 120.000F. Il serait aussi possible de faire le calcul à partir du prix d'un lièvre de remplacement issu d'un élevage.

Les valeurs systémiques sont relativement mal connues et discutées. Cependant, il est parfois possible d'évaluer par exemple, l'augmentation des crues en aval dues à un drainage, et de chiffrer les dégats correspondants.

Les troisièmes (valeurs globales) peuvent être chiffrées si l'on imagine le remplacement de fonctions correspondantes

par une installation artificielle. Les valeurs atteintes sont considérables (des centaines de milliers de F/ha pour un estuaire) ce qui est logique puisque en derniers recours, c'est bien sûr la biosphère que repose la plus grande partie de notre vie et de l'économie. Et c'est pour cette raison que l'évaluation financière de cette valeur nous paraît fallacieuse : sans ressources renouvelables, plus d'économie, sans économie plus de valeur économique ! Autrement dit, ces valeurs reposent sur une substitution non seulement hypothétique, mais absurde. Nous rejoignons ici la nécessité d'une valeur économique pratique pour une évaluation.

Ici encore, rendons compte des traits marquants de cette évaluation. Nous verrons qu'elle ne peut s'appliquer pratiquement en France.

Il s'agit pour Odum d'asseoir sa démonstration de l'importance des zones humides sur un argument non scientifique, mais d'une action miraculeuse sur les esprits modernes : une valeur chiffrée.

Son premier point porte : aux U.S.A., la production naturelle des zones humides (pêche, huitres, chasse...) est valorisée et a une grande valeur pratique. En France ceci est le cas des zones de chasse en étangs privés. Par contre, dans le cas du Marais Poitevin, ceci ne peut s'appliquer : l'existence d'un impact de l'agriculture sur la chasse est nié (voir l'analyse du Schéma d'aménagement) et son indemnisation est exclue de fait, puisque c'est la conservation du milieu qui est justifiable de compensation (cf. Charte du Parc, Art.2) et non sa destruction. Ainsi le calcul ci-dessus relatif aux lièvres est-il dépourvu d'intérêt pratique.

Le second porte quand les valeurs sont chiffrables (amortissement des crues), mais se heurte en général à une grande difficulté de chiffrer les valeurs systémiques. Pour nous, cette prétention à chiffrer est ici assez vaine. Par exemple, dans le projet d'aménagement du Marais Poitevin,

l'intérêt systémique de l'entretien du territoire est mis en avant comme le point le plus important de l'aménagement, qui le rend nécessaire. Cet intérêt est expliqué, mais pas du tout chiffré. Pourquoi essayer de chiffrer en matière d'environnement des valeurs de structure qui ne le sont pas dans les aménagements, bien qu'elles jouent un rôle fondamental dans les projets ?

Nous nous sommes déjà expliqués sur le sens de la "valeur globale", qui pose un problème logique.

Nous constatons, comme dans les trois cas d'évaluations déjà examinés, que la méthode hiérarchique est, elle aussi étroitement conditionnée dans ses caractéristiques par les objectifs de l'auteur. Nous pensons qu'elle aboutit à un échec relatif. Nous croyons devoir attribuer celui-ci à la boucle logique suivante : l'auteur essaye d'évaluer par un paramètre interne au système économique des valeurs propres à l'écosociosystème, dont l'économie n'est qu'un petit sous système.

Cette confusion de niveau logique nous semble être à l'origine des difficultés des démarches "d'évaluation économique" de l'environnement; elle n'apparaît plus nettement ici que parce que le problème est posé de façon plus générale.

CONCLUSION

Avant notre réflexion sur les évaluations économiques des impacts, nous avons étudié leur contexte, et le "réseau d'incompréhension" dans lequel se fige l'information. Nous avons également pu toucher du doigt, à travers les différentes présentations de la situation, les différences d'évaluation qualitative de la situation.

L'amélioration des évaluations n'a de sens, et n'est possible que moyennant une évolution du contexte de la décision. L'évaluation est au service des décideurs, des acteurs. Il ne suffit pas d'introduire de nouvelles évaluations pour modifier les décisions !

Par ailleurs, la solution d'un problème nécessite une prise de conscience progressive. Nous avons vu que la possibilité de calculer la valeur des lièvres tués par les anticoagulants ne servait à rien tant que l'existence même d'un impact de l'agriculture sur la chasse n'est pas reconnu (cf. analyse du schéma).

Aujourd'hui, l'existence d'un impact de l'aménagement sur le Marais est reconnu par tous. La valeur économique de cet impact, c'est le fait que pour l'éviter il peut être rentable pour l'intérêt public d'abandonner des projets ou des gains possibles. Cette valeur n'est pas vraiment reconnue. En particulier, le système de compensation proposé considère tout maintient en l'état comme un manque à gagner, et ne considère pas du tout la perte évitée, c'est à dire la valeur de l'état "naturel".

L'enjeu ultime des interactions entre acteurs publics, c'est finalement la définition de l'intérêt public. Si c'est le développement agricole et que la "nature" est de l'intérêt de quelques uns, alors il faut indemniser pour le non aménagement. Si l'intérêt public, c'est la préservation de l'écosystème, et l'agriculture est l'intérêt de certains, alors, il faut indemniser pour l'aménagement. Si agriculture

et préservation de l'écosystème sont tous deux d'intérêt public, alors, il faut reconnaître, pour l'un et l'autre, l'existence du problème, puis l'existence de sa signification économique, puis la possibilité pratique, agir dans les deux sens. Cette troisième étape se traduit par l'abandon des positions maximaliste de type : " tout ce qui n'est pas -aménagé/conservé - est "perdu". Elle correspond à l'apparition de la possibilité d'une action commune "concertée ".

Notre étude nous a convaincu que la reconnaissance et la mise en application d'une valeur économique pratique de l'environnement peut seule déboucher sur une évaluation plausible et efficace de cette valeur. Au contraire, un calcul économique abstrait a peu de chance de déboucher sur une reconnaissance des valeurs, et encore moins sur des effets concrets. C'est pourquoi nous allons conclure ci-dessous en suggérant un processus de prise de conscience des problèmes et d'amélioration concertée des évaluations en cours.

*

Nous avons analysé les évaluations que contient le Schéma d'aménagement des Marais de l'Ouest (mars 1980) au sujet de l'intérêt économique de cet aménagement. Nous avons procédé de même pour une étude du Parc Régional intitulée : "Quel avenir pour les Marais Communaux de la partie occidentale du Marais Poitevin ?" (octobre 1980) et consacrée en partie à l'évaluation des conséquences économiques de l'aménagement de ces marais. Nous avons également analysé deux méthodes américaines pour l'évaluation de l'intérêt et de la valeur économique des zones humides.*

*J.S. Larson, Evaluation models for Public Management of freshwater Wetlands, 40th N. Amer. Wildlife and Nat. Resources conference, 1975.

E.P. Odum, The values of Wetlands : a hierarchical approach, Wetlands functions and Values; the state of understanding - Amer. Water Resources Association, Washington, 1979.

Ces analyses d'évaluations très différentes nous ont mené aux conclusions suivantes :

- chacune de ces évaluations est déterminée dans sa méthode par les objectifs opérationnels de son ou ses auteurs. Elle est sans utilité pour d'autres usages. Elle l'est également si l'environnement institutionnel, social... est tel que la stratégie dont fait partie l'évaluation n'y est pas efficace pour atteindre les objectifs de départ.

- ceci correspond au fait qu'une méthode d'évaluation contient en elle-même les questions auxquelles elle est capable de répondre, et ne peut en général pas résoudre d'autres que celles posées au départ. Il en résulte que, par exemple, pour qu'une évaluation de l'impact favorise la négociation entre deux institutions, il faut que celles-ci s'entendent préalablement sur les questions qui se posent et sur le mode de lecture et la signification des réponses à ces questions.

- la faisabilité et le bon déroulement de la méthode d'évaluation et de son application sont conditionnés par la clarté des questions posées au départ et, bien sûr, par le fait que celles-ci aient, ou non, un sens logique et une signification pratique. Aussi surprenant que cela puisse paraître, ces deux problèmes se posent souvent en matière d'évaluation économique de l'environnement. Il résulte de ces constatations que l'intérêt d'une méthode d'évaluation se joue au départ, dans la clarté des questions et dans le choix des objectifs.

Dans le Marais Poitevin, voici quelques questions auxquelles une réponse claire ne nous semble pas encore apportée :

- s'agit-il d'évaluer l'impact

- . des travaux d'aménagement ?
- . des travaux et des modifications qu'ils permettent dans la pratique des agriculteurs (impact induit) ?
- . que représente l'état de l'environnement qui correspond à l'état de la pratique agricole visée par les projets agricoles, état qui sert de référence pour l'évaluation économique des projets ?

- s'agit-il

- . d'évaluer au début l'impact de chacune des diverses opérations en ne prenant pas en considération les modifications du reste du Marais ?
- . d'évaluer au fur et à mesure des opérations, la valeur environnementale de "ce qui reste" augmentant de façon exponentielle jusqu'à équilibre des "pressions sociales" ?
- . de prendre le Marais comme un tout et d'évaluer un état final global admissible du point de vue de l'environnement et d'évaluer dans ce cadre la valeur relative de chaque partie pour faire les choix d'aménagement ?
- . autrement dit, d'évaluer la valeur de chaque site en fonction de l'état global initial ou de l'état général final : 200 canards peuvent représenter 1/100 de 20.000 canards, ou 1/2 de 400 canards !

- comment sera utilisé exactement la notion de variante utilisée dans les études d'impact ?

- quel système d'information sera mis en place pour rendre clairs et précis les résultats physiques visés par les aménagements . En effet, ceux-ci sont aujourd'hui flous et l'impact imprévisible en proportion.

Ces questions nous amènent à suggérer, dans le cadre de l'importante démarche technique d'évaluation entreprise aujourd'hui une recherche visant à établir un "cahier des charges" précis pour ces évaluations. Celui-ci devrait réaliser un accord des différentes instances qui collaborent pour les établir sur les éléments suivants :

- . une plate-forme de questions claires, sans laquelle il est impossible de construire une grille d'avaluation cohérente,
- . un guide précisant les conditions de validité des évaluations, le mode de lecture des résultats, l'usage possible en fonction de leur procédé technique, et indiquant les types de conclusions que la démarche ne permet pas, au contraire, de tirer.

ANNEXES

=====



ANNEXES

- I - PRESENTATION DES MARAIS DE L'OUEST,
extraite du Schéma d'Aménagement des Marais de l'Ouest (Mars 1980)
- II - LE COMPLEXE ECOLOGIQUE LITTORAL DU SUD DE LA VENDEE
O. Fournier, Bulletin mensuel de l'ONC, n° 24, Avril 1979
- III - RESUME ET PRESENTATION, par l'auteur de la thèse :
Aménagement de l'espace et reproduction des sociétés locales -
Le cas du Marais Poitevin Vendéen.
Jean-Paul BILLAUD - 1980 (Dir : H. Mendras)
- IV - DES MARAIS ET DES HOMMES
Marie-Laure MOINET.



PRESENTATION DU MARAIS

PREMIER CHAPITRE

- LA SITUATION ACTUELLE -

1. LES DONNEES PHYSIQUES

11 - La formation des marais

Les marais de l'ouest sont localisés sur la partie centrale de la côte atlantique française et représentent une superficie de 210 000 hectares. Ils sont issus du comblement récent de rentrants de la côte par des sédiments marins et fluviatiles. La sédimentation a été favorisée par un certain nombre de causes générales ou locales.

111 - La transgression marine post-glaciaire

Au cours de la période la plus récente de l'ère quaternaire, le niveau des océans s'est élevé par suite de la fonte des glaciers continentaux, formés lors de la dernière glaciation (celle du Würm). Affectant toutes les côtes du globe et par conséquent mondialement constaté, ce phénomène est appelé transgression flandrienne.

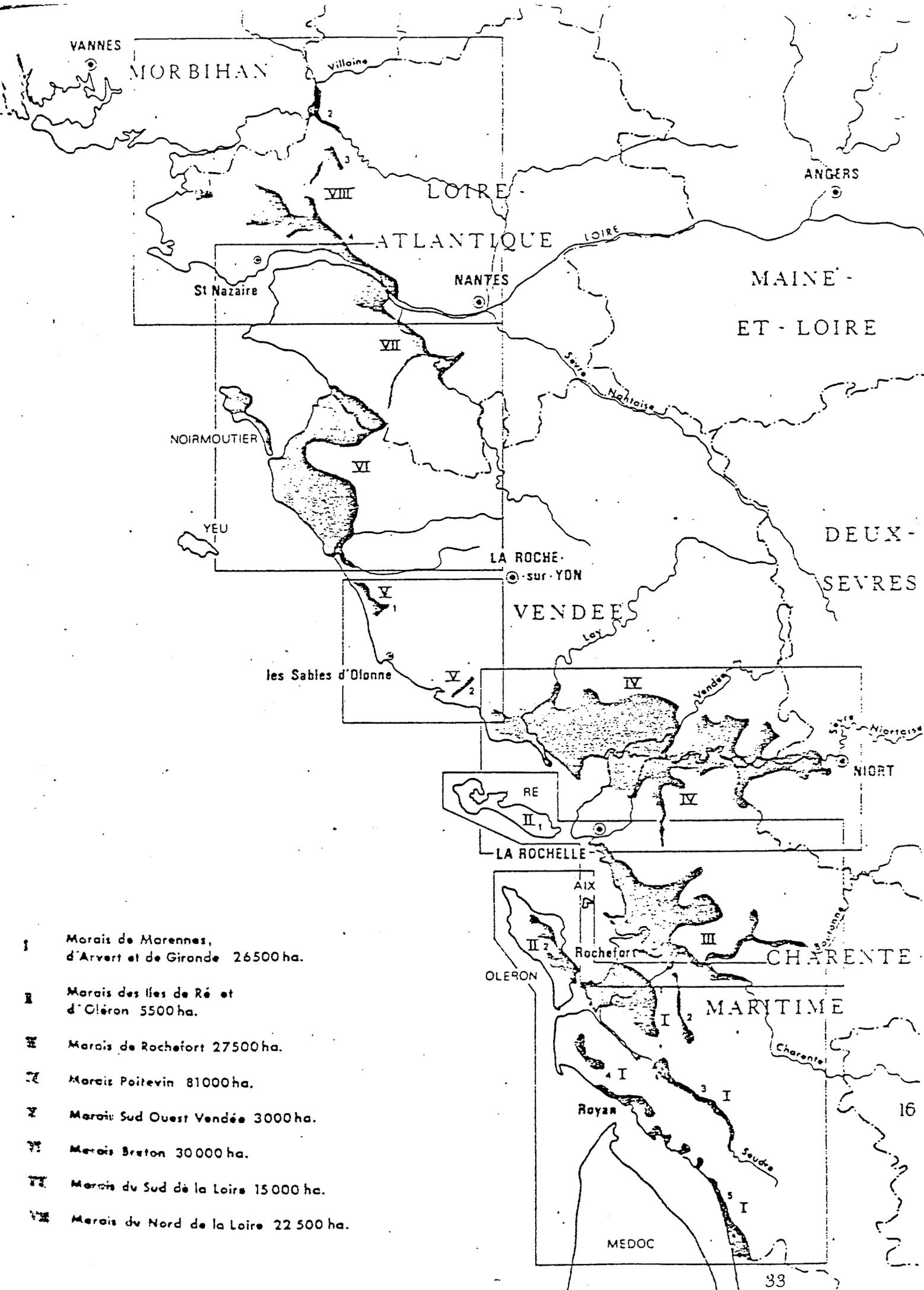
Envahissant les dépressions des reliefs continentaux formées dans des terrains sédimentaires tendres, elle y a produit de vastes golfes et estuaires parsemés d'îles où régnaient les conditions physico-chimiques et le calme propice au dépôt de sédiments et plus particulièrement d'argiles.

112 - L'étendue du bassin versant aboutissant à la côte atlantique

De cette étendue qui correspond à la moitié du territoire français dépend directement le volume des sédiments qui au cours des âges ont transité par les vallées fluviales. Une partie de ces sédiments s'y est déposée ; l'autre s'est déposée dans la mer proche. Parallèlement la charge en éléments chimiques charriée par les eaux issues de ce bassin versant a favorisé la vie aquatique des domaines marin et palustre, rendant ainsi possible sur la mer, la côte et les marais le développement de la pêche, de la conchyliculture et des élevages de poissons.

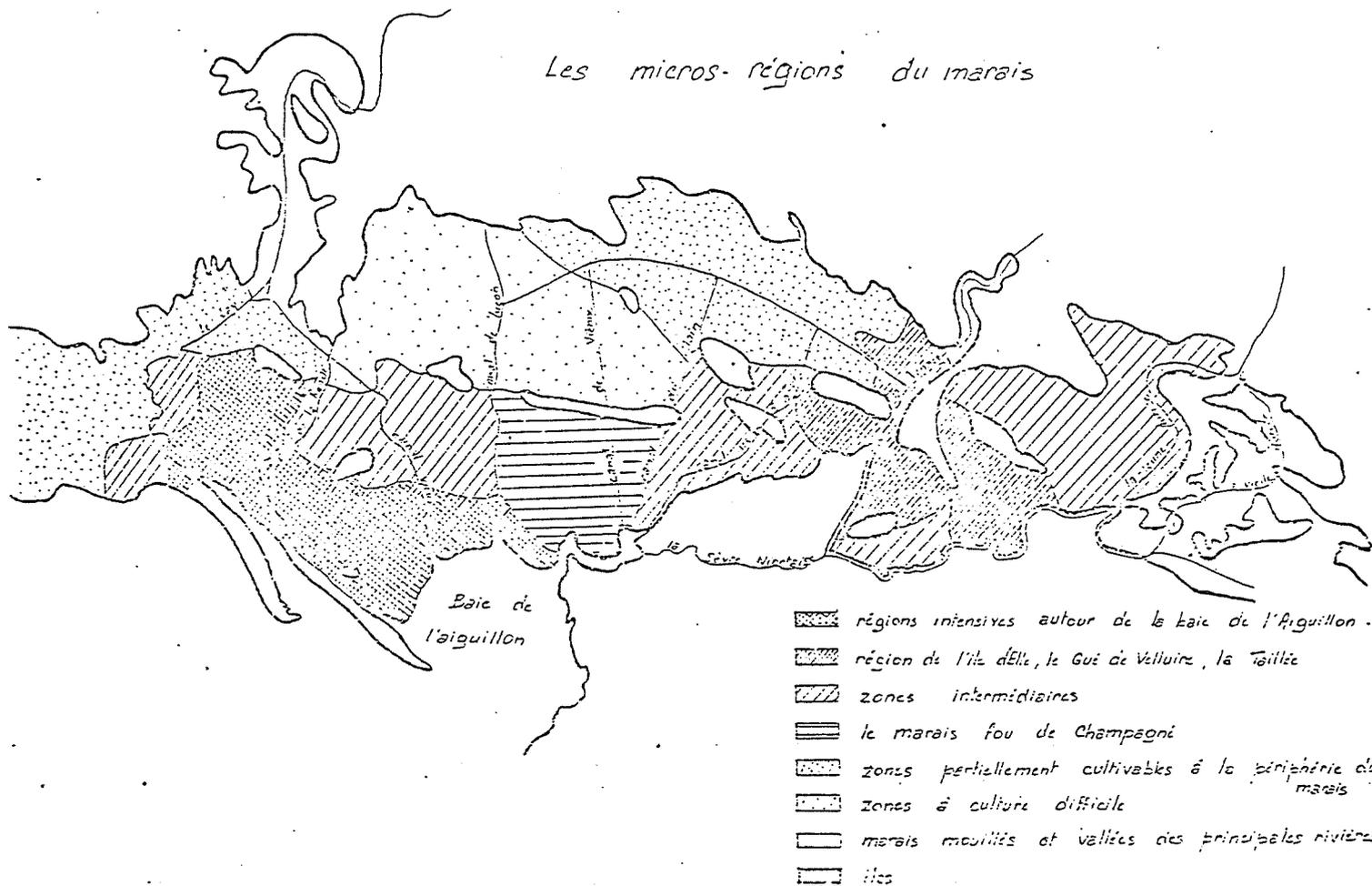
113 - Le plateau continental et les courants marins côtiers

Face au littoral atlantique le continent est précédé d'un vaste plateau sous marin, réceptacle des sédiments. Des courants y exercent leurs effets. Changeant de sens à chaque marée dans les parties les moins profondes et notamment dans les golfes, les estuaires et entre les

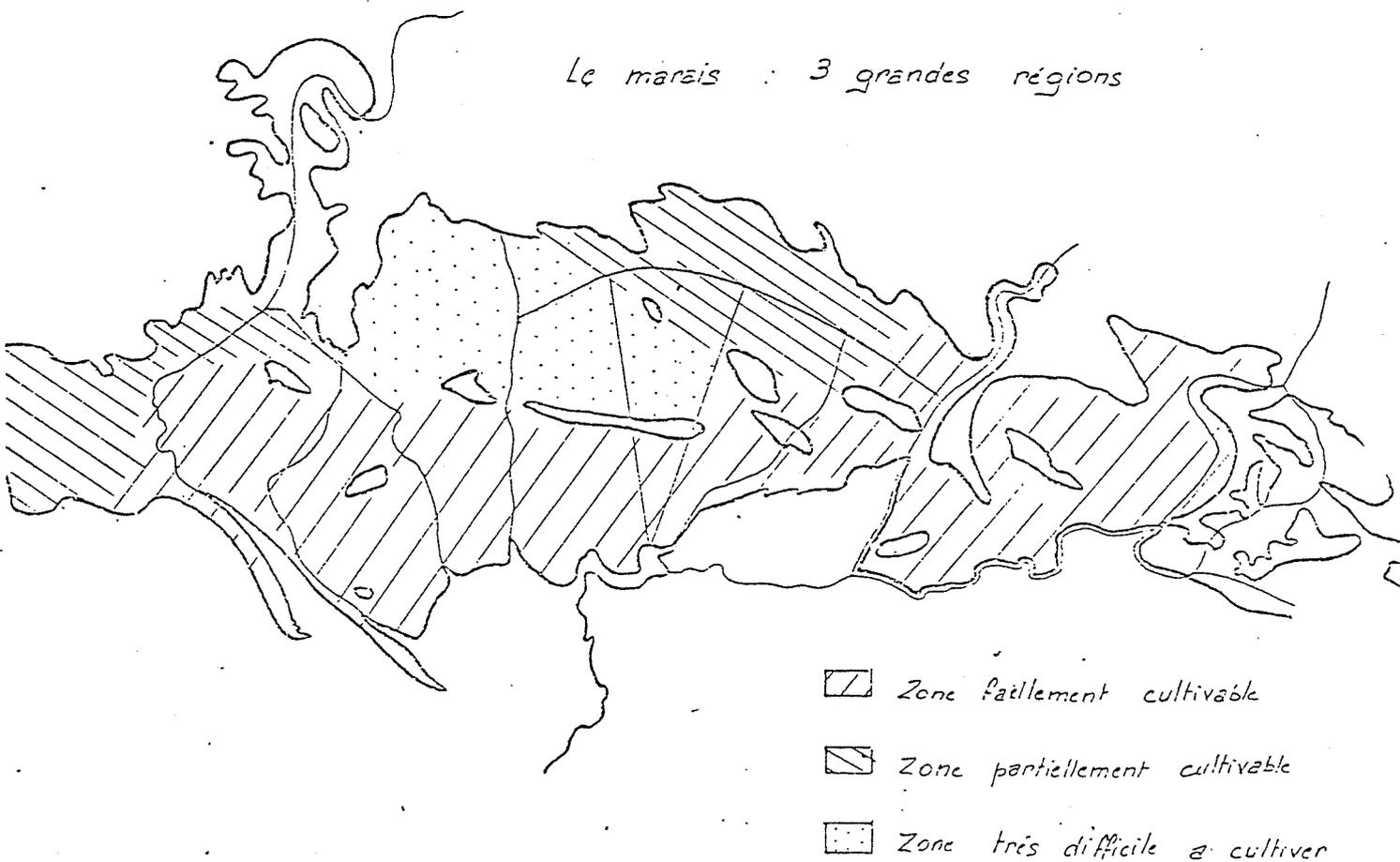


- I Marais de Moreennes, d'Arvert et de Gironde 26500 ha.
- II Marais des Iles de Ré et d'Oléron 5500 ha.
- III Marais de Rochefort 27500 ha.
- IV Marais Poitevin 81000 ha.
- V Marais Sud Ouest Vendée 3000 ha.
- VI Marais Breton 30000 ha.
- VII Marais du Sud de la Loire 15000 ha.
- VIII Marais du Nord de la Loire 22500 ha.

Les micros-régions du marais



Le marais : 3 grandes régions



bles, ils assurent le transport renouvelé des particules solides et aux périodes d'inversion du sens des flots, favorisent leur dépôt.

La transgression marine flandrienne est à l'oeuvre depuis plus de dix mille ans, entraînant un exhaussement du niveau moyen des flots par épisodes successifs. Après une période de stase entre le IV^{ème} et le VII^{ème} siècle, au cours de laquelle eurent lieu des tentatives précaires d'occupation des marais, la montée du niveau marin reprit entre le VIII^{ème} et le IX^{ème} siècle, ruinant ou compromettant une partie des premières installations. Ces derniers épisodes actifs de la transgression sont appelés dunkerquiens (Dubois).

Depuis le 11^{ème} siècle celle-ci est à un niveau relativement stable. Ce qui a permis dans toute l'Europe la colonisation ininterrompue depuis, des zones de marais.

12 - Evolution probable

En conséquence de la poursuite de la sédimentation, car il ne s'agit pas d'une régression, le littoral des marais est depuis cette époque en perpétuelle modification. Cette mouvance continue de la côte n'est pas sans poser des problèmes ardu, qu'il a fallu à certaines époques résoudre, et qui devront, tout aussi impérativement, l'être dans l'avenir.

Pour exposer d'une manière simple cette question, on peut dire qu'il existe actuellement, au détail près, trois nappes sédimentaires.

121 - La nappe sédimentaire des alluvions de vallée

Faisant suite vers l'intérieur aux marais littoraux, sa formation relève des mêmes phénomènes sédimentaires. Elle comporte des niveaux tourbeux intercalés entre des matériaux minéraux, souvent plus grossiers à la base et argilo-limoneux au sommet. Cette nappe ne devrait pas dans l'avenir connaître de grandes modifications, sinon des affaissements de tourbes.

122 - La nappe sédimentaire des marais littoraux

Elle comporte aussi des matériaux tourbeux dans les parties les plus internes des bassins, mais la grande masse des sédiments est argileuse, avec une variation de la coloration du gris au beige

lorsque l'on va de l'intérieur vers la côte. La superposition constatable des argiles heiges, aux matériaux précédemment déposés, confirme la réalité du mouvement transgressif propre aux épisodes dunckerquiens.

La formation des marais dont la plupart débouchent sur la mer par des estrans vaseux n'est pas achevée. Dans certaines zones, en particulier sur la côte charentaise, les vasières littorales prennent de plus en plus d'extension, compromettant entre autre, l'existence d'établissements conchylicoles.

123 - La nappe sédimentaire des sables

La majeure partie de ceux-ci repose sur les fonds marins du plateau continental où ils ne peuvent tous être considérés comme étant en position stable et non modifiable. Une autre partie gît dans le lit des fleuves et dans leurs estuaires ; elle se déplace sans cesse. Une troisième partie enfin a envahi le littoral à partir justement des deux grands estuaires, celui de la Loire et de la Gironde, qui encadrent approximativement la zone des marais. Les plages et les cordons dunaires qu'elle comporte sont également en perpétuelle modification. Les dunes ont dû être fixées par des plantations de pins maritimes, car leur déplacement constituait une menace pour l'arrière pays immédiat. Par rapport aux autres matériaux plus légers arrachés en même temps qu'eux aux reliefs continentaux les sables ont pris un retard considérable dans leur déplacement. Leur migration n'est pas terminée. De plus comme leurs dépôts n'ont pas de cohésion, certains de ceux-ci (plages ou bancs marins et fluviatiles) ont conservé toute leur mobilité.

Aussi est-il vraisemblable que les nappes sédimentaires littorales alimentées par les gisements de la mer et les fleuves, sont appelées à prendre dans le futur une bien plus grande extension. D'ailleurs, au fur et à mesure que la côte se rectifie à la suite du comblement successif de tous les rentrants par des matériaux argileux, un cordon sableux s'installe sur le littoral.

L'extension des estrans vaseux, tout comme celle des cordons littoraux modifie les conditions d'écoulement des émissaires de marais. Il en résulte que l'efficacité des ouvrages d'exhaure s'amenuise avec le temps. Ce fait oblige à déplacer périodiquement les ouvrages assurant les débouchés à la mer.

Ces trois nappes sédimentaires ainsi que le littoral et

le milieu marin proche, font partie du même ensemble quaternaire issu de la transgression flandrienne.

Voir carte n° 1

13 - Aménagements existants des zones de marais

Outre la pêche, deux activités au demeurant très différentes l'une de l'autre ont marqué l'occupation des marais dès l'origine de la colonisation : l'extraction du sel marin et la production agricole.

De leur extension, de leur abandon ou de leurs transformations au cours des âges, résultent, à notre époque, des aménagements très variés.

131 - Extraction du sel

Cette première activité a laissé les marais salants et les marais Gâts.

1311 - Les marais d'eau salée

Ce sont des salines encore en activité (marais de Guérande, du Mesg de Noirmoutiers, d'Olonne et de Ré) ou converties en bassins d'élevage de poissons ou d'affinage d'huîtres (marais de la Seudre, de Marennes, d'Oléron, d'Olonne et de Ré). Les émissaires y servent tantôt à l'évacuation des eaux pluviales, tantôt à l'alimentation en eau de mer.

1312 - Les marais Gâts ou marais à bossis

Ce sont des salines abandonnées et converties en mauvaises prairies (marais breton et de Marennes). Ces zones posent les plus graves problèmes au point de vue agricole puisque l'aménagement existant n'est en rien propice à cette utilisation.

132 - Production agricole

Cette seconde activité est responsable d'aménagements variés diversement fonctionnels, qui ne se rencontrent côte à côte d'une manière bien typée que dans les grands bassins (Marais breton et poitevin, Marais de Rochefort) les marais desséchés, les marais mouillés et les polders récents.

1321 - Les marais desséchés

Dans ces derniers, l'aménagement agricole a été, compte-tenu des modes d'exercice anciens de l'agriculture, réalisés d'une manière d'autant plus satisfaisante que les techniques suivantes ont pu être observées :

- 1 - protection contre les eaux extérieures par endiguement du périmètre à assainir et des cours naturels devant le traverser, ainsi que par la réalisation de canaux de ceinture en bordure de côteaux.
- 2 - indépendance des débouchés à la mer des eaux extérieures et intérieures ; ce qui permet une plus grande maîtrise dans l'évacuation des excédents internes à un niveau compatible avec l'utilisation agricole des terres.
- 3 - possibilité de réalimentation estivale du réseau hydraulique des périmètres aménagés, à partir de réserves aménagées ou des débits disponibles sur les cours naturels.
- 4 - hiérarchisation des émissaires de ces derniers jusqu'à la parcelle cultivée, non seulement dans le dimensionnement, mais le fonctionnement : des ouvrages souvent simples assurant le circuit des eaux de surface. Le réseau hydraulique des marais desséchés n'est donc généralement pas maillé.
- 5 - système de collecte des eaux, propre à la parcelle et permettant de la cultiver.

Ces directives ont servi de base à l'aménagement de tous les marais européen, dans la pratique il en résulte des modèles variés, justifiés par les conditions locales.

1322 - Les marais mouillés

Ils sont constitués des parties hors endiguement et de ce fait soumis au régime des eaux du bassin versant extérieur dépendance accrue par l'endiguement des marais desséchés et le recul naturel de la côte. Durant toute la période hivernale il est pratiquement impossible, dans leur état actuel, soit d'y tenir un niveau d'eau compatible avec l'exercice d'une agriculture moderne, soit d'éviter leur submersion périodique par des crues.

Leur cas s'apparente à celui des vallées fluviales.

En fait, les marais que l'on peut considérer comme mouillés le sont de diverses manières et pour différentes raisons :

- 1 - comme bassin d'expansion de crue (Marais de la Sèvre, de l'Autise et du Mignon, et tous ceux de vallées)
- 2 - comme partie attenante à un versant humide : la hauteur hivernale de la nappe dans celui-ci y provoque à la même époque un afflux d'eau important (marais dépendant du Canal des Hollandais, de Luçon, de Ancilly, Villedoux, Saint-Cuen, de Salles-sur-Mer, de Voutron, de Treize-Pris etc...)

1323 - Les prises des baies de l'Aiguillon et de Bourgneuf, ainsi que les polders récents

Ces enclôtures réalisées successivement depuis deux siècles

constituent les dernières conquêtes de terres dans les marais de l'ouest. Comme les marais desséchés, elles sont entièrement endiguées et munies d'un réseau interne d'émissaires débouchant directement à la mer. En général elles ne disposent pas de possibilités de réalimentation estivale.

Ainsi, dans l'aménagement des marais, la part de l'eau a été faite et une fraction du territoire lui a été réservée.

Aussi, tout réaménagement moderne de ces surfaces doit-il tenir compte de l'état dans lequel l'histoire les a laissés du cloisonnement hydraulique et des circuits d'eau qui y ont été réalisés. Excepté en ce qui concerne les marais gâts, il serait plus souvent utile de conserver ou de parfaire les anciennes dispositions que de les faire disparaître sans examen préalable de leur utilité. C'est ainsi, que certains marais autrefois " desséchés " sont devenus " mouillés " par désaffectation de leurs ouvrages.

14 - Contraintes physiques générales

Les marais forment à l'état naturel des étendues de terres planes et basses encastrées dans les reliefs continentaux et débouchant directement sur la mer.

141 - Altitude des terrains

Si l'on excepte les reliefs dunaires littoraux et les anciennes îles, celle-ci est toujours inférieure à 5 m. N.G.F. Elle est généralement comprise entre la côte du niveau moyen de la mer et celles des fortes marées. D'où l'existence sur la côte d'ouvrages hydrauliques de protection : digues, vanes et portes à flot.

Cette basse altitude a d'autres conséquences.

En premier lieu, l'évacuation des eaux à un niveau inférieur à la côte des terrains, n'est possible que pendant les périodes des marées où le niveau de la mer est inférieur. De plus, les parties les plus éloignées du littoral n'étant pas toujours les plus élevées, restent, par leur altitude et la longueur nécessaire des émissaires, plus difficiles à assainir. En outre, il faut éviter que les eaux des surfaces plus élevées s'y rassemblent.

142 - Bassin versant et réseau hydrographique extérieur

Leur influence sur l'assainissement a déjà été évoquée à propos des marais mouillés ou de ceux de vallées qui leur restent soumis.

Par ailleurs le territoire entier des marais souffre l'été d'un déficit en eau généralisé et de ce fait manifeste des besoins : stabilité des tourbes, maintien en eau des émissaires pour leur

conservation et celle de la vie aquatique, abreuvement des animaux domestiques, humidité de l'atmosphère compléments d'irrigation à envisager pour assurer la régularité des rendements.

Les seules ressources utilisables dans les marais ne peuvent provenir que des bassins versants extérieurs. Or le débit d'étiage des cours d'eau débouchant dans ces marais est généralement très faible.

Donc, pour satisfaire ces besoins encore insuffisamment connus mais affectant toutes les surfaces non encore bien desservies de nouvelles réserves sont à aménager, soit sous forme de retenues, soit par utilisation rationnelle du réservoir des nappes souterraines de bordure dont certaines se prolongent sous les marais où elles deviennent captives.

143 - La morphologie du littoral

Au cours de l'histoire, l'évolution ininterrompue de la côte a conduit à déplacer à plusieurs reprises les débouchés à la mer des émissaires des marais ou les prises d'eau nécessaires à l'alimentation des salines.

A notre époque les difficultés s'accumulent :

La majeure partie du littoral des marais vendéens est barrée par des cordons dunaires ne laissant que quelques passes étroites qui s'ensablent sans cesse et sur lesquelles il faut rassembler les eaux d'exhaure.

La partie nord du marais de Rochefort est dans la même situation. Cordons de sables ou de galets et estrans vaseux cumulant parfois leurs effets.

Le marais d'Arvert est, sur sa façade maritime, entièrement entouré de dunes : situation qui tend à se généraliser à d'autres marais de la Gironde.

Les estrans vaseux des baies de l'Aiguillon et de Bourgneuf ou ceux des anses de Fouras et de Erouage, s'élargissent sans cesse ; tandis que leur niveau s'élève d'où des difficultés pour évacuer les eaux.

De nouvelles solutions tenant compte de l'évolution probable du littoral doivent donc être envisagées : toutes s'accompagnent d'une réorganisation du réseau intérieur dont il ne faut pas, au départ, sous-estimer l'importance.

144 - Influence de la mer

Les marais demeurent largement ouverts aux influences océaniques. Le vent du large et les embruns qu'il transporte s'y propagent sans frein.

En certains endroits du littoral la mer est une menace permanente : estuaire du Lay, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutiers.

Dans l'estuaire de la Charente le barrage de St. Savinien, pourtant construit très en amont, grossit l'onde de flot au point que les terrains de bordure sont noyés pour des marées de moyenne importance. Dans celui de la Sèvre, la forme même de l'estuaire conduit au même effet : d'où des surcotes par vent d'ouest.

D'une manière générale les marais sont très sensibles aux tempêtes qui sévissent sur l'océan. Épisodiquement il s'y produit des raz-de-marée favorisés par les particularités du découpage du littoral, au cours desquels les flots peuvent passer au-dessus des ouvrages de protection, quelquefois en les ruinant, et l'eau salée envahit les terrains. L'entretien et le renforcement des digues est donc une nécessité.

2. LES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

21 - Cadre administratif général

Les marais du littoral atlantique se répartissent essentiellement sur deux Régions de programme : les Pays de la Loire et le Poitou-Charentes.

Quatre départements, la Loire-Atlantique, la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime sont plus particulièrement concernés.

Gironde, Ille-et-Vilaine et Morbihan qui ne font pas partie de ces deux Régions possèdent également des marais en rapport avec le littoral.

22 - Organisation spécifique au territoire de marais

Ce territoire est divisé en unités de dessèchements dont superficie varie d'une centaine à quelques milliers d'hectares. Ces unités sont gérées par des associations syndicales de propriétaires dont, pour beaucoup, l'origine remonte aux entreprises d'assèchement réalisées au cours des siècles derniers et constituées par voie d'autorité sous forme "d'associations forcées". Dans certains cas des associations foncières de remembrement ont été créées récemment. De plus, pour faire face à des nécessités communes de maîtrise d'ouvrage ou d'entretien, des unions de ces associations ont été créées de même que des syndicats intercommunaux. Cette multipli-

cité d'organismes traduit la diversité des situations et l'évolution permanente des interventions.

L'existence des périmètres syndicaux reste justifiée par le nécessaire cloisonnement des marais sur le plan des réseaux hydrauliques. Malgré une certaine inertie, celle des associations correspondantes l'est par la nature des intérêts qu'elles défendent. En fait les patrimoines que constituent les aménagements collectifs d'hydraulique agricole ne persistent que par elles.

Bien que la première constitution de ces patrimoines remonte à l'Ancien Régime, les associations qui depuis cette époque les gèrent ont été, quoique imparfaitement, adaptées aux transformations de notre société.

Près de 220 associations de propriétaires gèrent les 210 000 hectares des divers périmètres de marais. Elles sont surtout nombreuses en Charente-Maritime (120 couvrant 78 164 ha) et en Vendée (70 couvrant 87 000 ha).

D'autre part, des unions existent dans certains périmètres, notamment en Charente-Maritime, dans le Marais Poitevin, le marais Breton et les marais du Brivet (cf tableau et annexes).

23 - Relations entre ces organismes

Ces organismes ne sont pas tous et toujours indépendants les uns des autres, aussi bien en ce qui concerne l'évacuation des excès d'eau hivernaux que la réalimentation estivale. Ce qui, malgré de nombreux exemples de solidarité, a été cause de conflits fréquents que le Pouvoir a dû, autrefois, ou plus récemment, arbitrer.

La transformation des conditions d'évacuation à la mer, la nécessité du partage des ressources en eau, la réorganisation des réseaux hydrauliques en vue d'une meilleure utilisation, donneront dans l'avenir l'occasion à cette solidarité de s'exercer, et fourniront des raisons véritables de restructurer ces organismes.

Certaines associations gérant des périmètres de marais sont également tributaires des problèmes de défense contre la mer ou d'évacuation des eaux extérieures ou de réorganisations foncières. Il en résulte souvent des superpositions de taxes syndicales dont le cumul peut atteindre des valeurs élevées (jusqu'à une centaine de F. par hectare).

24 - Unité fondamentale du territoire

Par la nature même des problèmes évoqués ci-dessus et par l'utilisation qui peut en être faite, les marais de l'ouest forment, malgré leur dispersion géographique, leur diversité physique, leurs divisions administratives ou les différences de populations, un seul et unique terroir. Les activités économiques existantes ou possibles, avec des proportions différentes d'une zone à l'autre, sont peu nombreuses et leur mise en oeuvre fait partout appel à des impératifs technologiques similaires. C'est avant tout dans le domaine des techniques qu'il s'agit de regrouper les moyens de manière à rendre l'effort plus efficace.

3 - LES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES GENERALES

Sur les plans économique et social, la situation actuelle des marais relève tout autant de leur histoire, car leur utilisation possible a toujours été étroitement conditionnée par les aménagements réalisés, leur maintien en fonction ou leur transformation.

Contrairement aux apparences, les marais ne sont pas des régions naturelles, mais des régions hautement artificialisées et ceci en vue d'y exercer des activités économiques spécifiques.

En dehors de leur bordure continentale dont l'économie a de tout temps été liée aux terres hautes avoisinantes, le morcellement, la dispersion ou la taille globale actuelle des propriétés ou des exploitations, sises sur le marais, est le résultat d'une évolution à long terme qui a pour point de départ ces aménagements.

3-1- L'ancienne économie

311 - Les marais desséchés étaient à l'origine le domaine de la grande propriété divisée en métairies : les cabanes. Quand celles-ci n'ont pas été démantelées, le découpage, la taille et le groupement des parcelles constituant les exploitations actuelles en sont directement issus.

312 - La plupart des marais mouillés ont été très anciennement investis par la population des villages avoisinants et par les colons " les hutteurs " : il en résulte, comme pour les

zones de bordure, un découpage plus fin et un émiettement plus grand des exploitations. Certaines de leurs parties ont plus tard été concédées de même que des terres hors aménagement, aux ouvriers journaliers assurant l'entretien des ouvrages comme ou des fossés particuliers. Ceux-ci se louaient pour les grands travaux agricoles et pratiquaient en outre de petits métiers. Aux époques troublées, les marais mouillés boisés où l'on ne pouvait accéder qu'en barque ont aussi servi de refuge ; une partie des proscrits attirés par ces lieux s'y est fixée sur un domaine encre inapproprié. Les uns et les autres grossirent la population des hutteurs.

- 313 - Les marais salants ont été habités par les saulniers qui, outre leur activité, pratiquaient la pêche, cultivaient les bossis et faisaient paître leurs animaux domestiques sur le reste de la surface séparant les étiers et les bassins d'eau salée. Leurs habitations les "bourrines" et leurs droits sur le territoire étaient en rapport avec ces activités variées, mais ces dernières restaient modestes.

En outre les salines apparaissent surtout développées dans certains bassins dont la situation géographique comme l'habitat avoisinant, montrent que cette activité a été principalement le fait de populations non pas rurales mais urbaines vivant tout de la mer et n'ayant pas toujours le souci du sol.

- 314 - Les dunes littorales et leur versant intérieur appelé "Rive" ont également donné lieu à une agriculture particulière : viticulture, primeurs et plus récemment bulbiculture ; mais les forêts de pins maritimes en occupent la plus grande partie.

- 315 - A la Révolution la plupart de ces formes d'occupation ont été transformées en propriété, à l'exception des terres de vaines pâtures des paroisses qui sont devenues les communaux et des terrains syndicaux : digues, terres et maisons réservées aux portiers. Cette appropriation s'est souvent faite au dépens de l'organisation collective des marais.

Mais, pour en tenir pleinement compte il faudrait admettre que dans ces régions la propriété privée ne peut jouir des mêmes droits et prérogatives qu'ailleurs. Elle y est assujettie à des obligations, aucune de celles-ci n'est gratuite. La législation nationale n'est peut-être pas encore tout à fait adaptée à cet aspect particulier qu'ont les choses dans les territoires de marais.

De nombreuses mutations de la population ont eu lieu depuis qui ont conduit à des regroupements, des éclatements et à l'achat de parcelles par des gens de l'extérieur. Mais en dehors des zones remembrées ou des parties du marais vidées de leur population, les structures actuelles reflètent encore ces anciennes dispositions, comme le montre une enquête réalisée récemment par l'I.N.R.A. sur les marais de Rochefort et du golfe du Poitou. Les marais desséchés ont été, comme mentionné, spécialement aménagés en vue de la production agricole. Les aménageurs, les propriétaires ou leurs bailleurs de fond étaient payés en produits dont ils pouvaient facilement faire commerce : céréales, fèves, têtes de bétail en particulier et plus tard semences de luzerne.

C'est dire que ces aménagements se situaient dès l'origine dans une économie de marché.

Au début du XX^e siècle la production des exploitations du marais étaient encore tournée vers le marché extérieur. On y vendait même le fumier quand on ne le brûlait pas dans l'âtre. La prairie enclavée dans les terres de culture y produisait principalement du foin vendu dans les villes pour l'affouragement des chevaux d'attelages. L'élevage bovin n'y était pas la principale spéculation.

Une abondante main d'oeuvre permettait, en plus des travaux de l'exploitation, de surveiller le fonctionnement des ouvrages d'hydraulique et d'assurer l'entretien des fossés de l'exploitation.

Des causes variées ont conduit à la disparition de cette économie. Le départ de la main d'oeuvre n'a pas été suivi de l'effort technique nécessaire d'adaptation de l'aménagement parcellaire à la mécanisation et de cette dernière aux contraintes physiques du milieu : les difficultés de cultiver s'en accrurent.

Parallèlement la prairie perdait son principal débouché extérieur traditionnel : le foin. Elle dut être presque exclusivement exploitée en pacage avec augmentation de la charge à l'hectare et du temps de pâturage.

Cette mutation profita avant tout aux éleveurs du bocage vendéen ou des plaines charentaises qui, la crise de la viticulture aidant, avaient affirmé cette vocation. Depuis cette époque leur pression sur les marais ne s'est guère relâchée, non seulement sur les terres, (baux et marché foncier), mais aussi sur le fonctionnement des ouvrages d'hydraulique. Pour leur conserver suffisamment d'eau au cours de l'été, les niveaux pendant l'hiver furent maintenus le plus haut possible. Ce qui, dans bien des cas, rendit la culture impossible.

Par la suite, les exploitations du marais tentèrent de se reconvertir à l'élevage, mais dans des conditions qui n'étaient guère favorables.

En effet, ne pouvant produire ni fourrages artificiels, ni céréales, l'affouragement de leur cheptel dépendait uniquement de la prairie, dont la production est faible, temporaire et variable. Partout où il n'était plus possible de cultiver, les exploitations disparurent.

Les conséquences, dans les marais, de la substitution de l'élevage aux anciennes spéculations sont nombreuses et accroissent les difficultés d'une reconversion.

On peut les résumer comme suit :

- ruine de l'habitat et dégradation des structures foncières
- défaut d'entretien des réseaux d'hydraulique et désaffectation des ouvrages

- dégradation des sols
- retard dans les équipements structurants
- découragement des exploitants qui ne peuvent résoudre seuls les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Il est difficile d'en chiffrer les conséquences économiques.

En outre, toute tentative de reconversion particulière ou collective se heurte à la nécessité de satisfaire à la fois les exigences opposées de la culture et de l'élevage vis-à-vis de l'eau :

Le tableau ci-joint résume les caractéristiques essentielles des structures foncières et agricoles des zones de marais d'après les résultats de Recensement Général de l'Agriculture de 1970. A cette époque, les terres labourables n'atteignaient la moitié de la surface agricole utilisée (S.A.U.) que dans les zones " desséchées " de Charente-Maritime et à peine le quart dans le marais breton. Les productions fourragères représentent en général les trois quarts de la S.A.U.

On doit noter que la superficie moyenne des exploitations varie de 20 à 30 ha dans les marais de Charente-Maritime mais est beaucoup plus faible en Vendée et notamment dans le marais breton.

32 - Mutations et déclin

Quoiqu'il en soit, toutes les activités qui se sont autrefois partagées le territoire des marais, à commencer par l'agriculture qui occupait de vastes espaces et une population nombreuse sont depuis le début du siècle, en perpétuel déclin. Quelques innovations heureuses sont survenues : conchyliculture, populiculture, bulbiculture, tourisme.

Les emplois qu'elles ont pu créer ou entraîner dans le bâtiment, la transformation des produits et le commerce ou les rares activités implantées n'ont pas suffi à maintenir les populations. Dans l'ancien habitat des marais les ruines dominent et les villages avoisinant, se sont dépeuplés quand ils n'étaient pas situés dans les zones de développement touristique ou d'influence des centres urbains : Nantes, St-Nazaire, Niort, La Rochelle, Rochefort.

De toute manière la nouvelle population de ces villages n'a plus qu'un intérêt minime dans le marais. Elle se désintéresse de leur entretien dont elle ignore d'ailleurs de quoi il dépend.

Dans les espaces abandonnés par les activités traditionnelles non renouvelées ou par la population anciennement implantée (celle des huttes, des bourrines ou des cabanes) des occupations du sol, non productives se sont développées : étangs de chasse résidences secondaires ou centres de loisirs. Ces activités empiètent sur l'espace environnant sans participer aux charges des organismes de marais. Ces charges sont ainsi reportées sur un plus petit nombre de participants. Ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne économie, (mais sous une forme sans doute différente : le travail fourni en nature).

Aussi, quelque soit la nature des activités, il y aurait intérêt à ce qu'elles soient des plus florissantes et qu'elles participent toutes aux charges de gestion des marais.

33 - Causes et conséquences de l'inadaptation de l'agriculture au modernisme

Parmi les activités présentes sur les marais, l'agriculture est toujours prépondérante. Aussi si l'on excepte le cas des aménagements inadaptés où elle n'a fait que tenter de récupérer la place laissée libre (marais gâts) il est important, dans la perspective d'une reconversion, d'examiner les causes de son déclin.

34 - Facteurs de renouveau

Pourtant les conditions techniques, sociales et économiques pouvant permettre un accroissement important de la productivité des marais se trouvent actuellement réunies.

341 - Résultats de la recherche agronomique

Dans le cadre du programme d'Aménagement des Marais de l'Ouest un domaine expérimental a été acquis à St-Laurent de la Prée, par le Conseil Général de la Charente-Maritime et mis en 1963 à la disposition de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.). La mise en œuvre d'un programme d'expérimentation concernant l'utilisation agricole de ces territoires a été confiée au Service d'Expérimentation et d'Information de cet organisme (S.E.I.

Ce programme, qui se poursuit, porte essentiellement sur

- 1 - l'amélioration de la prairie en vue d'une meilleure utilisation dans la conduite des élevages
- 2 - la modernisation des techniques traditionnelles du labour en planches
- 3 - l'application du drainage souterrain
- 4 - la mise à l'essai de cultures variées fourragères, céréalières, oléagineuses, protéagineuses, etc.
- 5 - l'expérimentation de techniques culturales destinées à pallier les défauts physiques des sols et à maintenir ou à améliorer leur fertilité.
- 6 - l'application des techniques mises au point sur des exploitations du marais, dites fermes de référence et sont également enregistrées les composantes des coûts de production.

Les résultats actuellement acquis par cette recherche appliquée qui prend en compte les aspects techniques et économiques de la production sont résumés dans le tableau de la page 32 commenté dans un rapport établi par l'I.N.R.A. et figurant dans la 2ème partie.

On retiendra de ce rapport intitulé " marais au Centre-ouest Atlantique et leur utilisation agricole " les données suivantes :

Les expérimentations et réalisations sur exploitations de référence font ressortir une potentialité agricole tant fourragère que céréalière globalement importante.

Schématiquement trois voies de développement peuvent être envisagées :

a - élevage exclusif sur le marais avec conduite plus rationnelle de la prairie permanente, et spéculations animales adaptées aux possibilités végétales. Ce type de spéculation est lié à des exploitations disposant par ailleurs d'autres sources de revenus sur les terres hautes hors marais.

b - Elevage dominant, basé encore sur l'utilisation rationnelle de la prairie permanente, mais avec une participation plus ou moins importante de cultures fourragères et céréalières.

c - Un système évoluant vers un type " Grandes Cultures " par introduction de successions culturales. Les productions annuelles, destinées à la vente, dominent celles réservées à l'élevage, ou sont exclusives.

Une dizaine de types de sols ont été reconnus que l'on peut regrouper en trois familles principales :

- 1 - Les sols tourbeux et humifères (40 % de la surface)
- 2 - Les sols argileux à structure stable (50 % de la surface)
- 3 - Les sols argileux à mauvaise stabilité structurale (10 % de la surface).

Dans la mesure où le plan d'eau est suffisamment bien contrôlé, l'intensification fourragère aussi bien dans les marais argileux et surtout dans les marais tourbeux et humifères, des aménagements d'assainissement à la parcelle par fossés ou ados associés à une fertilisation et à une conduite d'exploitation correctes permettent de doubler sinon tripler la production.

Sous les mêmes réserves de maîtrises des plans d'eau, l'intensification des cultures repose sur un assainissement par planches, ados ou drains enterrés, dont le domaine d'application varie avec les conditions locales.

Le choix du type d'aménagement et du type d'exploitation reste évidemment fonction de la nature des sols et des objectifs des exploitants agricoles.

342 - Evolution des structures d'exploitation

Comme partout ailleurs, la disparition d'une fraction importante de la population agricole a eu pour conséquence un accroissement appréciable de la taille des exploitations ; une partie de ces dernières tendant de surcroît à disparaître par manque de successeurs.

Les exploitations nouvelles ayant en outre acquit en général un matériel puissant, s'orientent plus volontiers vers la culture, encore associée à l'élevage, mais abandonnent de plus en plus la spéculation laitière. En conséquence, la production des marais en céréale et oléagineux augmente d'année en année, montrant ainsi que, dans certaines zones tout au moins, une volonté existe et un effort est accompli.

Mis à part les secteurs où s'est implantée une agriculture spécialisée, (rive des aunes, marais de Donge), ceux restés en dehors du progrès le sont, soit pour des raisons hydrauliques (submersion ou niveau d'eau trop élevé), soit parce qu'ils sont principalement utilisés par des éleveurs éloignés ou ne possédant des prairies qu'en marais. Dans ces secteurs, les exploitants n'ont de ce fait, que peu d'intérêt actuellement à ce que la situation existante soit changée.

343 - Modifications du contexte économique

Les transformations incessantes actuelles de l'économie mondiale ou les progrès accomplis par l'agriculture de certains pays pèsent sur les marchés auxquels notre agriculture a accès. Coûts de production et prix de vente oscillent d'une manière désordonnée obligeant les exploitants à revoir avec une célérité égale leurs orientations.

Leur adaptation à ces transformations ne peut être réussie et durable que si l'outil dont ils disposent est adaptable, ne reste pas confiné à des utilisations non rémunératrices et si son coût de fonctionnement ne grève pas, d'une manière absolue, la valeur des productions possibles. L'issue de ce problème se trouve dans un aménagement rendant pleinement effectives, au moindre coût, les potentialités agronomiques des marais et leur adaptation aux évolutions du marché des produits.

344 - Progrès accomplis dans la conception et la réalisation des aménagements

L'atteinte d'objectifs tels que ceux précédemment évoqués ne peut être assurée que par la mise en oeuvre d'un programme d'aménagement dont les impératifs techniques et économiques, qui en conditionnent la réussite, soient précisément déterminés. Depuis que des essais culturaux sur les marais ont été mis en chantier, on a réalisé et réussi la rénovation de régions agricoles et notamment de zones littorales basses comme celle de Wateringues. Ces expériences ont permis de préciser le processus à suivre.

345 - Avantages et inconvénients des marais

Le tableau des résultats culturaux obtenus par la Recherche montre que pour des spéculations identiques les rendements des marais sont comparables à ceux obtenus dans la région des Wateringues où existe une tradition ancienne de culture soignée.

Par ailleurs les sols des marais possèdent d'excellentes réserves en eau. Malgré un déficit calculé d'Evapotranspiration potentielle de 2 à 300 mm, habituel sur le littoral, les cultures d'été y atteignent en sec des résultats satisfaisants bien que variables. Ces derniers ne pourraient être obtenus sans irrigation sur les terres hautes avoisinantes. Les fumures requises (N.P.K.) y sont également moins importantes.

Toutefois les caractéristiques climatiques de la région ne rendent pas toujours faciles suivant les années, semis, levée ou récolte de ces cultures d'été.

En outre, du fait de leur nature de sédiments marins argileux, les sols de marais posent des problèmes assez sérieux en ce qui concerne leur préparation, la conservation de leurs propriétés physiques et le maintien en état des drainages.

Malgré ces difficultés, toutes techniquement solubles, une extension suffisante des résultats élaborés par la Recherche qui, tous supposent la maîtrise de l'eau, aboutirait à multiplier par deux ou davantage la productivité des zones concernées.

Cependant l'effort à accomplir pour obtenir cet effet est chaque fois fonction du stade d'évolution régressive atteint par ces zones, non seulement en ce qui concerne le territoire en hydraulique, mais aussi la population qui se montre très affectée par cette situation. D'après l'enquête I.N.R.A. citée, l'incertitude sur l'avenir, l'indécision sur ce qu'il convient de faire et l'absence de successeurs varient en fonction même de cette situation.

C'est ainsi que dans le Marais Poitevin, les zones où la pression foncière est la plus forte, le nombre des jeunes exploitants étant élevé et les exploitations sans successeurs peu nombreuses, sont aussi celles où l'"attente" d'une intensification est la plus forte. Mais faut-il accélérer une tendance qui aboutirait à la désertification des zones les plus ingrates ?

L'analyse successorale des exploitations de marais telle qu'elle apparaît dans le dépouillement statistique de l'enquête I.N.R.A., a montré que d'ici quinze à vingt ans le pourcentage des terres laissées libres atteindrait ou dépasserait 35 % dans certaines zones. Il est donc plus que temps d'entreprendre une action centrée sur les améliorations productives, susceptibles de fixer les gens en place ou d'attirer de nouveaux exploitants.

Toutefois les caractéristiques climatiques de la région ne rendent pas toujours faciles suivant les années, semis, levée ou récolte de ces cultures d'été.

En outre, du fait de leur nature de sédiments marins argileux, les sols de marais posent des problèmes assez sérieux en ce qui concerne leur préparation, la conservation de leurs propriétés physiques et le maintien en état des drainages.

Malgré ces difficultés, toutes techniquement solubles, une extension suffisante des résultats élaborés par la Recherche qui, tous supposent la maîtrise de l'eau, aboutirait à multiplier par deux ou davantage la productivité des zones concernées.

Cependant l'effort à accomplir pour obtenir cet effet est chaque fois fonction du stade d'évolution régressive atteint par ces zones, non seulement en ce qui concerne le territoire son hydraulique, mais aussi la population qui se montre très affectée par cette situation. D'après l'enquête I.N.R.A. citée, l'incertitude sur l'avenir, l'indécision sur ce qu'il convient de faire et l'absence de successeurs varient en fonction même de cette situation.

C'est ainsi que dans le Marais Poitevin, les zones où la pression foncière est la plus forte, le nombre des jeunes exploitants étant élevé et les exploitations sans successeurs peu nombreuses, sont aussi celles où l'"attente" d'une intensification est la plus forte. Mais faut-il accélérer une tendance qui aboutirait à la désertification des zones les plus ingrates ?

L'analyse successorale des exploitations de marais telle qu'elle apparaît dans le dépouillement statistique de l'enquête I.N.R.A., a montré que d'ici quinze à vingt ans le pourcentage des terres laissées libres atteindrait ou dépasserait 35 % dans certaines zones. Il est donc plus que temps d'entreprendre une action centrée sur les améliorations productives, susceptibles de fixer les gens en place ou d'attirer de nouveaux exploitants.

LE COMPLEXE ÉCOLOGIQUE LITTORAL DU SUD DE LA VENDÉE



INTRODUCTION

Le Sud de la Vendée présente un ensemble remarquable de milieux d'une richesse et d'un intérêt tout à fait exceptionnels à l'échelle internationale. Son importance biologique en Europe peut être comparée à celle de zones aussi célèbres que la Camargue, les Marismas du Guadalquivir, le Waddensee ou le Delta du Danube pour ne citer que les plus connus.

Cet ensemble, centré sur l'ancien Golfe du Poitou doit être conservé, aménagé et géré intelligemment pour garder son caractère propre absolument original et irremplaçable au plan écologique.

1. Description sommaire des milieux interliés et de leur richesse.

La zone entière, dont les milieux présentent des relations étroites entre eux, est définie approximativement sur la *carte 1*. La région étudiée plus spécialement y est indiquée.

C'est en effet grâce à des recherches effectuées dans cette région par l'équipe du Laboratoire des Vertébrés de l'I.N.R.A. entre 1959 et 1969 (à l'occasion de l'étude sur le « mulot », campagnol des champs) que l'importance de la zone a pu être comparée au plan quantitatif à d'autres milieux connus.

Sur la *carte 1* les principaux milieux sont indiqués. On peut les diviser pour simplifier en quatre types distincts :

1. Zones hautes et sèches.

a) Plateau (sur 5 à 10 km), pentes et remblayages calcaires dont le pied délimite le Marais (ancien Golfe des Pictons).

b) Dunes littorales boisées (et/ou bâties).

2. Le « Marais » ne dépassant pas trois mètres au dessus du niveau de la mer (à l'exception des « llôts » calcaires occupés par les villages) et dont plusieurs dizaines de milliers d'hectares sont en prairies naturelles plus ou moins marécageuses ou inondées en hiver. L'ensemble du marais a été conquis sur la mer par l'édification depuis des siècles de digues dont les dernières furent achevées à grande peine (L'Aiguillon, Saint-Michel en l'Herm) en 1965.

3. La zone de balancement des marées (zone intertidale = domaine public maritime) :

a) Prés salés et vases de l'Anse de l'Aiguillon et de l'Estuaire du Lay.

b) Sables et vases de la Pointe de l'Aiguillon et de l'ouest de la pointe d'Arçay.

4. Les eaux littorales, essentiellement Perthuis breton (partie peu profonde abritée par l'île de Ré).

Au plan de la flore et de la faune ainsi qu'au plan de leur exploitation par l'homme, la zone entière est extrêmement riche.

La productivité primaire (plantes) est très élevée partout. Sur le plateau calcaire (céréales de la Plaine de Luçon) et dans les zones cultivées du marais (polders récents) les rendements sont très élevés. Les herbages du marais permettent des productions de viande ou laitières abondantes et les chevaux pur-sangs élevés à Luçon sont réputés. Les herbes des prés salés (*Puccinellia maritima* surtout) sont exploitées par une à trois coupes annuelles. La productivité y atteint de grandes valeurs mais c'est encore sur les vases qu'elle atteint des records car la production de matière organique (phyto et zoo-plancton) est plusieurs fois supérieure à celle d'une culture à bon rendement.

Le phytoplancton est à la base de toute la nourriture des autres animaux du milieu marin au travers de chaînes alimentaires plus ou moins longues. L'homme exploite en les court-circuitant ces chaînes qui donnent par exemple :

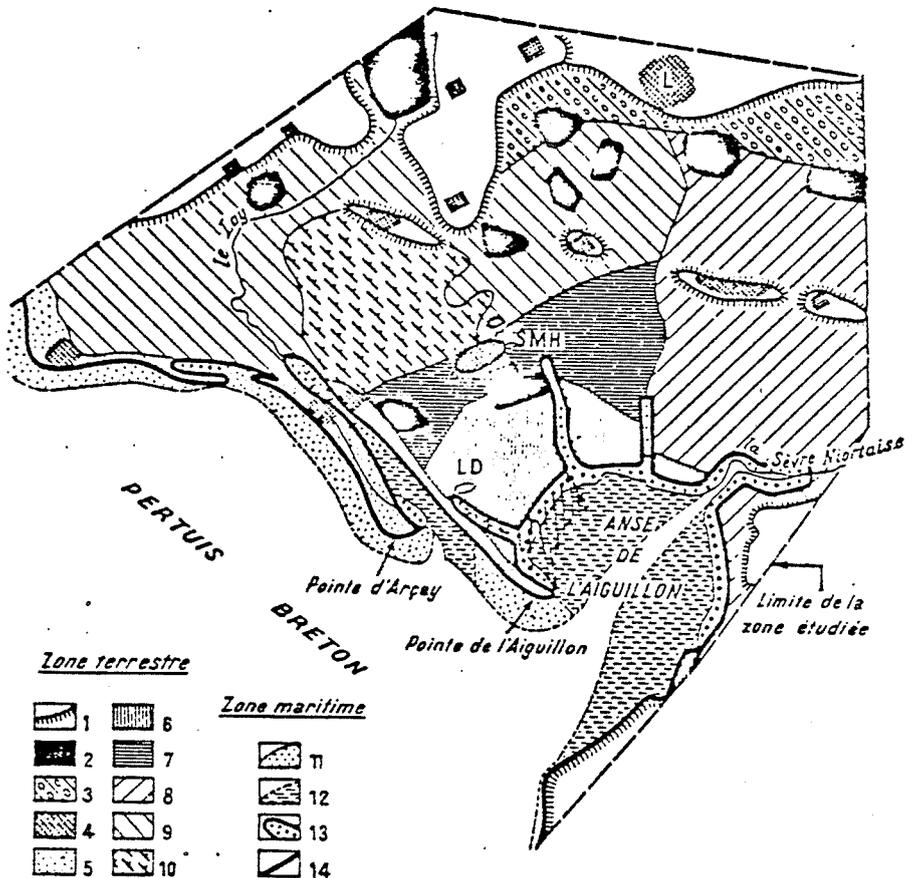
1° Plancton → Huîtres ou Moules - Coquillages → Homme

La production, de moules surtout, est considérable sur la zone intertidale du secteur mais son expansion irraisonnée risque d'avoir des effets négatifs à terme.

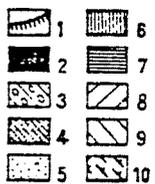
2° Plancton → Invertébrés → Crustacés - Poissons → Homme

Carte 1

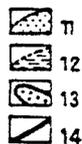
Grands types de milieux rencontrés dans la zone étudiée (d'après F. SPITZ : *L'Oiseau et R.F.O.*, 1965, p. 52).



Zone terrestre



Zone maritime



Région de Saint-Michel-en-l'Herm

Zone terrestre : 1, Collines et bombements calcaires ; 2, Communaux ; 3, Marais boisé ; 4, Agglomérations ; 5, Dunes ; 6, Polders récents ; 7, Polders anciens ; 8, Marais type est ; 9, Marais type ouest ; 10, *Id.* avec cultures.

Zone maritime : 11, Sable ; 12, Vase ; 13, Prés salés ; 14, Bord de la zone terrestre.

L = Luçon. SMH = Saint-Michel-en-l'Herm. LD = La Dive.

Echelle : 1 cm = 3 km environ.

La zone de pêche de Vendée grâce au « phénomène Estuaires » est encore l'une de celles qui restent très riches malgré l'appauvrissement général de l'Océan.

3° Plancton → Invertébrés → Oiseaux gibiers → Homme

ou 3° Prairies (graines) → Oiseaux gibiers → Homme

La chasse est l'activité de cueillette la plus spectaculaire de cette production naturelle, mais grâce aux réserves mises en place et aux efforts de tous, elle ne semble plus pour l'instant avoir un impact néfaste sur les populations séjournant dans cette région. De plus, les réserves permettent à quelques

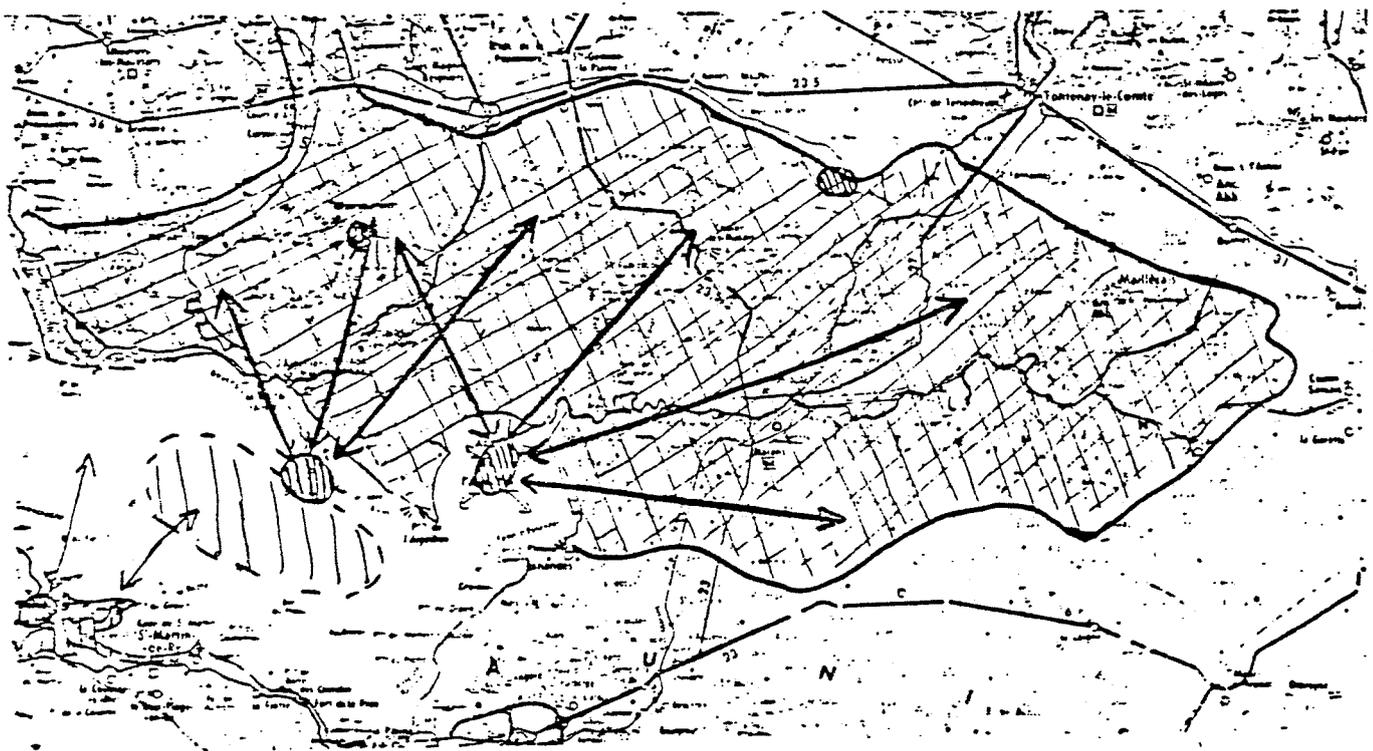
concurrents directs de l'Homme de survivre pour la beauté du spectacle : 4° Plancton → Invertébrés → Poissons → Hérons ou Balbuzards

ou 5° Plancton → Invertébrés → Poissons → Mouettes → Faucons pèlerins.

De toute manière leur prélèvement, sauf exception est dérisoire ou bénéfique.

Mais une chaîne alimentaire particulière semble donner des soucis aux bénéficiaires humains de cette fantastique productivité naturelle :

6° Plancton → Huîtres - Moules → Huîtres Pie - Goélands argentés - Macreuses noires - A rapprocher de la chaîne alimentaire 1.

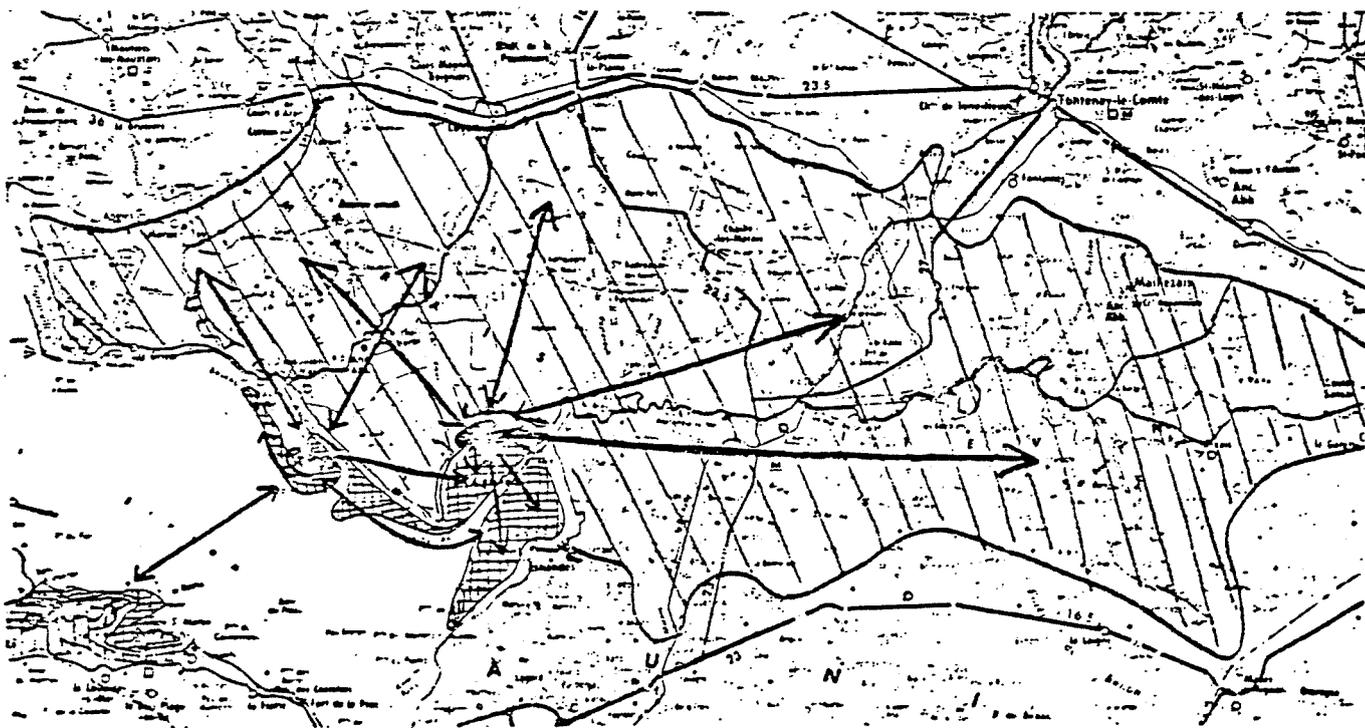


Carte 2

1/250.000° - LG.N.

 Remises diurnes
  Déplacements (passés)
  Zone d'alimentation et de nidification (« Marais »)

CANARDS : Fonctionnement des stationnements (Effectif moyen actuel: 30.000 hivernants).



Carte 3

1/250.000° - LG.N.

 Reposoirs de marée haute
  Zones d'alimentation
  Zone de nidification (certains stationnements)

Après ce tour d'horizon général destiné à montrer la grande capacité de production de la région, l'exposé va être axé sur un seul des éléments de ce complexe écologique. En effet, la faune sauvage (particulièrement les Oiseaux d'eau migrateurs) et sa gestion correcte sont des préoccupations internationales donnant lieu à des travaux où la France doit jouer son rôle vis-à-vis des autres pays.

2. Les Oiseaux d'eau

De gros effectifs des populations Eurasiatiques migratrices de Canards et Limicoles bénéficient dans ce secteur de conditions très favorables pour stationner longuement. En fait, numériquement, le seul secteur de Vendée-Sud recèle en hiver plus de 30.000 Canards et 60.000 Limicoles ; mais durant les gros mouvements d'automne, d'hiver ou du printemps il peut y avoir respectivement plus de 70.000 et 100.000 individus pendant quelques temps.

Ces oiseaux viennent pour la plupart du Nord de l'Europe et de la Sibérie ou même, pour quelques Limicoles, du Groenland et d'Amérique du Nord. Beaucoup s'arrêtent pour hiverner, mais d'autres vont au Sud jusqu'en Afrique Australe.

a) Parmi les Anatidés (voir carte 2), le contingent de Tadornes de Bezon (avec 6.000 - 7.000 individus représentant 80 % des effectifs hivernant en France et provenant d'une vaste région du Nord de l'Europe) et le Canard pilet (dont les 6.000 à 9.000 individus représentent la majorité des hivernants français) séjournent surtout dans la Baie de l'Aiguillon et l'Estuaire du Lay sur les vases intertidales (comme la plupart des Limicoles).

De grosses populations de Colverts, Souchets, Siffleurs, Sarcelles d'hiver vont se nourrir dans le Marais la nuit et se reposent à l'abri des réserves ou dans le Perthuis Breton le jour.

Dans les zones humides du Marais nichent de nombreuses espèces de Canards y compris le Chipeau, par exemple, rare en France. La production naturelle des jeunes Canards (Colvert surtout) est de 8.000 à 10.000 individus par an.

b) Pour les Limicoles (voir carte 3) le secteur joue aussi trois rôles importants : Escale et lieu d'hivernage aussi bien que lieu de nidification ; c'est de loin la zone retenant le plus grand nombre d'espèces en France. Les vases intertidales permettent l'hivernage de 20.000 à 30.000 Bécasseaux variables, 10.000 à 20.000 Bécasseaux maubèches (effectif le plus important

de France), 5.000 à 10.000 Barges à Queue Noire, 3.000 Chevaliers Gambettes, 7.000 Avocettes, etc.

Au moment des forts mouvements certaines espèces atteignent des chiffres records. Par exemple la plus forte concentration connue en Europe du Pluvier argenté s'effectue à la mi-septembre avec 8.000 à 12.000 individus ; on suppose que cette étape en Vendée rassemble des Oiseaux venus du Grand Nord pour muer, à la faveur d'excellentes conditions alimentaires, leurs grandes plumes des ailes avant d'effectuer un voyage transcontinental sans escale vers l'Afrique. Nous tâchons de vérifier cette hypothèse. Enfin, ces Limicoles nichant pour la plupart dans l'Arctique, laissent régulièrement un contingent de 4.000 à 6.000 estivants (immatures et non reproducteurs) sur place, ce qui est exceptionnel.

Le Marais permet la nidification massive du Vanneau et du Chevalier Gambette ; pour ce dernier la Vendée rassemble plus de 50 % des effectifs reproducteurs français. Des espèces rares ou clairsemées y nichent encore telles la Bécassine, l'Échasse, ou la Barge à Queue noire. C'est aussi le seul lieu supposé de reproduction en France du Chevalier Combattant dont la population très réduite serait une véritable relique.

c) L'abondance en toute saison de plusieurs espèces de Hérons, les colonies de nidification relativement prospères de ce groupe menacé et le stationnement régulier en Autriche de la rarissime Cigogne noire et de la Spatule, témoignent aussi de la richesse et de l'intérêt international du secteur.

d) Les Laridés (Mouettes, Goélands, Sternes et Guifettes) séjournent toute l'année par dizaine de milliers sur le littoral. Certains vont se nourrir le jour fort loin à l'intérieur des terres, mais reviennent chaque soir dormir en bord de mer. La rare Sterne caspienne, dont quelques colonies subsistent en Baltique, fait de longues étapes chaque année en Vendée. Les deux espèces de guifettes nichent encore de manière clairsemée dans le marais (surtout communaux).

3. Autres éléments remarquables de la Faune

L'abondance des Rapaces en toutes saisons, et particulièrement pendant la reproduction est démontrée par des densités parmi les plus élevées d'Europe. Ceci est dû à une densité remarquable de petits Rongeurs, notamment le Campagnol des Champs

dont les pullulations causent d'énormes dommages aux Agriculteurs ; leurs prédateurs ailés tels le Busard cendré, le Hibou brachyote ou le Faucon crécerelle sont donc exceptionnellement nombreux, et ont été favorisés par la pose de nichoirs ou perchoirs érigés par les Vendéens (à Saint-Michel-en-l'Herm par exemple) à une époque où ils étaient encore très détruits partout ailleurs en France (1964).

La Perdrix grise, comme le Lièvre, atteignent des densités très fortes sur les polders cultivés ; la Caille est omniprésente en été et sa diminution est relativement moins marquée qu'ailleurs. La perdrix rouge se maintient bien tant sur les dunes littorales que dans les collines bocagées et certaines parties du Marais boisé.

Enfin de très nombreuses autres espèces d'Oiseaux migrateurs, nicheurs et/ou hivernants, stationnent dans cette zone qui se place dans les premiers rangs en Europe pour le nombre des espèces reproductrices (au moins 136) ou régulièrement observées chaque année (plus de 280). Des espèces de la faune typiquement méditerranéenne, profitant des étés ensoleillés et secs, remontent jusque là en limite nord alors que des espèces nordiques s'y trouvent en limite sud. Le secteur est donc un véritable carrefour faunistique d'un intérêt biologique unique et original.

4. Gestion du Gibier d'eau international et de la faune en général

Une telle richesse faunistique a toujours été exploitée par l'Homme. Mais jusqu'à des temps récents l'impact de ses activités n'était pas très important pour l'avenir des populations d'oiseaux exploitant le sud de la Vendée. Depuis la dernière guerre la situation générale s'est beaucoup détériorée tant par la dégradation des milieux naturels que par l'augmentation de la pression de chasse, elle-même due en grande partie à l'augmentation des facilités de déplacement de l'Homme. Devant cette situation des mesures exemplaires ont été prises dans le secteur. Dès 1951 la Pointe d'Arçay a été mise en Réserve de chasse par le Conseil Supérieur de la Chasse sur avis de personnalités éclairées. Son efficacité fut immédiate et les effectifs stationnant dans la zone s'accrurent après avoir commencé à diminuer. La création de la nouvelle réserve maritime de l'Anse de l'Aiguillon (partie vendéenne), mettant hors Chasse quelque 2.500 ha est venue compléter la protection des

populations occupant les lieux. La réserve naturelle de Saint-Denis-du-Payré s'y est ajoutée, sur le Communal; mais le côté spectaculaire des concentrations de canards s'y rassemblant, ne doit pas faire oublier qu'ils ne représentent qu'un dixième des effectifs et que la surface de Marais « protégée » n'est que de 250 ha sur environ 50.000 nécessaires au maintien des effectifs totaux. On peut en dire autant de la Réserve de Chasse du Communal du Poiré sur Velluire (260 ha). Mais l'aménagement léger et peu coûteux effectué là, a eu pour but principal de valoriser une zone de gagnage des canards en hiver et donc de respecter la vocation d'un « Marais communal » loué pendant 8 mois aux éleveurs de bétail. Le résultat semble être fort positif après moins de deux ans.

Le grand problème qui reste sans solution pour la pérennité de cette zone et de sa richesse originale est celui des modifications de milieux agricoles dus aux aménagements humains. D'une part le Marais est de mieux en mieux drainé et les zones humides qui le parsèment disparaissent sans être remplacées, d'autre

part la pollution sans cesse croissante du milieu marin ne manque pas de modifier les conditions de production de la zone intertidale. Si les effets de ces deux agents principaux (il y en a bien d'autres !) ne se font pas encore sentir sensiblement sur l'écologie et (l'économie !) de la région, il semble bien qu'il faille s'attendre à une réduction massive de la productivité de la zone entière et donc de tous les êtres vivants utilisant au travers de chaînes alimentaires (ou économiques) l'énergie qu'elle produit à la base. Ceci est évidemment masqué par l'importation massive d'énergie et d'engrais qui conditionnent l'agriculture moderne et permet un raisonnement économique dénué de fondement écologique.

Il est à espérer que la récente création du Parc Naturel Régional « Marais Poitevin-Val de Sèvre » permettra de mieux conserver *l'ensemble de la zone* en démontrant à ses habitants sa réelle valeur et en évitant les excès d'aménagement destructeur; certes il est bénéfique vu en termes financiers mais à quel prix si on intègre dans la balance une qualité de la vie que les Vendéens ne savent pas défendre en chiffres...

Remerciements

Cet exposé sommaire a été rédigé à l'aide de nombreux documents publiés ou inédits dont les plus importants sont ceux de l'équipe ayant travaillé de 1959 à 1969 à Saint-Michel-en-l'Herm où une antenne du laboratoire des Vertébrés (C.N.R.Z., I.N.R.A.) était implantée pour l'étude de la démographie du Campagnol des Champs.

O. FOURNIER

Responsable de la Section
Gibier d'eau



THESE DE 3e CYCLE DE Jean-Paul BILLAUD :

"Aménagement de l'Espace et Reproduction des sociétés locales".

Le cas du Marais Poitevin Vendéen. Directeur de Recherche : H. MENDRAS.

Cette thèse s'inscrit dans une problématique exploratoire où sont confrontés des types de milieux naturels et des types de sociétés rurales. Le choix du marais poitevin vendéen et plus particulièrement du canton de Chaillé les Marais tient à l'interaction manifeste et immédiate entre l'activité humaine et l'aspect particulier de cet écosystème où tous les rapports sociaux se structurent autour du rapport à l'hydraulique. Abandonner le marais, ce n'est pas le livrer aux landes ou aux friches, c'est en faire à nouveau un "no man's land". Il s'agit donc d'un milieu fragile par excellence, particulièrement sensible au fait humain en raison de son équilibre instable, conférant au décodage de la relation homme/écosystème un caractère typique.

Cette relation a été analysée dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, car le marais est le fruit de conquêtes successives sur la mer : il est donc possible d'y suivre et d'analyser les mécanismes sociaux qui président aux transformations spatiales. Dans l'espace, car le marais poitevin recèle deux niveaux de maîtrise et d'utilisation de la nature liés tout à la fois à son écologie spécifique et à son histoire : une partie mouillée (soumission) et une partie desséchée (domination). Deux zones en situation d'interdépendance dont l'une (le marais mouillé), réserve d'eau et zone-tampon d'amont, est assujettie aux impératifs de gestion et d'entretien de l'autre (le marais desséché). Il s'agit donc d'une recherche monographique, trouvant sa cohérence et son unité dans la prise en compte d'un écosystème basé sur l'hydraulique, mais disposant d'éléments comparatifs dans la mesure où une même contrainte - l'eau - y a suscité des réponses sociales différentes, selon les époques et selon les lieux.

La perspective de recherche retenue s'appuie sur un double constat. D'une part, l'utilisation du marais, qu'elle soit à des fins agricole, (mode extensif ou intensif), touristique ou scientifique, nécessite de la part du système social une réponse appropriée au problème devenu crucial de l'entretien du milieu : quelle reproduction de l'écosystème induisent les divers usages sociaux ? D'autre part, l'intervention de l'Etat, par le biais de nombreuses procédures de l'Aménagement du Territoire, apparaît comme une tentative privilégiée pour rendre à nouveau solidaires les sociétés locales et les milieux "naturels".

Dans une première partie, j'ai analysé l'évolution de l'usage et de l'entretien des milieux, c'est à dire mené l'étude des structures foncières et agraires, du niveau des techniques de production sous l'angle particulier de la nécessité d'une adaptation des rapports de production aux contraintes d'un environnement "artificiel". Jusqu'au début du 19e siècle, cette adaptation est remarquable et nettement différenciée selon les écosystèmes.

Les terres desséchées à partir du 13e siècle exigent des abbayes et des paroisses une puissance de travail telle que les guerres réduiront aisément à néant l'oeuvre monastique. Celle-ci servira cependant de base à l'énorme investissement de capitaux que la monarchie d'Henri IV, attelée à la reconstruction du Royaume, orientera dans les marais. Elle fait appel à des hollandais, pourvus de capitaux et particulièrement compétents en la matière. Pour masquer leur origine huguenote, ils s'adjoignent une bourgeoisie urbaine (Fontenay), passée du commerce aux offices de la monarchie, trop heureuse d'acquérir un statut de propriétaire foncier dans une campagne jusqu'alors dominée par les grandes abbayes. Ainsi, au 17e siècle, la mise en valeur agricole du marais desséché s'identifie d'emblée à une production tournée résolument vers l'échange marchand : pour rentabiliser l'entreprise et assurer l'entretien du milieu, il faut produire au-delà des besoins et convertir sur le marché tout surplus. L'organisation de l'espace comme la structure sociale reflètent cette exigence : de la parcelle à l'exploitation (50 ha), l'espace est quadrillé, homogène et planifié ; tout usage communautaire en a été banni et les rapports de production - du cabanier au journalier - sont soumis à un ordre disciplinaire que codifient les statuts des sociétés de dessèchement. Profitant d'une situation de monopole commercial grâce à l'utilisation des canaux et leur débouché immédiat sur la mer, les dessécheurs ne peuvent toutefois accomplir pleinement leur "capitalisme agraire" : les "baillettes" passées avec les féodaux les obligent à limiter l'élevage dont ils pouvaient espérer qu'il leur permette de lutter contre la baisse sensible de la fertilité du sol.

Si, là, l'activité agricole prime au point de commander une utilisation optimale du potentiel productif, dans le marais mouillé, une articulation savante entre agriculture et artisanat permet aux "communautés" locales de hutteurs de faire de l'obligatoire soumission aux conditions naturelles la base même de leur survie. L'usage du sol témoigne d'une remarquable prise en compte des contraintes du milieu : mottes (cultures) et terrées (bois) dans les terrains hauts, roselières et communaux dans les terrains bas. Une telle souplesse, qui traduit également la place marginale des activités de production par rapport à l'échange marchand, est possible en raison et du

désintérêt des propriétaires à l'égard de ces terres "sauvages" (la chasse et la pêche y jouent un rôle primordial) et d'une identité collective forgée autour de l'utilisation de vastes communaux.

A partir du 19e siècle, cette opposition entre les écosystèmes s'estompe par suite d'une homogénéisation des pratiques productives autour de l'élevage. Dans le marais desséché, la fin du monopole commercial (révolution des transports) et la conquête de nouvelles terres (les "prises") suscitent une modification radicale des structures agraires et de l'utilisation du sol. En raison de leur qualité agronomique, les prises seules portent des céréales et des prairies artificielles : au début du 20e siècle, le marais est déficitaire en blé. Cette mutation, contrôlée par la grande propriété qui cherche également à résoudre ainsi le problème permanent de pénurie de main-d'oeuvre, aboutit à la mise en place d'une petite production marchande orientée soit vers l'élevage bovin (grande exploitation), soit vers l'élevage laitier (petite propriété paysanne organisée à partir de 1890 en coopératives communales). Ce système semi-autarcique permet un entretien du milieu peu onéreux et d'autant moins coercitif. Issue nécessaire dans la mesure où la disparition progressive des journaliers, main-d'oeuvre "libre" employée à la morte saison à la réfection des dessèchements, ramène au niveau de l'exploitation familiale les problèmes afférents à la reproduction spatiale.

Dans le marais mouillé, l'accession massive à la propriété privée entraîne la multiplication des mottes et des terrées (chaque propriétaire délimite son territoire en creusant des fossés), provoque la crise du système diversifié et communautaire où les roselières et les productions destinées à l'artisanat (chanvre, lin, osier...) ne trouvent plus place, introduit une rigidité dans l'usage du sol qui fait de l'élevage laitier, en raison du maintien des communaux, la seule voie possible. Mais, dans le cadre de structures de production étriquées, alors que la population prolifère, l'absence de maîtrise hydraulique, de mode de survie, devient source d'inégalité sociale et de paupérisation : l'exode est intense et affecte d'abord les territoires les plus bas et les plus reculés du marais.

Ainsi, deux écosystèmes particuliers, qu'opposent également structures foncières et agraires, sont devenus globalement des régions d'élevage semi-extensif sur prairies naturelles parce qu'aucune couche sociale n'a pu ou n'a eu intérêt à s'emparer de "révolutions agricoles" successives qui eurent imposé l'intensification et la mécanisation. L'une et l'autre supposent en effet un tout autre rapport au milieu (maîtrise hydraulique, techniques d'assainissement et de labour, apport d'en-

grais, mécanisation lourde, etc...), un accroissement en conséquence des charges d'entretien du marais que doit compenser l'amélioration de la productivité. Depuis une quinzaine d'années, un tel processus est à l'oeuvre avec la venue de jeunes agriculteurs du bocage vendéen remettant à l'honneur la tradition céréalière du marais. Mais, à la différence des dessécheurs du 17e siècle, les "modernistes" ne disposent pas du pouvoir foncier et hydraulique (ils sont majoritairement en fermage) et, de surcroît, ils ont été pour la plupart installés lors de remembrements dans le maillon faible du système spatial et social, le marais mouillé : sans maîtrise hydraulique suffisante, le phénomène intensif, malgré l'apport d'un nouveau potentiel technique, ne peut que buter sur l'organisation de l'espace léguée par les dessécheurs du 17e siècle.

L'aménagement du territoire apparaît donc comme l'issue nécessaire à cette impasse ; mais, plus qu'un outil technique, l'aménagement est l'expression de rapports de force entre les couches sociales, il contribue à la recomposition des rapports sociaux, c'est à dire qu'il réagit sur eux. La seconde partie tente précisément de mettre en lumière les mécanismes institutionnels qui président et à la reproduction de couches sociales dominantes et à l'aménagement lui-même. Dans le marais desséché, l'atonie de l'instance municipale est proportionnelle à la puissance des syndicats de propriétaires dont la gestion ne procède pas du territoire communal mais des limites particulières des dessèchements. Dans le marais mouillé, le pouvoir communal cristallise tout au contraire des enjeux sur le sol d'autant plus aigus que les communaux sont importants et la propriété très morcellée. Deux modes de gestion du territoire, deux lieux d'expression "politique" des notables locaux, dont doivent tenir compte les stratégies avancées par l'Etat.- Aménageur (PAR, contrat de Pays,...).

Car, à partir du moment où les systèmes locaux entrent en crise dans leur gestion du marais, l'Etat, par ses corps d'ingénieurs, est amené à se substituer de façon croissante aux mécanismes internes de régulation : substitution qui emprunte, à partir du 19e siècle, la voie du législatif, puis du technique, puis du financier. La mise en tutelle des syndicats de marais devient alors la condition nécessaire à l'exercice hégémonique du pouvoir des grands propriétaires du marais desséché sur les petits propriétaires du marais mouillé. Les uns et les autres gèrent le marais "à l'économie", ce dont un élevage traditionnel peut se satisfaire ; il s'ensuit une dégradation constante mais prononcée du capital productif que représentent les dessèchements. Les jeunes agriculteurs, contestant la hiérarchie spatiale historique, ont donc cristallisé les termes de l'enjeu : soit assurer la maîtrise des crues et faire des "céréaliers" les nouveaux notables représentant un projet productiviste de mise en valeur ; soit légi-

timer une organisation de l'espace qui, contrairement au 17^e siècle, ne peut plus se justifier sur le plan technique.

La mise en place d'un Parc Naturel Régional, en 1979, semble indiquer que l'Etat peut imposer la seconde voie. Il a en effet renoncé à fermer la baie de l'Aiguillon (projet des années 60 lié également au tourisme balnéaire) qui eût permis au marais mouillé de se soustraire totalement à sa fonction habituelle de réserve d'eau. Voyant ses activités traditionnelles revalorisées (chasse, pêche...), le maraîchin-huttier peut être réhabilité dans un contexte où l'agriculture intensive ne sera pas la détermination essentielle. Celle-ci suppose en effet un coût d'entretien et d'aménagement de l'espace très élevé alors que d'autres intérêts, tributaires des zones humides (touristiques et scientifiques)... et des besoins de la société globale, peuvent perturber radicalement la gérance du marais, jusqu'alors réservée aux seuls "paysans".

Cependant, dans le marais, abaisser le coût d'entretien de l'espace, c'est prendre le risque du sous-entretien, contradiction à laquelle est confronté l'Etat face à la désintégration croissante des sociétés locales depuis le début du siècle. Or, propriétaire, chasseur, pêcheur ou écologiste, tous ont intérêt au recalibrage constant des canaux, au curage régulier des rivières comme à l'entretien vigilant des digues à la mer. Le système dominant a plus que jamais besoin de paysans dans le marais ; mais, du cabanier intensif ou du huttier traditionnel, lequel retiendra-t-il ?

Des marais

et des hommes

Il y a deux sortes d'écologie : celle qui se pratique en chambre et qui a réponse à tout, et celle qui s'applique sur le terrain et se heurte souvent à des problèmes quasi insolubles. Ainsi, bien téméraire qui croit pouvoir régler en deux temps trois mouvements une question aussi ardue que la sauvegarde des zones humides en France : il s'apercevra bien vite à quel point il est difficile de concilier les intérêts des hommes et les droits de la nature.

: Marais, lagunes, vasières, étangs, deltas... autant de mots qui évoquent la nature sauvage, le mariage originel de la terre et de l'eau, le foisonnement végétal et animal, le refuge des oiseaux aquatiques et le havre des oiseaux migrateurs, la "Venise verte" poitevine et la "Brière" d'Alphonse de Chateaubriant. Sur la carte de France, ce sont les rares zones de plat pays qui ne soient pas encore striées de routes et de voies ferrées, mouchetées de villes, de bourgs et de villages. Sites oubliés, sites préservés, ces oasis de nature dans notre monde hyperexploité, hyperaménagé, sont aujourd'hui au centre d'un débat bien de notre temps : faut-il les mettre en valeur, ou bien les préserver comme une part de notre patrimoine ?

Depuis l'origine de l'humanité, les marais ont toujours été synonymes d'insalubrité, de putridité et de miasme, et l'homme a constamment appliqué son génie à les supprimer, considérant comme une conquête le fait de les remblayer, de les drainer ou de les assécher. Aujourd'hui, cependant, cette attitude tend à céder la place à une mentalité nouvelle : des voix s'élèvent qui prônent la conservation des milieux humides de notre terre, et, par une sorte de retournement fondamental, l'homme s'évertue maintenant à sauvegarder au nom de l'équilibre ce qu'autrefois il détruisait au nom du progrès.

Cette opposition de conceptions, cette rivalité d'intérêts est particulièrement sensible dans les marais de l'ouest de la France, 210.000 hectares situés entre l'embouchure de la Vilaine et celle de la Gironde, et répartis pour l'essentiel sur quatre départements : la Loire-Atlantique, la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime.

Qu'on ne se méprenne pas : l'appellation "marais" recouvre en fait une réalité polymorphe, une diversité de milieux correspondant à des ensembles géographiques différents. Ainsi peut-on distinguer d'ouest en est :

- les marais côtiers, dénomination qui englobe les marais salants encore en activité ou transformés en bassins de pisciculture, et les marais gâts, salines abandonnées et converties en mauvaises prairies ;
- les "prises" et les polders récents, dernières conquêtes de la terre sur la mer, endiguées et cultivées ;
- les marais desséchés, assainis (plus ou moins bien) de longue date par un dispositif compliqué de vannes, de digues, de canaux de ceinture et de fossés émissaires ;
- les marais mouillés, non endigués, qui reçoivent les eaux de bassins versants extérieurs très étendus.

Mais, mouillés ou desséchés, les marais de l'Ouest sont inondables durant toute la période hivernale : à cette époque, en effet, les arrivées d'eau dépassent largement la capacité de réception des sols et du réseau hydraulique ; l'écoulement ne se fait plus, et le paysage prend des aspects lacustres.

Ces généralités précisées, prenons un cas particulier, celui du Marais poitevin, car il est à la fois exemplaire et révélateur des tendances opposées qui se disputent son avenir. Son origine est simple et tient à la configuration des lieux : à quelques kilomètres en aval de Niort, la Sèvre niortaise, qui serpente dans une vallée très évasée et s'y ramifie en de multiples bras, n'est plus qu'à 5 m au-dessus du niveau de la mer ; or il lui reste encore 80 km à parcourir pour atteindre l'océan !

Devant le fait géographique que représente ce marais, deux optiques s'opposent : certains y voient avant tout un potentiel agricole considérable, résultant d'un sol riche, de la présence de l'eau et d'un ensoleillement plus que satisfaisant (2.200 heures par an) ; d'autres, au contraire, y voient d'abord un site exceptionnel, un véritable "laboratoire naturel", auquel la technique des hommes ne peut rien apporter de bon. Le niveau d'eau dans les fossés : là est la pierre d'achoppement. Pour un niveau bas, on trouve les organismes de développement agricole (chambres d'agriculture, directions départementales de l'agriculture, Service d'utilité agricole de développement, etc.), certains syndicats de marais et la majorité des paysans locaux ; pour un niveau haut, la majorité des chasseurs et des

populiculteurs (spécialistes de la culture du peuplier), les pêcheurs, les touristes, les sociétés de protection de la nature, la Direction Départementale de l'Équipement, etc. Entre les deux, l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), les élus locaux, le parc régional, le CTGREF (Centre technique du génie rural des eaux et forêts). Si l'on ajoute qu'un même homme peut être à la fois chasseur, pêcheur, populiculteur et fermier, on se rend mieux compte de la complexité du problème et des tensions contradictoires qu'il fait naître au sein des groupes comme au cœur des individus.

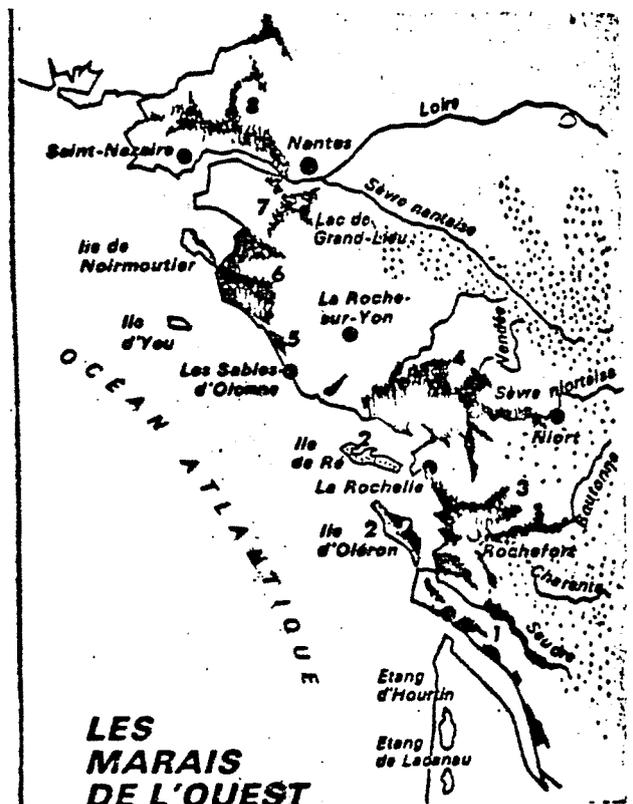
Voici deux exemples qui, tout anecdotiques qu'ils sont, nous font toucher du doigt l'enchevêtrement des intérêts et la difficulté à les concilier. Le premier concerne la pêche à la civelle (ou pibale) que l'on pratique depuis longtemps dans le Marais poitevin. Ces jeunes anguilles, qui sont nées dans la mer des Sargasses, ont mis deux ans et demi à gagner les côtes européennes, où elles arrivent avec la taille d'une allumette ; croissant en eau douce, elles remontent alors rivières et ruisseaux du littoral atlantique, où elles atteignent l'âge adulte. Jusqu'en 1970, le pêcheur de pibales manoeuvrait lentement son pibalou, tamis de toile d'environ 1 m² suspendu au bout d'un long manche, depuis une petite embarcation amarrée à la rive. Les éclusiers sont particulièrement bien placés pour cette pêche, privilège légal qui assure une partie de leur rémunération. Il leur suffit de laisser passer un filet d'eau pour positionner les épuisettes sur le trajet de remontée des migrateurs, l'hiver. Pour ne pas risquer de manquer d'eau douce, les éclusiers la retiennent derrière les vannes et la font sortir au compte-goutte, s'opposant ainsi aux intérêts des agriculteurs qui veulent maintenir le niveau bas (voir encadré plus loin). D'autre part, aujourd'hui, cette pêche ancestrale est devenue quasi industrielle : chaque nuit, plus de cent bateaux draguent la baie de l'Aiguillon, la Sèvre maritime et même les étroits canaux qui donnent accès aux écluses. Plus de 200 t de pibales sont ainsi tirées de l'eau chaque année, durant les 2 ou 3 mois que dure la saison de pêche. Vendues autour de 100 F le kilo, elles sont en grande partie (80 %) exportées vers l'Espagne et le Japon, où l'anguille a été exterminée par de semblables pratiques. Il est facile d'imaginer le mécontentement des pêcheurs du marais qui ne trouvent plus d'anguilles, en amont, dans leurs canaux.

Second exemple : les peupliers. 90 % des peupliers plantés actuellement dans le Marais poitevin sont des "blancs du Poitou", espèce apparue vers 1870. Leur enracinement traçant et superficiel fait qu'ils s'accrochent fort bien d'un sol légèrement inondé. De plus, ils sont de bon rapport : leur bois est vendu environ 200 francs le mètre cube. Le propriétaire qui possède des peupliers et tient à faire fructifier son capital, souhaite donc que le niveau des eaux demeure élevé dans le marais.

En cela il s'oppose au fermier qui tire ses revenus de l'herbe et réclame en conséquence un plan d'eau plus bas, afin que le maximum de superficie soit au sec et puisse être exploité.

Ces divergences d'intérêts ne sont qu'un aspect particulier de l'opposition profonde, fondamentale, qui sépare les partisans du maintien des adeptes du changement. Les uns et les autres ont de solides arguments, qu'il est aussi difficile d'écarter que de rapprocher.

Pour les organismes de protection de la nature, comme pour les chasseurs, le maintien des rares zones humides existant encore en France est une nécessité absolue. En effet, ces zones humides (1) accueillent régulièrement, pour leur hivernage, plus de 30 familles d'oiseaux d'eau, réparties en 150 espèces, pour la plupart migratrices. Cinq familles seulement regroupent la majorité du gibier d'eau dont la chasse est autorisée : les Anatidés (cygnes, oies, bernaches, canards, harles), les Rallidés (foulques, poules d'eau, marouettes) et trois familles de Limicoles (huitriers, pluviers, bécasseaux, chevaliers, barges). Six localités de l'Ouest atlantique hébergent ainsi 85 % des quelque 500.000 Limicoles maritimes qui hivernent en France. D'autre part, les zones humides françaises servent aussi d'étapes de transit pour les oiseaux se rendant plus au sud ; de refuges, certains hivers particulièrement rudes, pour des espèces hivernant habituellement plus au nord ; de territoires de nidifications pour les canards, les cigognes, les balbuzards, les échasses ; de zones de mue d'été, etc. A tous ces points de vue, l'importance biologique du sud de la Vendée peut être comparée à celle de sites aussi célèbres que la Camargue les marismas du Guadalquivir, en Espagne, ou le delta du Danube.



LES MARAIS DE L'OUEST

1. Marais de Marennes, d'Arvert et de Gironde : 26 500 ha.
2. Marais des Iles de Ré et d'Oléron : 5 500 ha.
3. Marais de Rochefort : 27 500 ha.
4. Marais Poitevin : 81 000 ha.
5. Marais Sud-Ouest Vendée : 3 000 ha.
6. Marais Breton : 30 000 ha.
7. Marais du Sud de la Loire : 15 000 ha.
8. Marais du Nord de la Loire : 22 500 ha.

(1) On appelle "zones humides" les territoires inondés de façon temporaire ou permanente par de l'eau salée, saumâtre ou douce dont la profondeur n'excède pas 6 mètres.

Ecologiquement parlant, toute zone humide, qu'elle soit marais, vasière, étang ou estuaire, est un territoire d'une richesse extraordinaire. La productivité primaire, c'est-à-dire naturelle, y est très élevée ; le contact étroit de la terre et de l'eau multiplie les échanges, et la lumière qui traverse la couche liquide favorise une photo-synthèse intense. Les oiseaux, d'ailleurs, ne s'y trompent pas : leur nombre et leur diversité illustrent l'opulence écologique de ces zones.

Hélas ! elles sont aujourd'hui plus que menacées. Depuis la dernière guerre, la dégradation des milieux naturels par urbanisation, aménagements industriels, routiers, agricoles et touristiques est constante. Alain Tamisier, chargé de recherches au CNRS, a chiffré ces déperditions de zones humides : 20 % en Camargue au cours des 15 dernières années ; 45 % en Bretagne durant la dernière décennie... La construction du barrage d'Arzal, par exemple, véritable gouffre financier édifié sur 15 mètres de vase, a soustrait 2.500 hectares au domaine maritime du marais de la Vilaine, en aval de Redon. Il s'agissait pourtant d'un site exceptionnel, authentique fleuron de notre patrimoine naturel, et l'une des dernières stations d'hivernage des oies rieuses en France. Dès 1962, Francis Roux, directeur du Centre de Recherche sur la biologie des populations d'oiseaux (CRBPO), avait attiré l'attention sur le destin fragile des oies rieuses, qui exigent de vastes herbages découverts, plus ou moins inondables et tranquilles. Le résultat ne s'est pas fait attendre : les dénombrements d'Anatidés effectués par le Bureau international de la sauvagine (BIRS) et par le CRBPO ont indiqué une rapide décroissance qui a abouti en 1974 à la quasi-disparition de l'espèce en tant qu'hôte hivernal régulier de notre pays.

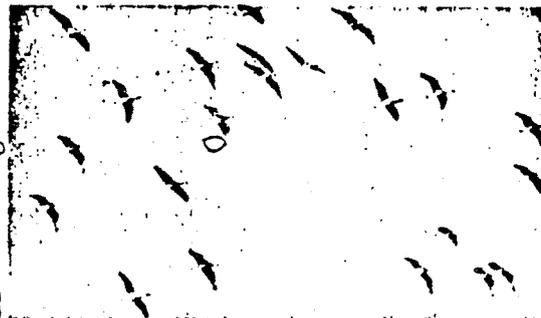
A cette dégradation des sites, s'ajoute la pression de la chasse. Malgré tous les avertissements et les mises en garde, 200.000 chasseurs accompagnés de leurs chiens passent au peigne fin, nuit et jour, le littoral, les marais et les étangs. Et cela, même en période de reproduction des oiseaux. La France, en effet, est le seul pays de la Communauté européenne où la chasse au gibier d'eau ouvre avant le 15 août, date limite recommandée par tous les experts, nationaux ou internationaux. Cette année, l'ouverture a même été avancée au 19 juillet !

Devant la menace de disparition totale des zones humides, l'opinion a fini par s'alarmer. Non seulement en France, mais dans le monde. Depuis 1961, l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) a entrepris, sous la dénomination de "projet MAR" (= marais, marsh, marisma, maremma), l'inventaire des zones humides d'importance internationale. En 1971, une réunion tenue à Ramsar (Iran) a mis au point une convention sur les zones humides. Les 27 pays qui adhèrent aujourd'hui à cette convention (la France n'en fait pas partie) ont désigné 200 sites protégés, couvrant une superficie de 6,5 millions d'hectares.

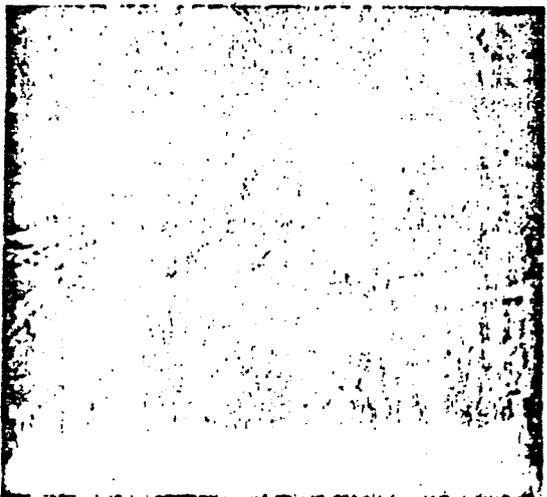
MARAIS "DESSÉCHÉS", MARAIS "MOUILLÉS": FAUT-IL LES CONSERVER...



1



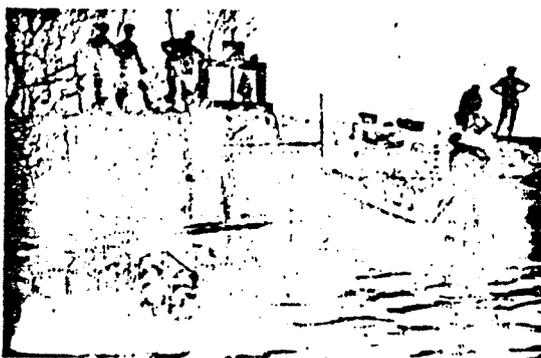
3



2



4



5

Des terres très plates, un sol plus ou moins imperméable et de fortes pluies suivies d'une saison très sèche. C'est ainsi que l'on pourrait résumer les caractéristiques communes des marais de l'Ouest.

Le marais côtier traditionnel, en bordure immédiate du rivage atlantique porte des prairies pâturées naturelles (1). Le sol et la flore dégradés en raison des conditions décrites ci-dessus, ne permettent qu'un chargement annuel moyen d'une vache seulement pour 2 ha. De plus, ces terres sont fréquemment truffées de verrues rendant la fauche impossible.

L'argile, qui constitue 40 à 65% du sol, se disloque en gros prismes avec la sécheresse de l'été: c'est le marais "desséché". En hiver, la terre, sodique et argileuse, est gorgée d'eau et devient compacte, hydromorphe et asphyxiante, freinant le développement du système racinaire qui ne parvient à occuper que les 5 à 6 cm superficiels. Autant dire que la prairie naturelle est une culture sans sol!

Le marais "mouillé" traditionnel est, lui, situé plus à l'intérieur des terres et dans les bassins des rivières (Sèvre niortaise, Charente, Vendée, etc.). Il est inondé l'hiver par la crue de ces rivières. Mais son sol contient davantage de matière organique et de tourbe, ce qui diminue la compacité des sédiments marneux et permet la croissance d'arbres tels que saules, frênes, aulnes et surtout peupliers qui délimitent les parcelles et donnent à la "Venise verte", dans le Marais poitevin son aspect sylvestre (2).

Territoires d'une richesse écologique extraordinaire, les marais et autres zones humides (vasières, étangs, estuaires) accueillent, en France, quelque 150 espèces d'oiseaux, pour la plupart migrateurs.

Ces zones sont aujourd'hui menacées par des aménagements divers (industriels, agricoles, routiers, etc.). Déjà, les bandes d'oies rieuses (3) fréquentent de moins en moins régulièrement les polders de Dol, en baie du Mont-Saint-Michel, leur dernier lieu d'hivernage en France. Et la baie de l'Aiguillon, premier centre français de production de moules (4), n'a-t-elle pas failli être fermée pour créer une immense réserve d'eau douce?

Autre exemple de bouleversement inhérent à l'aménagement des marais: la pêche ancestrale à la civelle dans les canaux entourant les parcelles. L'éclusier, peu payé, a depuis fort longtemps le privilège du droit de pêche aux anguilles et aux civelles (petites anguilles) à l'écluse (5). On comprend son hostilité à l'abaissement du niveau de l'eau qu'impliquent les travaux d'assainissement. □

... OU LES METTRE EN CULTURE ?

Sur son domaine expérimental de Saint-Laurent-de-la-Prée (au sud de La Rochelle), l'INRA a démontré qu'il était possible d'obtenir, sur des marais assainis, des rendements de 45 à 65 quintaux à l'hectare de blé, de 20 à 30 quintaux de tournesol ou de colza, de 5 quintaux de graines de luzerne. De quoi encourager fortement l'aménagement des marais.

Mais pour transformer des marais en terres agricoles, il est indispensable de débarrasser le sol de l'excédent d'eau accumulé durant la saison pluvieuse.

Pour les sols tourbeux des marais "mouillés", l'opération n'est envisageable qu'à très grande échelle, au niveau de tout un bassin hydraulique comprenant la rivière principale, ses affluents et tous les systèmes hydrauliques attenants.

Par contre, pour les marais argileux, on peut, à cause de leur sol imperméable, procéder à l'assainissement de superficies plus limitées. L'opération peut être menée à un niveau collectif : à Esnandes (au nord de La Rochelle), par exemple, la commune a aménagé une superficie importante de marais qu'elle a ensuite découpée en exploitations individuelles (entre 20 et 150 hectares) louées à des agriculteurs.

Mais un agriculteur peut tout aussi bien entreprendre lui-même l'assainissement de son exploitation. Il lui faudra pour cela l'isoler du réseau de fossés qui quadrille la région entière. Le but : maintenir le plan d'eau des fossés de l'exploitation à - 50 ou - 60 cm, voire - 120 cm par rapport au niveau du réseau hydraulique général. Pour ce faire, il suffit de construire autour de la parcelle, dans le lit même des fossés, des murs d'argile imperméable renforcés de planches de bois (1) qui couperont du reste du réseau les fossés entourant l'îlot à drainer. Une pompe évacuera les eaux excédentaires hors du périmètre isolé, permettant ainsi de maintenir le niveau d'eau des fossés intérieurs aussi bas que désiré.

Résultat : les terres isolées sont prêtes pour le drainage. Celui-ci permettra l'écoulement de l'eau qui a engorgé le sol l'hiver dans les canaux de ceinture, où le niveau de l'eau est maintenu bas.

A Saint-Laurent-de-la-Prée, l'INRA a déterminé une dizaine de types de sol correspondant à des comportements agronomiques différents. Les techniques de drainage varieront donc en fonction du type de sol et de culture désirée, mais aussi en fonction des finances de l'exploitant. Le procédé le plus simple : des rigoles creusées entre des bandes de terre larges de 15 à 30 m. Ces bandes peuvent être plates, elles prennent alors le nom de "planches", ou d'un profil en arc de cercle, auquel cas on les appelle "ados" ou "planches bombées".

Entre les planches ou les ados, des rigoles de 40 à 60 cm de large et autant de profondeur sont creusées à l'aide d'une rigoleuse (2) tirée par un tracteur. Pour permettre le passage de celui-ci en bout de champ, un tuyau enterré relie la rigole au fossé de ceinture.

Ces rigoles, qui sont à ciel ouvert, impliquent une perte de 5 à 10 % de la surface cultivable. En plus,



elles nécessitent un entretien constant pour éviter qu'elles ne se rebouchent. Pour ces raisons, mais aussi pour obtenir un drainage plus profond, nécessaire à certaines cultures, on peut recourir aux drains enterrés à 1 m de profondeur. Cette méthode, qui nécessite un niveau d'eau inférieur (- 120 cm) dans les fossés de l'îlot, n'est pas possible partout : dans les sols argileux à structure très instable, seule l'eau de l'entourage immédiat des drains percolera et s'évacuera vers le fossé. Le drainage est alors inefficace.

Pour les sols où le drainage est réalisable, il faut ensuite disloquer en profondeur la structure massive du sous-sol. Ce travail est effectué par une sous-soleuse (3) lorsque le sol est bien sec, à la fin de l'été.

Toutefois, l'UICN et le Bureau international de la sauvagine, trouvant ce texte insuffisant, ont préparé des propositions destinées à le renforcer, qu'ils tenteront de faire adopter lors d'une conférence internationale qui se tiendra à Cagliari (Sardaigne) du 24 au 29 novembre 1980. Pour leur part, l'UNESCO et le Programme des Nations Unies pour le développement coopèrent activement à l'organisation de cette "conférence pour la sauvegarde des zones humides du monde". Quant au conseil de la Communauté Economique Européenne, il a publié le 2 avril 1979 une directive enjoignant à ses membres de classer "zones de protection spéciale" les territoires les plus appropriés à la conservation des oiseaux sauvages.

En France aussi, des mesures de protection ont été prises : des réserves de nature et des réserves de chasse ont été créées, qui ont mis à l'abri quelques milliers d'hectares dans l'anse d'Aiguillon, la Sologne, la Brenne "aux mille étangs", les Dombes, la Brière, le golfe du Morbihan, les étangs du Languedoc, la Camargue, etc. Mais les réserves ne sont pas toujours une solution adaptée, car les oiseaux ne cantonnent pas leurs activités dans une aire déterminée. Nidification, toilette, alimentation et repos sont distribués dans l'espace comme dans le temps. Certains Laridés (mouettes, sternes, goélands) vont se nourrir le jour fort loin à l'intérieur des terres et reviennent dormir le soir au bord de la mer ; les canards se repaissent dans les marais et les vasières, et se concentrent le jour sur des plans d'eau abrités ; les oies s'alimentent dans des plaines peu fréquentées et se reposent sur de vastes plans d'eau tranquilles. Selon M. Olivier Fournier, de l'Office National de la Chasse, il existe des seuils de surface en deçà desquels on ne peut plus préserver une certaine autonomie écologique. Or, justement, des surfaces convenables existent, bien qu'en nombre insuffisant ; ce sont, par exemple, dans le sud de la Vendée, les marais communaux, pâtures collectives peu aménagées et utilisées par les paysans qui manquent de terres pour parquer leurs bêtes. Mais les communes, pour qui ces pâtures représentent une lourde charge, ont de plus en plus tendance à les vendre, notamment à des agriculteurs désireux de développer leur exploitation.

Quant à la chasse, elle réclame elle aussi des mesures urgentes. Afin d'éviter la destruction massive du gibier d'eau, les défenseurs de la nature voudraient créer un courant d'opinion en faveur du droit de gîte. Actuellement, un fermier qui souhaiterait protéger les oiseaux établis sur ses terres ou ses étangs, ne peut s'opposer au passage des chasseurs de la commune. Avec le droit de gîte, il pourrait constituer une sorte de réserve particulière, bénéfique non seulement pour les oiseaux, mais également pour les futurs chasseurs.

En fait, si les défenseurs des marais se montrent aussi pressants, c'est parce qu'ils n'ont pas oublié certaines erreurs ou certaines aberrations du passé. Dans les années 30, n'a-t-on pas mitonné le projet grandiose d'assécher l'étang de Vaccarès pour y planter des vignes ? Au lendemain de la dernière guerre, l'armée ressuscita cette idée absurde afin de se ménager une zone d'entraînement pour les bombardements aériens. En 1954, c'est le lac de Grand-Lieu (Loire-Atlantique) que l'on envisagea de vider pour y cultiver des tulipes ! Fort heureusement, ces projets déments tombèrent... à l'eau et, aujourd'hui, la Camargue et le lac de Grand-Lieu sont des réserves extrêmement précieuses.

D'autres alertes survinrent qui, par chance, ne se concrétisèrent pas davantage. Ainsi, il y a quelques années, l'ingénieur René Talureau, l'instigateur de tous les grands travaux de la Vè République (le barrage d'Arzal, par exemple), ne parlait de rien de moins que de fermer la baie de l'Aiguillon pour y créer une immense réserve d'eau douce. On comprendra mieux l'extravagance de ce projet quand on saura que ce bassin marin est le premier centre français de production de moules (un tiers de la production nationale).

Venir au secours de la nature est une chose, venir au secours des hommes en est une autre. Car les marais ne sont pas des entités abstraites, des fragments de nature isolés de toute présence humaine. Ils sont habités par des hommes qui y travaillent, dont l'ambition légitime est de rester sur leurs terres et de les mettre en valeur.

Assainir ou partir tel est le choix qui s'impose aux agriculteurs des marais

L'aménagement agricole des marais ne date d'ailleurs pas d'hier. Lorsque l'absence de voies de communication obligeait chaque région à vivre en autarcie, à nourrir sa propre population, cet aménagement était même une nécessité. Dans les marais de l'Ouest, les moines s'appliquèrent à la maîtrise de l'eau dès le XIè siècle. Sous le règne d'Henri IV, un Batave du nom de Bradley importa les techniques de son pays et réalisa sur le sol de France un véritable "miracle hollandais". Jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le foin pour l'affouragement des chevaux, la culture des céréales et des fèves, l'élevage du bétail et, plus tard, la production de semences de luzerne, témoignèrent de la vitalité agricole des marais.

Malheureusement, depuis la fin de la guerre, ces régions, handicapées par leurs contraintes physiques et hydrauliques, n'ont pas pu suivre le rythme de modernisation de l'agriculture. Leur population a vieilli. Les méthodes d'exploitation sont restées traditionnelles. Les communes, contraintes d'entretenir sans cesse leur réseau de canaux et de l'aménager en raison de la pollution croissante des eaux d'amont, succombent sous les charges.

Les propriétaires, souvent absents (70 % de la superficie des marais de Rochefort sont loués à des fermiers), sont peu sensibles, voire hostiles au remembrement et à la mise en valeur des terres. Résultat : l'exode. Dans le canton de Rochefort, la population agricole a diminué de 50 % au cours des quinze dernières années.

Dans ces conditions, peut-on refuser aux agriculteurs des marais le droit à la survie ? Peut-on les empêcher d'exploiter leurs terres avec les moyens d'aujourd'hui ? Peut-on leur interdire d'améliorer leur situation en rendant productives des surfaces jusqu'ici délaissées ? D'autant que, dans les marais, les terres non cultivées ne rapportent quasiment rien, mais sont néanmoins soumises à différentes taxations : fermage (environ 600 litres de lait ou 4,5 quintaux de blé par hectare et par an), taxe d'assainissement, cotisations diverses (mutualité sociale, agricole, etc.). Pour l'agriculteur dont toute l'exploitation se trouve en zone de marais, le choix est dramatiquement simple : augmenter sa production (intensifier) ou partir !

Or l'intensification n'est pas une utopie : elle est possible. Pour les sols argileux du marais desséché, l'INRA a mis au point une méthode d'assainissement et de fertilisation qui donne des résultats remarquables, tant pour la production du fourrage que pour celle des céréales. Une prairie traditionnelle du marais donne en moyenne 1.100 unités fourragères à l'hectare (ce qui correspond, pour le bétail qui y pâture, à un gain de poids vif d'environ 100 kilos) ; fauchée, elle fournit de 3 à 6 tonnes à l'hectare de foin de qualité médiocre. Cette même prairie, assainie, c'est-à-dire préservée des inondations, et fertilisée, substitue naturellement à ses carex et à ses joncs une herbe de bonne qualité (ray grass anglais) et multiplie par 3 la production de la prairie traditionnelle -ce qui permet donc de tripler le chargement moyen en animaux à l'hectare. Si, au lieu de laisser l'herbe pousser naturellement, on la cultive, le rendement d'une prairie "améliorée" donne la possibilité de passer à un système de production de viande, plus souple et moins exigeant en main-d'oeuvre que la production de lait.

Mieux : à la place de l'élevage, on peut introduire sur ces terres bonifiées la plupart des grandes cultures annuelles, dont la vente procure un revenu décent. Au domaine expérimental de l'INRA, à Saint-Laurent-de-la-Prée, Léon Damour et son équipe ont démontré qu'il était possible d'obtenir sur des marais assainis des rendements de 45 à 65 quintaux de blé à l'hectare, de 20 à 30 quintaux de tournesol ou de colza, de 5 quintaux de graines de luzerne. Il suffit pour cela d'abaisser le niveau des eaux en hiver, afin que les racines puissent explorer une bonne profondeur de sol et que la culture "s'installe" convenablement.

Ces résultats obtenus par l'INRA sur un "bri beige" récent (sol argilo-sableux à structure stable) n'en sont pas restés au stade expérimental ; depuis 1976, ils sont vérifiés sur 12 "fermes de référence" (4 dans la Vendée, 8 dans la Charente-Maritime) qui ont adopté pour leurs terres de marais le principe de l'assainissement et de l'intensification. Le bilan global, établi avec la participation active des agriculteurs, qui doivent noter chaque jour le moindre de leurs faits et gestes, depuis le temps passé au travail jusqu'à la consommation de fuel, est largement positif, puisqu'il fait ressortir des bénéfices bruts à l'hectare allant de 1.000 à 4.500 francs.

Ce succès représente une telle promesse pour le développement agricole de la région qu'un second réseau de 12 "fermes de référence" (10 dans la Charente-Maritime, 2 dans les Deux-Sèvres) va être mis en place cet automne. Ainsi on évaluera mieux l'impact des aménagements sur le milieu naturel. Jusqu'ici, aucune conséquence néfaste n'a été relevée à l'encontre des pesticides. Les épandages d'engrais, eux, peuvent provoquer momentanément une concentration trop forte d'ions nitrates et phosphates dans les eaux de rejet. Une étude plus précise, effectuée sur un périmètre expérimental de 16 hectares acheté par le Conservatoire du Littoral et situé à Brouages, au coeur du bassin ostréicole de Marennes-Oléron, doit déterminer les conditions de pratique agricole compatibles avec des activités de biologie marine (ostréiculture, mytiliculture) placées en aval.

Ainsi, le passage progressif du stade de la recherche au stade de la vulgarisation apporte de précieuses indications sur les possibilités de développement de la région. D'ores et déjà, un projet d'aménagement hydraulique du Marais poitevin prévoit, dans le cadre du VIII^e Plan, la mise en valeur de 10.000 à 15.000 hectares et l'installation de 50 à 100 jeunes agriculteurs.

Certes, la tâche n'est pas facile pour celui qui veut entreprendre cette mise en valeur. Il y a d'abord le problème de drainage. Le mauvais aménagement collectif du réseau hydraulique oblige l'agriculteur à doubler ses dépenses d'investissement. Pour favoriser l'écoulement gravitaire des eaux sur ses terres, il doit isoler celles-ci du réseau général et maintenir par pompage un niveau suffisamment bas dans les canaux qui les ceinturent. Cela peut lui coûter jusqu'à 10.000 francs par hectare, selon le mode de drainage choisi.

Encore faut-il qu'auparavant il ait réglé la question de l'accès à son terrain, celle du raccord au réseau électrique (pour le pompage), lequel est en général fort éloigné des parcelles de marais, et celle du remembrement, car l'ilot isolé doit être de taille suffisante pour amortir l'investissement.

Ensuite, viennent les dépenses d'équipement :

- une rigoleuse, pour faire et entretenir les rigoles ;

- un tracteur puissant, robuste, mais léger, afin de ne pas tasser un sol déjà trop compact ;
- une sous-soleuse, pour éclater le sol l'été et rétablir la circulation de l'eau en profondeur.

En outre, l'agriculteur doit montrer une constante vigilance, car ces terres ne pardonnent pas l'erreur technique. Le moindre compactage constituant un obstacle à l'écoulement des eaux, il lui faut travailler au maximum en sol sec et utiliser de préférence des outils combinés (afin de diminuer le nombre de passages). "La mise en valeur du marais exige une véritable passion", explique M. Michelet, qui exploite l'une des douze fermes de référence, "mais elle permet à l'agriculteur de choisir sa production, de passer de la mono-production, dont le risque est toujours élevé, à la diversification".

Cette passion dont parle M. Michelet, on la retrouve chez tous les "aménageurs de marais". Elle se double parfois d'une ingéniosité hors du commun, propre aux hommes qui luttent pour leur survie. Tel est le cas de M. David, qui exploite en GAEC (Groupement agricole d'exploitation en commun) avec son beau-frère une ferme de référence. Ses terres se trouvent toutes sur un marais du type le plus ingrat, c'est-à-dire à sol très sodique et décalcarifié en surface. Eh bien, pour les mettre en valeur, il a construit lui-même une rigoleuse qui fait des tranchées de 60-70 cm de profondeur ; il a mis au point une pompe dont le moteur Diesel démarre automatiquement en fonction du niveau des eaux ; il a adapté son tracteur de façon qu'il puisse rouler soit avec 4 roues, soit avec 8 roues jumelées, et il envisage de réduire encore la pression au sol en utilisant 4 chenillettes. De quoi rendre jaloux plus d'un ingénieur ! Et les résultats sont là : 23 quintaux à l'hectare pour le tournesol, 40 à 50 quintaux à l'hectare pour le blé...

Telles sont quelques-unes des données du problème. Alors, que choisir ? Les hommes ou la nature ? La mise en valeur ou la préservation ? En fait, l'alternative est d'autant moins aisée à résoudre qu'elle est souvent tributaire du vocabulaire. Ce que les uns (les défenseurs de la nature) appellent dégradation les autres (les agriculteurs) le nomment aménagement ; quand les premiers parlent d'assèchement, les seconds répondent par assainissement. En définitive, chacun voit midi à sa porte.

Plutôt que de préconiser l'une ou l'autre solution, voici, pour terminer, quelques éléments de réflexion supplémentaires :

- . Trop souvent, les décisions sont prises au coup par coup, sans plan général, sans option véritable. Au parc régional, on appelle cela la "salami-technique", un mot qui veut tout dire.
- . Ensuite, il n'y a pas encore vraiment péril en la demeure, du moins par l'agriculture. Jusqu'ici, les zones aménagées ne représentent qu'un faible

pourcentage des marais de l'Ouest. Dans la commune de M. David, sur 6.000 hectares, 2.000 sont labourables sans assainissement préalable ; sur les 4.000 restant, seuls les 180 hectares de la ferme de référence ont été assainis. Dans le canton de Rochefort, sur 23.000 hectares, 500 seulement ont été drainés. Dans les deux cas, moins de 5 %.

. En revanche, d'un point de vue national, on peut se demander si la mise en valeur des marais n'est pas un non-sens économique. N'y a-t-il pas déjà surproduction agricole en France ? L'excédent commercial agro-alimentaire du 1er semestre 1980 approche les 7,7 milliards de francs, soit plus que le solde de l'année 1979 (6,7 milliards de francs). D'autre part, si l'on veut vraiment jouer la carte du "pétrole vert", ne vaut-il pas mieux améliorer les terres déjà cultivées plutôt que de conquérir à grands frais de nouvelles surfaces ? Si la poldérisation se justifie dans les régions tropicales, où l'aménagement agricole est un élément capital de la lutte contre la faim, ou dans un pays surpeuplé comme la Hollande (413 habitants au kilomètre carré), elle n'a en France ni un caractère urgent ni une importance vitale.

. D'ailleurs, même aux Pays-Bas, les mentalités sont en train de changer. Les travaux du plan Delta, dont le but est d'isoler les grands bras de mer du sud-ouest du pays, devaient s'achever, en 1978, par la fermeture de l'Escaut oriental. Or ils se poursuivront jusqu'en 1985, car les responsables ont décidé de remplacer la digue fixe par un barrage mobile de conception nouvelle, qui ne se fermera qu'en cas de tempête. Un peu partout, on commence à comprendre que les zones humides ont une valeur intrinsèque immense, contrairement à l'opinion générale ancrée depuis des siècles.

. Enfin, lorsque l'on commence à s'attaquer aux marais, zones les plus difficiles à domestiquer, c'est que tout le reste a déjà été aménagé. "Certes", reconnaît M. Christian Jouanin, secrétaire général de la Société nationale de protection de la nature, "le destin normal d'un marais est de s'assécher, mais, dans la nature, il s'en forme un autre à côté. Avec l'aménagement actuel du territoire, cela n'est plus possible." Il faut en être conscient. Ne serait-ce que pour éviter des absurdités telles que la restauration de zones humides antérieurement asséchées, comme celle du lac de Mattamuskeet, aux Etats-Unis.

La gestion de la nature ne se fait pas à la petite semaine !

Marie-Laure MOINET ■